

INÉDIT

6 fr. LE LIVRE D'AUJOURD'HUI
**SUR LES PAS
SANGLANTS...**

SOUVENIRS VÉCUS

PAR

RENÉ FARALICQ

Ancien Commissaire divisionnaire à la Police judiciaire



LES EDITIONS DE FRANCE

20 AVENUE RAPP - PARIS

F 12519

SUR LES PAS SANGLANTS...

SOUVENIRS VÉCUS

par

RENÉ FARALICQ

ANCIEN COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE A LA POLICE JUDICIAIRE



Droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.

PARIS

LES ÉDITIONS DE FRANCE

20, AVENUE RAPP, 20

—
Copyright, 1933, by Les Éditions de France.

SUR LES PAS SANGLANTS...

MES DEUX PREMIERS CRIMES

LA SENTE DES PAQUETTES

Un commissaire de police jeune et débutant, quand il est fatigué du fatras des affaires administratives qui lui incombent, rêve de se signaler à l'attention de son préfet, par la réussite éclatante de quelque affaire criminelle, difficile et ardue. Malheureusement, — ou plutôt heureusement — les affaires de ce genre, dans lesquelles il a pleine liberté d'agir, sont rares. Dès qu'une affaire criminelle se manifeste, c'est à des services spécialisés qu'on fait appel et il est lui-même invité à jouer un rôle des plus effacé.

Les deux affaires que je vais rapporter, bien que très différentes par leurs circonstances et leur évolution, me donnèrent l'occasion de mettre à l'épreuve mes facultés d'initiative et de perspicacité, et j'eus la satisfaction de les mener toutes deux à bonne fin.

Le cadre de la scène est une vaste plaine au bord de la Seine. Tapis d'herbe rase, petites bicoques éparses, brouillard traînant sur le fleuve, telle se présentait la plaine de Colombes, le 2 janvier 1912. Ce jour-là, au début de l'après-midi, un brave pêcheur à la ligne était

venu jeter son fil dans la Seine, en face de l'île Marante.

Soudain, l'homme recula d'horreur. Là, parmi les joncs et les herbes de la rive, ne voyait-il pas un cadavre de femme ? Il s'approcha un peu plus près et se rendit à l'évidence. Un corps humain était échoué là. Or, la veille, il était venu pêcher au même endroit et n'y avait rien remarqué d'anormal. Il fallait en conclure que le crime était récent, à moins que le corps n'eût été amené là par le flot de la rivière. Le pauvre homme fit ce qu'il devait faire. prévint le poste le plus voisin ; des agents survenus tirèrent le corps hors de l'eau et le déposèrent en haut du talus de la berge. C'est là que je vins moi-même l'examiner sans retard.

Le corps était celui d'une petite vieille plus que septuagénaire, de condition modeste, mais habillée avec soin et, comme on dit, « mise sur son trente et un ». Elle présentait au-dessus de l'oreille gauche une plaie qui faisait présager une fracture du crâne et laissait deviner la cause de la mort : un coup violent porté à la tête, à l'aide d'une arme contondante. La victime portait tous ses modestes bijoux, auxquels on n'avait pas touché : boucles d'oreilles, broche en or, montre en or avec son sautoir, bague à l'annulaire. Chose digne de remarque, on ne trouvait sur elle ni porte-monnaie, ni sac, ni papier quelconque permettant de l'identifier. L'avait-on tuée pour la voler ? C'était probable, étant donnée l'absence de tout numéraire, mais l'auteur du vol n'était pas le vulgaire rôdeur qui raffe aussi bien les bijoux que le porte-monnaie. Le crime devait avoir été commis à l'endroit même où le corps avait été retrouvé, car on découvrit le parapluie de la morte sur le haut de la berge. On l'avait assommée là, de toute évidence, puis, après avoir dépouillé le corps de ce qu'il portait, sauf les bijoux, on l'avait poussé jusqu'au bas de la pente, à baigner dans l'eau. Le fait se situait dans l'après-midi du 1^{er} janvier, sans doute au

déclin du jour, puisque le pêcheur n'avait rien remarqué la veille au même endroit.

L'affaire, comme on le voit, se présentait de la façon la plus mystérieuse. Il n'y avait eu aucun témoin de l'agression, le lieu était parfaitement désert, et on en était réduit à de très vagues conjectures. Bien plus, on ne connaissait même pas l'identité de la morte et les témoins du voisinage déclarèrent ne pas connaître la physionomie de cette femme.

L'identification était la première tâche à accomplir ; je m'y attachai de mon mieux. La relation de cette affaire par les divers organes de presse n'ayant amené aucune révélation, je m'efforçai d'établir cette identité, à l'aide des maigres éléments dont je disposais. Je fis photographier la victime et divulguai son image le plus possible. Certains témoins prétendirent reconnaître en la victime une femme qui fréquentait les marchés alimentaires de la région, mais, après nous être égarés un temps sur cette fausse piste, on retrouva la marchande qui offrait, en effet, une certaine ressemblance avec la morte, mais qui ne pouvait être confondue avec elle, puisqu'elle était vivante.

On se rejeta sur la montre que portait la victime. On sait que les horlogers réparant une montre sont tenus d'en relever le numéro et d'inscrire sur leurs livres le nom et l'adresse de la cliente. On promena la montre chez tous les horlogers de la région : Colombes, Argenteuil, Bezons, Nanterre, etc., mais en pure perte. On ne reconnaissait pas plus la montre que le visage. J'eus alors l'idée de faire un deuxième communiqué à la presse. Ce communiqué parut le 6 ou le 7 janvier, dans tous les grands quotidiens de Paris.

Le 8 janvier, je reçus la visite d'une dame S..., demeurant à Levallois-Perret. Celle-ci me déclara qu'ayant lu l'article de presse relatant la découverte d'un cadavre de

femme âgée, elle s'était rendue à la Morgue et y avait reconnu le corps de sa belle-mère, Mme B..., âgée de soixante-dix-huit ans, demeurant rue Voltaire, à Levallois-Perret. Celle-ci avait quitté son domicile le 1^{er} janvier, un peu avant midi, en toilette, et manifestant une certaine hâte. Elle n'avait pas reparu depuis.

Cette identification, bientôt vérifiée et reconnue exacte, devait faire faire à l'enquête le pas décisif. En effet, les renseignements recueillis immédiatement dans la maison où habitait Mme B... permettaient d'orienter l'enquête dans un sens déterminé. La bonne vieille, malgré ses soixante-dix-huit ans, avait un amant dont elle était très éprise. Le don Juan, lui-même âgé de cinquante-deux ans, était chauffeur d'automobiles et exerçait la profession de chauffeur de taxi pour un loueur de Levallois-Perret. Il avait emprunté de l'argent à Mme B... pour agrandir une maison qu'il possédait à Nanterre et on supposait que, le 1^{er} janvier, la bonne femme se rendait à un rendez-vous qu'il lui avait fixé. C'est pour rencontrer son amoureux qu'elle avait arboré ses bijoux et mis sa capote des grands jours. Quelques autres détails recueillis au cours de cette première enquête retenaient l'attention. D'après les témoins, Mme B... ne sortait jamais sans ses clefs et une petite somme d'argent. Si on n'avait retrouvé ni l'un ni l'autre, c'est qu'on les lui avait dérobés. D'autre part, on apprenait que la morte avait une peur instinctive de l'eau et qu'elle répugnait à s'approcher même des petits lacs miniature du Bois de Boulogne, sans être accompagnée. Enfin, il était avéré que G..., l'amant de Mme B..., était venu lui rendre visite quelques jours avant sa mort, et un détail particulier devenait suspect : G... s'efforçait de ne pas être vu ni reconnu quand il visitait son amie. Il se glissait rapidement dans l'escalier, en s'efforçant d'échapper au coup d'œil de la concierge, si bien que celle-ci, piquée au jeu,

avait pris un malin plaisir à démontrer à G... qu'elle l'avait parfaitement bien vu. Cette précaution, que l'homme croyait habile, devait se retourner contre lui dans les circonstances présentes.

La dernière visite se situait à quelques jours à peine du crime. Une recherche domiciliaire dans la chambre de la défunte permit de découvrir quelques titres au porteur, mais aucune somme d'argent liquide, même pas un billon de cinq centimes.

A l'aide de ces éléments, on pouvait construire une hypothèse plausible. G..., qui s'était fait avancer de l'argent par Mme B... et voulait s'approprier ses quelques sous, avait élaboré un guet-apens. Il avait profité de la fête du 1^{er} janvier pour convier Mme B... à un déjeuner dans un « bouchon » de la banlieue, aux environs de Nanterre et de Colombes. Après le déjeuner, il l'avait entraînée vers sa maison de Nanterre. Elle avait accepté, et tous deux avaient suivi un sentier désert de la digue, reliant le pont d'Argenteuil au pont de Bezons. En cours de route, au moment où la nuit tombait, il avait brusquement assailli sa compagne à l'aide d'une clef anglaise, outil d'automobile, qu'il portait dans sa poche. Enfin, il avait dépouillé sa victime de ses clefs et de son argent et avait jeté le corps à la Seine, oubliant sur le haut de la berge le parapluie, auquel il n'avait pas pris garde.

Telle était l'hypothèse logique, mais il restait à en vérifier et à en asseoir les données.

A ce point de l'enquête, il fallait au plus vite mettre la main sur G... qui, s'il n'était pas l'auteur du crime, apparaissait comme un témoin de première importance. D'après nos indications, cet individu était propriétaire d'une maison à Nanterre, dans une rue « portant un nom de fleur » ; c'est toute la précision qu'on put obtenir. L'indicateur des rues fut consulté et nous tombâmes en arrêt sur la « Sente des Pâquerettes ». Il faisait, ce soir-là, un violent

orage et la rue au nom idyllique était transformée en un cloaque immonde. D'autre part, la viabilité de ces ruelles de banlieue n'est pas des plus parfaite. Sous des trombes d'eau, parmi les ornières et les plaques de boue, il fallait sonner aux portes de toutes les cabanes, subir l'assaut des chiens hargneux et interroger des gens de mauvaise humeur. Enfin, après bien des difficultés et des tâtonnements, nous découvrîmes la maison de celui que nous cherchions. De vagues locataires nous apprirent que G... s'était réservé dans la maison une pièce à son usage, mais qu'il n'y avait pas son domicile et habitait Levallois-Perret. On nous confirmait qu'il menait un taxi au service d'un loueur de cette ville. Transport immédiat à Levallois ; après des recherches faites dans divers garages, celui auquel était attaché G... fut découvert. Malheureusement, il était de service de nuit et ne devait rentrer qu'à six heures du matin. Il ne fallait pas compter le rechercher dans Paris. Deux inspecteurs furent laissés sur place et, après six heures, G... était amené devant moi. Fouillé, il fut trouvé porteur d'un revolver, arme prohibée. Interrogé, il déclara qu'il connaissait bien Mme B..., mais qu'il n'avait revu celle-ci depuis au moins deux ans. Un mensonge aussi flagrant devenait éminemment suspect ; d'autre part, il affirma que cette femme n'avait jamais été sa maîtresse et qu'il ne lui avait jamais emprunté d'argent. Les réponses étaient faites sur un ton insolent et agressif. J'avais intuitivement le sentiment que j'étais en présence du coupable. Dans ce premier interrogatoire, rédigé et écrit sur-le-champ, j'eus la précaution de consigner ses mensonges et de lui poser aussi quelques questions sur l'argent qu'il avait en sa possession, ainsi que sur une bourse en argent ayant appartenu à la victime et qu'on n'avait retrouvée nulle part. Sur le premier point, il me répondit qu'il n'avait chez lui pas plus de cinquante francs, quant à la bourse, il ne la connaissait

pas et ne savait pas ce que je voulais lui dire. Je fis signer à G... le procès-verbal d'interrogatoire ; on verra plus tard combien j'avais eu raison de lui poser ces questions.

Après cette audition, une perquisition immédiate s'imposait au domicile du présumé coupable. Celui-ci occupait une modeste chambre dans un hôtel de dernier ordre : mobilier sommaire, lit de fer, table boiteuse, désordre et saleté. Effectuée très minutieusement, cette opération fut quasi négative. Cependant, on découvrit des objets d'une certaine valeur, notamment une trousse de chirurgien que G... avait dû trouver dans sa voiture et qu'il s'était appropriée. Comme argent, je retrouvai un billet de cinquante francs. Aucun élément ne vint renforcer les présomptions premières. La découverte des objets volés permit au juge d'instruction d'écrouer G... sous inculpation de vol.

Mais il fallait trouver autre chose pour établir qu'il était l'assassin. Une enquête minutieuse commença, qui fut confiée à un très habile agent de la police judiciaire, le brigadier Ballereau, qui devait me seconder admirablement dans cette affaire.

L'enquête établit d'abord avec certitude que G... avait fait à Mme B... maintes visites peu de temps avant le crime. L'emprunt d'argent fut également établi ; cet emprunt avait occasionné un procès pour lequel l'une des parties avait demandé l'assistance judiciaire. Enfin, on recueillit un fait des plus troublant : Mme B... avait elle-même raconté à une de ses amies qu'un jour G... lui avait donné rendez-vous dans une rue isolée de Levallois, que, marchant à côté d'elle, il lui avait brusquement, et sans raison plausible, porté un violent coup à la tête, coup qui l'avait étendue à terre, inanimée. Quand elle s'était relevée, G... avait disparu. Le lendemain, Mme B... s'était rendue au commissariat de police de la localité pour porter plainte contre G..., mais ce dernier n'avait

pas répondu à la convocation du commissaire de police et l'affaire en était restée là. Ce fait, au point de vue qui nous intéressait, était d'une extrême gravité, car, ainsi que devait s'exprimer l'avocat général, dans son réquisitoire à la cour d'assises, il constituait une « répétition générale du crime ».

Restaient à vérifier les deux points de l'hypothèse envisagée plus haut : y avait-il eu vol ? G... avait-il donné rendez-vous à la victime avant de la tuer ?

Le premier point fut vérifié de la façon suivante. De la première perquisition, il me restait le sentiment que je l'avais mal faite. Ici, j'ouvre une parenthèse. On ne peut jamais affirmer qu'une perquisition a été complète, car il y a, dans un local où l'on effectue des recherches, de nombreuses cachettes, qui peuvent échapper à celui qui cherche. Dans le cas qui nous occupe, je me fis délivrer un nouveau mandat de perquisition, deux mois après le début de cette affaire, mais nous avons résolu, Ballereau et moi, de pratiquer l'opération avec méthode et aussi complètement que possible. G... était présent ; il avait un air hébété de faux innocent, auquel on impose une persécution inutile. Sous le lit du chauffeur, se trouvaient de vieilles savates et d'antiques chaussures au cuir moisi, le tout gisant parmi la poussière accumulée. Ballereau sortit ces saletés et entreprit de les explorer l'une après l'autre. Au bout d'une vieille savate et maintenue par un tampon d'ouate, il découvrit d'abord une bourse d'argent, *la bourse de la victime* ! Puis, dans une autre chaussure, et dissimulée sous une double semelle, fut trouvée une somme de trois ou quatre mille francs en billets de banque. C'était incontestablement le produit du vol. Ces découvertes donnaient la valeur d'une charge écrasante au questionnaire de la première heure, alors que G... m'affirmait qu'il n'avait chez lui que cinquante francs et qu'il ignorait l'existence de la bourse d'argent.

Mais la vérification du deuxième point devait être encore plus significative. Nous avions supposé que G... avait emmené Mme B... dans une auberge de banlieue, où il l'avait priée à déjeuner. Ayant pensé que ce déjeuner avait eu lieu à Argenteuil, on fit extraire G... de sa prison et Ballereau le promena dans tous les restaurants de cette localité. Une première opération fut négative. On recommença un deuxième jour et, en fin de journée, alors qu'on désespérait d'obtenir un résultat, on présenta G... dans le dernier établissement. Là, on reconnut G... et on précisa qu'il était venu déjeuner le 1^{er} janvier avec « une petite vieille ». Une servante avait même plaisanté sur ce couple, en disant « qu'il y avait des amoureux à tout âge ».

C'était l'éclatante démonstration du bien-fondé de nos hypothèses et un suprême coup de massue pour le criminel enfin démasqué. Traduit en cour d'assises, le 25 septembre 1912, G..., malgré ses dénégations, fut condamné à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Telle fut ma première affaire criminelle sérieuse couronnée par le succès.

LE PUIITS QUI PARLE

Cette nuit d'été, douce et tiède, avait été pour moi une nuit de cauchemar et de labeur acharné. A dix heures du soir, deux ouvriers avaient été asphyxiés accidentellement dans un puits, et, à une heure du matin, au cours d'une rixe, un individu en tuait un autre à coups de barre de fer sur la tête. Ces deux enquêtes successives m'avaient tenu éveillé toute la nuit. Lorsque je revins à mon bureau, vers cinq heures du matin, l'aube était déjà levée. J'envisageais avec un certain plaisir la perspective d'un bon lit, lorsque, soudain, le commissariat fut envahi par plusieurs personnes qui parlaient à la fois, d'une voix angoissée et haletante. Ces personnes venaient nous avertir qu'on avait retiré d'un puits profond une jeune fille quasiment nue, qui portait au cou une terrible blessure. Il s'agissait d'une tentative d'assassinat. Le fait se passait dans le quartier de Bécon-les-Bruyères. La localité de Bécon-les-Bruyères est, pour un Parisien, le sujet de plaisanteries sans nombre, telle que, je le suppose, la localité de Tipperary, en Angleterre. C'était un joli quartier peuplé de villas et de jardins.

Dans le cours de la nuit qui nous intéresse, des habitants de ce quartier avaient eu l'attention attirée par le cri hallucinant de : « Au secours ! » Chose étrange, cet appel était comme lointain et étouffé. Tout d'abord, ils firent la sourde oreille, puis, un peu d'assurance leur étant revenue avec le jour, ils se préoccupèrent de rechercher d'où partait ce cri incessant et tragique. Ils avaient fini par se convaincre que l'appel émanait d'un puits profond situé sur la limite de deux propriétés. Les voisins s'étaient concertés, puis avaient organisé le sauvetage de la mystérieuse appelante. Avec beaucoup de difficultés, quelqu'un était descendu dans le puits, muni d'une corde, et on avait remonté au jour, d'une profondeur de sept à huit mètres, une jeune fille de seize ou dix-sept ans. Celle-ci n'était revêtue que de sa chemise et était transie de froid. D'autre part, elle portait au cou une formidable estafilade, produite par un instrument tranchant, qui laissait à nu la trachée artère. On avait enveloppé la pauvre victime de couvertures chaudes et on lui avait procuré un lit dans le voisinage. C'est là que je vins la voir peu après. Elle avait des yeux bleus et un visage candide qui inspirait la sympathie. Elle me raconta qu'elle était bonne au service d'une actrice de la Comédie-Française et qu'en l'absence de celle-ci elle était restée seule dans la villa. Au cours de la nuit, alors qu'elle se trouvait dans sa chambre, sous les combles de la maison, il lui avait semblé entendre un bruit suspect. Elle était descendue pour fermer à clef la porte du poulailler. Une fois dans le jardin et au moment de fermer ladite porte, elle s'était trouvée brusquement en présence d'un homme inconnu. Celui-ci avait sauté sur elle, armé d'un couteau, lui avait fait au cou la blessure qu'elle portait, puis l'avait entraînée jusqu'au puits, au fond duquel il l'avait précipitée. Cette agression présentait un caractère odieux et l'affaire s'annonçait particulièrement grave, on en conviendra. Tous les

voisins étaient indignés et demandaient une répression rapide de cet attentat criminel.

Une bonne méthode de police consiste à faire de minutieuses constatations et de reconstituer les phases de l'affaire. C'est ce que je fis. Je montai tout d'abord dans la chambrette de la domestique. Une première surprise m'y attendait. Sur la table brûlait une lampe pigeon et, sur une chaise, les vêtements de la jeune fille étaient déposés. Cette jeune fille si peureuse était donc descendue sans lumière et toute dévêtue ? Je me rendis à la cuisine qui était au rez-de-chaussée et, là, j'trouvai sur une table un bougeoir muni d'allumettes et la clef du poulailler pendue à un clou. Immédiatement, j'eus la conviction que le récit de la candide jeune fille était mensonger. Cette impression fut confirmée par l'examen du lieu de la prétendue agression. Là, aucune trace de lutte : le gravier du jardin était intact. D'autre part, pour se rendre de là au puits, il fallait contourner la maison sur trois côtés. L'agresseur devait être au courant des aîtres de la maison et connaître l'existence du puits, ainsi que la possibilité d'y précipiter sa victime. A ce point de mes réflexions, par un jeu naturel de l'esprit, je cherchai une hypothèse qui expliquât les faits mieux que le récit de la jeune fille. Je crus qu'elle avait reçu clandestinement un homme dans la maison, un amant peut-être, et qu'au cours d'une scène de jalousie celui-ci l'avait blessée et jetée dans le puits. Mais il me restait à examiner le puits lui-même. Ce puits était mitoyen à deux propriétés. Son eau n'était pas potable et on ne s'en servait pas pour la table. Dès que je fus devant le puits, diverses choses me frappèrent. D'abord, sa margelle de pierre était maculée d'une large plaque de sang. Puis, en levant les yeux vers la vigne vierge qui grimait au-dessus de son orifice, je remarquai avec stupéfaction que des feuilles placées à un mètre de hauteur étaient tachetées d'une myriade de petites goutte-

lettes de sang. Le seul aspect du puits était, si j'ose dire parlant. A n'en pas douter, le drame s'était passé là, au bord même du trou béant.

Mais, alors, que devenait le récit de la victime ? Que valait ma deuxième hypothèse ? Une dernière constatation devait me dérouter. Ce puits inutilisé avait été primitivement recouvert au moyen de planches et, sur ces planches, on avait disposé une trentaine de pots de fleurs. Or, les pots avaient été soigneusement déposés sur le sol, à côté du puits, et les planches entassées en ordre, l'une sur l'autre. Il fallait donc admettre que quelqu'un avait pris soin d'enlever toutes ces planches et ces pots de fleurs, avant de commettre la tentative de meurtre. Ceci ne cadrerait plus avec une agression brusque et brutale. Par l'évolution naturelle de mes idées, j'en vins à penser qu'il n'y avait même pas eu d'agression. Mais, alors, comment expliquer les faits ? Il ne restait plus qu'une hypothèse : celle de la tentative de suicide. J'émis tout haut cette hypothèse, qui jaillissait naturellement de l'enchaînement de mes idées. Les gens qui m'entouraient, les voisins, suivant mes constatations pas à pas, ne purent retenir un sourire. Ils tenaient à leur hypothèse d'assassinat et le commissaire qui émettait celle du suicide ne leur paraissait pas très malin.

Cependant, je sentais confusément que j'approchais de la vérité.

Je revins auprès de la blessée et, sans lui faire part des contradictions que j'avais relevées, je feignis de croire à la version qu'elle m'avait donnée. Usant d'un stratagème qui m'était venu soudain à l'idée, je lui demandai des détails impossibles à donner sur son agresseur. Je lui demandai s'il avait les yeux bleus ou bruns, s'il avait des chaussures à lacets ou des chaussures à boutons. A ces questions, elle répondit avec assurance et précision. Quand elle se fut bien enferrée dans son mensonge, je

l'interrompis avec quelque brusquerie et lui dis que tout son récit était faux et qu'il était temps de cesser de nous conter des sornettes. Je lus dans ses yeux un moment d'effarement, puis elle murmura dans un souffle :

— J'ai menti.

— C'est vous qui avez tenté de vous suicider ?

— Oui, avec un couteau de la cuisine et j'avais dans les bras le chat de la maison.

— Pourquoi avez-vous fait cela ?

— Je ne sais pas.

Je ne pus rien obtenir de plus et ma conclusion fut que j'avais eu affaire à une petite hystérique en proie à une crise aiguë de neurasthénie.

La chose la plus grave est que la petite menteuse avait déjà désigné comme auteur probable du crime un Chinois. Précisément, dans une maison voisine et dans la même rue, habitait une colonie de Chinois, connus comme anarchistes. Les inspecteurs s'étaient déjà lancés sur cette piste et il était, si j'ose dire, moins cinq que le mensonge n'eût des conséquences déplorable.

LES FAUX RODIN

On sait la place que Rodin a tenue dans la statuaire moderne. Il a été compté parmi les plus grands maîtres de la sculpture et, à Paris même, un musée spécial lui a été consacré. Au seul point de vue commercial, son œuvre avait atteint une valeur considérable et on ne pouvait se procurer un de ses bronzes sans déboursier un paquet respectable de billets de mille. Comment s'étonner, dans ces conditions, que d'habiles plagiaires eussent eu la pensée de contrefaire ses œuvres. Il existait, à Paris, un fondeur italien de beaucoup de talent, qui s'était essayé dans la contrefaçon d'œuvres tombées dans le domaine public et qui, notamment, avait fait de remarquables copies des animaux de Barye. Du vivant même de Rodin, ce fondeur eut l'audace de reproduire frauduleusement, d'après moulage, les œuvres du maître. Rodin, artiste d'habitude insouciant, avait fini par s'émouvoir et avait porté plainte. Une instruction avait été ouverte, mais le jour où Rodin fut mandé au Palais pour être entendu, il fut obligé, comme c'est d'usage, de faire antichambre pendant deux ou trois heures.

Finalement, lassé d'attendre, il leva le siège et s'en fut. Convoqué à nouveau, il fit savoir qu'il se désintéressait de sa plainte et ne voulait plus se déranger. L'instruction se termina du coup et l'affaire fut classée.

Après la mort de Rodin, la contrefaçon reprit de plus belle et, cette fois, avec une telle impudence que les héritiers du sculpteur, en l'espèce M. Bénédite, conservateur du musée Rodin, exécuteur testamentaire du grand artiste, et le comité du musée Rodin s'émurent et firent ouvrir une information judiciaire. Je fus chargé de cette affaire, en qualité de commissaire aux délégations judiciaires.

Au début, les éléments que nous possédions étaient maigres. On savait seulement qu'un certain individu habitant la banlieue de Paris, et portant un titre nobiliaire de comte, faisait un commerce actif de faux bronzes et en écoulait beaucoup d'exemplaires à un prix très élevé, alors que lui-même les payait d'un prix minime.

Je m'assurai le concours d'un très habile agent de la police judiciaire, spécialisé dans les questions artistiques. Celui-ci se mit en campagne et ne tarda pas à apprendre qu'un certain comte B... de C..., installé dans une importante villa de la banlieue ouest, très proche de Paris, exhibait dans son salon des œuvres de Rodin, prétendant les tenir d'un docteur ayant prodigué ses soins à l'artiste. Une rapide enquête permit de s'assurer tout d'abord qu'aucun médecin de Rodin n'avait reçu du maître la moindre œuvre d'art. On ne connaissait même pas, dans l'entourage de Rodin, le nom du prétendu médecin. Quoi qu'il en soit, M. B... de C... débitait cette fable à ceux qui venaient visiter sa collection et il en profitait pour demander un prix élevé des œuvres qu'il détenait. Le moindre petit bronze n'était pas évalué à moins de 15 à 20.000 francs.

Quand on se fut assuré que nos renseignements

étaient bien exacts, le juge d'instruction chargé de cette affaire en fut avisé et il me délivra un mandat de perquisition.

Je me transportai dans la villa désignée et je fus reçu par le comte de C... lui-même. Dès que je lui eus exposé le motif de ma visite, il le prit de très haut, me dit que je n'avais pas le droit de pénétrer chez lui et qu'il s'opposait à toute recherche. Cette réception peu courtoise me convainquit que je ne m'étais pas trompé et, sans l'agrément de notre hôte, je n'hésitai pas à pénétrer dans son appartement.

Au rez-de-chaussée de la maison se trouvait un vaste salon assez luxueusement meublé. Tout de suite, notre attention fut attirée par des bronzes qui étaient placés en évidence sur la cheminée et sur divers meubles. Il s'agissait bien de sujets traités par Rodin et portant sa signature. Nous étant approchés, nous pûmes lire sur les bronzes mêmes une dédicace de Rodin au docteur « Monphous ». B... de C... m'expliqua avec une feinte véhémence qu'il avait épousé la veuve du docteur Monphous et qu'il détenait ces bronzes de la façon la plus légitime.

Nous savions heureusement que ce docteur Monphous était tout à fait inconnu comme médecin de Rodin. Nous commençâmes à saisir les bronzes offerts à notre vue, non sans soulever les vives protestations de B... de C... qui paraissait tout prêt à user de violence pour s'opposer à notre opération. Nous l'invitâmes au calme et la recherche fut poursuivie dans les diverses pièces de la maison. Au premier étage se trouvait un cabinet de toilette en apparence très inoffensif, mais nous eûmes la curiosité de disperser le linge sale étendu sur le sol et, sous le linge maculé, nous découvrîmes une dizaine de bronzes du plus pur faux Rodin. Du coup, notre B... de C... fut quelque peu décontenancé, quand nous lui

fîmes observer que des œuvres d'art ne se dissimulaient pas sous un tas de linge sale. Il n'en continua pas moins à protester contre ce coup de force « policier ». Les pièces à conviction devinrent si nombreuses qu'il fallut une voiture entière pour les emporter au quai des Orfèvres. M. de C..., tout mari de l'aventure, fut invité à nous accompagner au Palais de Justice. Nous avons essayé de lui faire dire d'où il tenait ces bronzes, mais il nous avait éconduit avec hauteur.

Nous n'avions pas, heureusement, attendu ses révélations pour connaître la fabrique de ces faux.

Dans le quartier du Montparnasse existait, nous le savions, un atelier de fonderie d'art, exploité par deux frères de nationalité italienne, et dont le nom avait été déjà prononcé lors de la première plainte de Rodin. Quelque diligence que nous eussions faite pour nous y transporter, dès notre arrivée, il nous apparut avec évidence que notre visite avait été annoncée. Les frères M..., les fondeurs, prirent un air étonné et affirmèrent ne pas savoir ce que nous voulions leur dire. Nous ne pûmes mettre la main sur les moules qui, nous l'apprîmes un peu plus tard, avaient été brisés et jetés aux ordures. Néanmoins, nous en savions assez pour arrêter les contrefacteurs. Ceux-ci furent placés le jour même sous mandat de dépôt.

Il restait à chercher tous les faux bronzes qui avaient été écoulés dans Paris et à l'étranger, notamment en Amérique. Ce ne fut pas une tâche aisée, mais elle fut menée promptement et elle fut fertile en incidents tragi-comiques. Les détenteurs que nous découvrions au jour le jour ne parurent pas désappointés par la nouvelle qu'ils ne possédaient que des faux. D'aucuns caressaient avec amour l'œuvre qu'on leur arrachait, comme des avarés auxquels on prend leur trésor. Mais les faux étaient nombreux et nos recherches nous con-

duisirent chez des personnages de la meilleure société. Il apparut bientôt que les contrefaçons faisaient l'objet d'un vaste commerce, auquel ne dédaignaient pas de prendre part des personnes de l'apparence la plus honorable. Mon cabinet ne tarda pas à devenir un véritable musée. Si les œuvres étaient contrefaites, il faut avouer qu'elles l'avaient été avec beaucoup d'art et il était difficile de distinguer les fausses des vraies. À côté de faux bronzes, on découvrit aussi de faux marbres. Je me souviens encore avec émotion d'une *Ève* haute d'un mètre qui, sous les lustres, prenait un ton de chair et paraissait vivante. Cependant, parmi les œuvres saisies, on trouva un véritable faux, dit *La Petite Fille à la chemise*, qui n'était jamais sorti des mains du maître, mais qui était bien dans sa manière. Ce sujet léger n'avait pas eu moins de succès auprès des amateurs, bien au contraire.

Cette opération de police un peu rude mit fin à un trafic qui, à la longue, eût porté un sérieux préjudice à la mémoire même du grand Rodin. Les faux étaient achetés aux frères M... pour la somme de mille à quinze cents francs et revendus par le détenteur quinze à vingt mille francs. L'immoralité de la contrefaçon se doublait ainsi d'une véritable escroquerie.

CHAMPIGNONS ET BACILLES

L'EMPOISONNEUR GIRARD

Voici, je crois bien, la plus tragique de mes histoires, celle où se révèle la férocité qui sommeille souvent au cœur de l'homme. Je n'ai jamais évoqué cette affaire sans frémir jusqu'au tréfonds de moi-même.

Le 30 avril 1918, une dame Monin, âgée de trente-sept ans, employée au ministère de la Guerre, vient de visiter ses amis Girard, installés faubourg Saint-Denis. Ce sont des relations de restaurant. Avant la guerre, l'employée de bureau était modiste et, devenue bureaucrate, elle continua à confectionner de jolis chapeaux pour ses amies, ce qui lui permettait d'augmenter modestement ses gains.

Elle sort le cœur léger et le pas leste. Ses amis l'ont bien accueillie et même, au cours de l'essayage, on lui a offert un petit verre de quinquina. Elle gagne d'un pas rapide le métropolitain de la gare de l'Est pour rentrer chez elle où l'attend un ami. Mais, chose curieuse, en descendant l'escalier qui conduit au quai, elle ressent un vague malaise. Elle réagit et cherche à se rassurer. Mais à peine est-elle sur le quai que le malaise s'aggrave

Elle s'affaisse sur un banc. Deux gardiens de la paix, qui la voient souffrir et se rendent compte que son état est grave, la soutiennent, puis la conduisent chez elle en taxi. Là, ils doivent porter la malade jusqu'à son appartement et l'abandonnent aux soins d'une voisine. Cette dernière lui prépare une infusion, mais Mme Monin a les mâchoires serrées, les yeux révulsés, ses bras retombent inertes. Elle ne peut rien absorber. On fait mander un médecin en toute hâte, mais, quand celui-ci se présente, Mme Monin est morte. Moins de cinq heures s'étaient écoulées entre la visite chez les Girard et le décès de la malade.

Huit jours après ce décès, une femme J... D..., épouse Girard, se présentait au siège de la Compagnie d'assurances « Le Phœnix » et réclamait le versement d'une prime d'assurance de vingt mille francs, souscrite à son profit par Mme Monin.

La compagnie, ayant eu son attention attirée par certaines anomalies de la police et de la demande, fit procéder à une première enquête discrète. Le résultat en fut que Mme Monin n'avait sans doute contracté aucune assurance et que les signatures apposées tant sur le contrat qu'à la suite de l'endossement étaient fausses.

Ce n'était qu'une présomption, mais suffisante pour que la compagnie saisît la police judiciaire de ces faits anormaux. Il convient d'ajouter que l'assurance avait été contractée le 9 avril, c'est-à-dire vingt jours avant le décès.

Quelques jours après cette première plainte, deux autres compagnies, « La Nationale » et « L'Urbaine », informaient la police judiciaire que, chez elles aussi, une dame Monin avait souscrit des assurances sur la vie. Huit jours après la mort de Mme Monin, Girard s'était présenté à « La Nationale » et avait réclamé le

versement de l'assurance vie dont il était le bénéficiaire. Une somme de vingt mille francs lui avait été versée. Une quatrième compagnie, « L'Abeille », se joignit aux autres.

Il fut tout d'abord établi qu'au moment de la conclusion des contrats un sieur Girard s'était présenté aux quatre compagnies, en même temps qu'une dame ayant dit s'appeler Monin. Celle-ci avait passé les visites médicales et apposé sur les polices la signature « veuve Monin ». On sut plus tard que, pour se procurer l'état civil complet de Mme Monin, il lui avait dépêché un faux généalogiste qui, sous le prétexte d'un héritage à recueillir, s'était fait donner les indications d'état civil.

A peine Girard eut-il encaissé les 20.000 francs de « La Nationale », que sa femme produisit à « L'Abeille » la police faussement endossée et cette compagnie lui payait également vingt mille francs. Même manœuvre auprès de la compagnie « Le Phœnix », mais c'est alors que les choses commencèrent à se gâter pour nos criminels. Une première enquête était faite et les suspicions étaient telles que « Le Phœnix » saisissait la justice d'une plainte. Les recherches de la police judiciaire amenaient la confirmation des premiers soupçons et un mandat d'arrêt ne tardait pas à être délivré par M. Bonin, juge d'instruction, contre Girard, sa femme et une troisième personne, Mme D..., maîtresse de Girard, et qui paraissait avoir joué un rôle important dans l'affaire.

Lorsque cette affaire éclata, j'étais absent de Paris pour un temps assez long. Un commissaire de police avait été désigné pour faire l'intérim de mon cabinet et c'est lui qui avait procédé aux premières opérations. Il avait effectué des perquisitions qui n'avaient pas donné de résultat bien déterminant. D'autre part, Girard niait tout en bloc. Il affirmait qu'il ignorait ce que tout cela

voulait dire et qu'il n'était pour rien dans la mort de Mme Monin pas plus que dans les faux contrats d'assurances.

Comme en maintes autres occasions, il appartenait donc à la police de réunir tous les éléments d'accusation et de convaincre le criminel de sa mauvaise foi.

Lorsque je repris possession de mon cabinet, l'affaire en était là. Tout de suite je me passionnai pour ce mystère et je me promis de mettre tout en œuvre pour l'éclaircir.

Tout d'abord, comme je savais par expérience qu'une perquisition est rarement bien faite, je demandai au juge d'instruction de me remettre un nouveau mandat de perquisition. Il y avait intérêt à reprendre les investigations dans l'appartement de Mme D..., à Neuilly. Cette dernière, comme je l'ai dit plus haut, avait certainement trempé dans le crime, et Girard fréquentait assidûment son appartement, dont il assurait d'ailleurs les frais. Mon remplaçant, peu rompu aux affaires criminelles, avait-il bien cherché ? Je voulus en avoir le cœur net.

Mme D... occupait, dans un bel immeuble de Neuilly, un confortable appartement de plusieurs pièces. La première impression que j'eus en y entrant, c'est qu'on avait fait beaucoup de modifications dans son arrangement et qu'on avait apporté une certaine hâte à agir. Dans la cuisine, je trouvai des fioles brisées, dont l'une portait encore l'étiquette « poison ». D'autre part, en examinant un poêle situé dans l'antichambre, je fus frappé par la quantité de cendres qui y était accumulée. Un simple examen faisait supposer qu'on y avait brûlé hâtivement une multitude de papiers. Comme il ne faut rien négliger, je recueillis précieusement ces cendres, en prenant bien garde de ne pas les réduire en poussière. En les regardant de plus près et sans employer le micros-

cope, on pouvait constater qu'il s'agissait des feuillets d'un ouvrage imprimé. On put lire le texte de ces feuillets et on vit qu'il se rapportait à des études médicales. M. Bayle, le très habile directeur du laboratoire de l'identité judiciaire, put établir qu'il s'agissait d'un ouvrage en trente volumes de médecine légale, dont un tome — celui-là même dont on recueillait les cendres — était spécialement consacré à la *fièvre typhoïde*. On verra plus tard que cette constatation avait une importance capitale. La perquisition se poursuivit et amena la découverte de divers carnets ayant appartenu à Girard et sur lesquels celui-ci portait au jour le jour des notes au crayon. On peut s'étonner qu'un criminel habile et prévoyant tel que s'annonçait Girard ait laissé derrière lui de tels éléments d'accusations, mais, quelle que soit la prévoyance que nous attribuons à un individu de cette sorte, il est un fait certain, c'est que certains criminels commettent l'imprudence de tenir à jour des carnets de notes. Landru, qui fut un criminel diaboliquement droit, avait ainsi laissé des carnets accusateurs. Girard en laissa aussi. On retrouvait sur ces documents les divers rendez-vous que Girard avait eus. C'est ainsi qu'on y releva des mentions qui devaient faciliter la tâche des enquêteurs et aussi devenir des charges écrasantes pour le coupable. Enfin, je poursuivis mes investigations jusqu'au sixième étage de la maison, où existait une chambre de bonne. Là, je découvris une caisse contenant des ouvrages de toxicologie, notamment une étude sur les *champignons* vénéneux et aussi tout un matériel de chimiste toxicologue : éprouvettes, flacons de produits toxiques, cultures microbiennes dans la gélatine, etc... Ce matériel, ainsi que nous pûmes l'établir par l'enquête ultérieure, avait une curieuse histoire. En l'année 1917, Girard, à la suite de divers avatars que je relaterai ailleurs, avait été arrêté en flagrant délit de vol dans un

grand magasin. Le commissaire de police, à cette occasion, avait perquisitionné chez lui et avait fait les singulières découvertes suivantes : une boîte renfermant des tubes pour cultures bactériologiques (charbon, tétanos, bacille d'Eberth), des boîtes d'ampoules de strychnine et de cyanure de potassium, de la cocaïne, des produits pharmaceutiques divers, un microscope, des gants de caoutchouc, un précis de toxicologie, etc... Tous ces objets furent mis sous scellés et transmis à la justice. Or, que croyez-vous qu'il arriva ? qu'au moins on détruisit ces matières dangereuses à laisser entre les mains d'un profane ? Pas du tout. Au lieu de nuire à Girard, ces circonstances lui furent favorables. Un médecin mental déclara que « c'était un collectionneur morbide » et que la détention des substances vénéneuses *était un acte ayant échappé à l'intention et à la conscience de l'inculpé !* De telle sorte que le juge instructeur rendit une ordonnance de *non-lieu* et que tous les objets saisis furent restitués à Girard. Et on dira, après cela, que les juridictions militaires sont sévères, car Girard, en effet, mobilisé au moment de l'incident, était justiciable du conseil de guerre. Aussi, Girard, lorsqu'il fut arrêté pour les faits qui nous occupent, chercha-t-il tout de suite à se faire passer pour un aliéné. Il demanda à être examiné et, dans la note rédigée par lui à cet effet, il se définit lui-même de la manière suivante : « Sentimental, attiré vers l'idéalement bien, beau, bon, dégoûté de la vie et des gens qui sont tout l'opposé, je serai toujours un incompris. » Cette fois, les experts ne se déclarèrent pas convaincus et conclurent à la pleine responsabilité de l'accusé.

Ceci m'amène à esquisser un portrait psychologique de Girard, car il n'est pas sans intérêt de sonder une de ces âmes viles.

Voici comment l'acte d'accusation établissait les anté-

cédents de notre homme : Girard appartient à une famille honorable. Il est né en Alsace, où son père exerçait la profession de pharmacien. Vers 1888, Girard père dut quitter l'Alsace et fut, peu après, nommé receveur des contributions indirectes dans le département de la Seine. L'inculpé fut mis alors en pension à Paris, d'abord dans un collège libre, puis au lycée Saint-Louis. Successivement exclus de ces deux établissements pour vols commis au préjudice de ses camarades, il termina ses études dans une institution de Vincennes. Dès l'âge de dix-huit ans, il contracta un engagement volontaire de quatre années dans un régiment de husards et devint sous-officier, mais, durant sa dernière année de service, il fut cassé de son grade.

Bien qu'il eût à l'égard de son fils des sujets graves de mécontentement, M. Girard père s'efforça de lui créer une situation. Vers 1900, le fils déroba à son père une somme de sept à huit mille francs. Néanmoins, quelque temps après, le père, se saignant aux quatre veines, lui achetait un fonds d'entrepôt de bière, à Paris, mais Girard fit de mauvaises affaires, dut liquider et ne put désintéresser ses créanciers que grâce à une nouvelle intervention paternelle.

On le voit, l'homme est déjà campé et les actions passées expliquent les actions futures.

La vie privée de Girard n'était pas moins déréglée que sa compétence commerciale. Il eut simultanément plusieurs liaisons et il finit par épouser l'une de ses maîtresses (qui devint sa complice dans les crimes), tout en conservant les autres, ce qui devait l'entraîner à de grosses dépenses. En somme, il menait une double vie, et ses besoins d'argent étaient incessants. Comme professions, il exerça celles de courtier en vins, puis de courtier d'assurances. C'est en exerçant cet emploi que lui vint, sans doute, la conception de ses manœuvres

criminelles. Il fut aussi, d'après ses dires, bookmaker et exploita le pari clandestin aux courses. En 1909, il créa, avec un associé, le « Crédit général de France », dont l'objet était l'achat de billets de loterie et de valeurs à lots. Ces billets et valeurs devenaient la propriété indivise des adhérents pour être ensuite vendus en Bourse et le prix partagé entre les intéressés, mais ces opérations provoquèrent l'ouverture d'une information et Girard récolta un an de prison avec sursis. En août 1914, il est appelé sous les drapeaux. Après une incorporation dans l'artillerie lourde, il est affecté au service automobile. Là, il se fait remarquer par sa générosité envers ses camarades mobilisés. Il continue à entretenir deux ménages. On apprendra plus tard que, pour se procurer des fonds, il en a été réduit à fabriquer de fausses traites. Enfin, en 1917, il se fait arrêter en flagrant délit de vol ainsi qu'il a été relaté, et c'est alors qu'on le trouve détenteur de toxiques et d'un matériel de laboratoire : voleur, paresseux, jouisseur sans scrupules moraux, tel apparaît notre accusé à la lueur des événements de son existence.

Il restait à établir de quels moyens il avait fait usage pour se débarrasser de ses victimes après les avoir assurées à leur insu.

Le prisonnier était la première hypothèse à envisager, mais la détention de cultures microbiennes (charbon, fièvre, typhoïde) était une indication propre à faire réfléchir. L'incident du livre brûlé dans le poêle de Mme D... devait nous permettre d'étayer une seconde hypothèse. On apprit que ce livre se trouvait primitivement déposé dans un coffre de banque avec d'autres papiers. Lors de la première perquisition, Girard avait pu communiquer un instant avec Mme D... et il lui avait prescrit de se rendre à la banque, de retirer le contenu du coffre et de détruire le tout. C'est ainsi que

Mme D... avait brûlé le livre et d'autres papiers dans le poêle de son antichambre. Mais pourquoi Girard avait-il eu intérêt à se débarrasser d'un simple ouvrage de médecine, consacré à *l'étude de la fièvre typhoïde* ? C'est que, sans doute, il ne voulait pas que l'attention de l'enquête fût attirée sur ce point précis et que, d'autre part, l'ouvrage contenait peut-être des annotations compromettantes ! En tout cas, pour notre part, nous en tirâmes la conclusion que Girard avait communiqué ou tenté de communiquer la fièvre typhoïde à certaines victimes.

En ce qui concerné le poison, on supposa qu'il s'était servi du suc de champignons vénéneux, puisqu'il avait en sa possession un ouvrage spécial sur ce sujet. D'autre part, au cours de l'enquête, on apprit que Girard avait mandé chez lui un individu, sorte de vagabond des bois, qui avait pour métier de cueillir des champignons dans la forêt de Saint-Germain. Il lui demanda de lui procurer des champignons vénéneux, et il précisa même, en lui désignant la forme sur son livre, la sorte qu'il désirait. Ce témoignage achevait d'asseoir notre hypothèse sur des bancs solides. Le savant docteur Dervieux, commis comme expert, fut chargé de rechercher si les symptômes de la mort de Mme Monin pouvaient être imputés à un empoisonnement par le suc des champignons, car, dans cette hypothèse, il ne fallait pas compter sur l'autopsie pour renseigner la justice, les poisons végétaux ne laissant pas de traces dans l'organisme. Les recherches très minutieuses du docteur arrivèrent à cette conclusion que l'étrange maladie qui avait emporté en quelques heures une femme saine et bien portante présentait tous les symptômes de l'intoxication par « les champignons aménites ». Girard avait-il lui-même préparé le poison en distillant le suc des champignons ? Sur ce point, on en fut réduit à des conjectures.

Un incident caractéristique, mis en lumière par l'enquête, vint fortifier les hypothèses émises sur l'emploi de poison extrait des champignons.

Pendant son séjour à l'armée, Girard avait lié connaissance avec un certain Michel D..., dit « Mimiche ». Celui-ci était employé à l'administration des Postes et Télégraphes. Esprit simple et naïf, d'intelligence moyenne, il subit rapidement l'ascendant de Girard qui l'utilisait pour toutes sortes de petites corvées, notamment pour ses commissions chez ses maîtresses. On retrouve ici le même processus que dans l'affaire Monin. A son insu, et par le truchement d'une tierce personne qui fait les démarches et passe la visite à sa place, D... se trouve assuré sur la vie. Dès que l'assurance a été contractée et les fausses signatures données, il convient de passer à l'exécution. Vers fin juillet 1917, D... est un jour invité à dîner dans l'appartement de la rue de Neuilly. Il y vient et, aussitôt le repas terminé, Girard lui fait remarquer qu'en raison de l'heure avancée il fera bien de rentrer chez lui, ce qui est une singulière façon de traiter un invité. Que s'est-il passé au cours du repas ? On l'ignore, car D... n'a éprouvé aucun malaise ni le soir du dîner ni le lendemain. Mais on apprend plus tard que, ce jour-là, Girard avait recommandé expressément à sa bonne de mettre soigneusement de côté la vaisselle et les couverts dont l'invité avait fait usage. Après son départ, Girard et sa maîtresse nettoyaient eux-mêmes dans la salle de bains et avec un désinfectant la vaisselle et les ustensiles dont s'était servi D... Il semble que « Mimiche » ait été l'objet, lors de ce dîner, d'une première tentative d'empoisonnement, mais son tempérament était sans doute rebelle aux effets du poison. Nous allons voir qu'une seconde tentative devait avoir lieu un peu plus tard. Après la sortie de prison de Girard pour l'affaire de vol, car la première tentative était

antérieure à cet événement, D... reçut de son ami une lettre lui fixant un rendez-vous dans un café en face de la gare de l'Est. Les deux amis, une fois réunis, se firent servir une consommation et, un moment après, Girard pria « Mimiche » d'aller lui acheter des cigares dans un débit de tabac voisin. Dès qu'il fut de retour, Girard lui dit qu'il était pressé de s'en aller. Ils absorbèrent leurs consommations et se quittèrent. Comme il regagnait son domicile par le métropolitain, D... éprouva un violent malaise : maux de tête, douleurs à la nuque, engourdissement des bras et des jambes. Il eut la plus grande peine à gagner son domicile. Néanmoins, cette indisposition n'eut pas de suite fâcheuse. Le tempérament exceptionnel de « Mimiche » l'avait par deux fois sauvé d'une mort affreuse. Aussi, Girard l'avait surnommé « le cobaye ». Sur les carnets de notes, on lisait ces mentions : « Mimiche, jambes enflées... Mimiche, dîner... Mimiche, six heures gare de l'Est... Écrire pour rendez-vous... » A la lueur des événements que je viens de rapporter, ces mentions prenaient une tragique signification.

La découverte du mystérieux ouvrage sur la fièvre typhoïde que Girard avait tant d'intérêt à faire détruire par le feu ouvrit sur les machinations du criminel des horizons nouveaux. On en vint à se demander si, en dehors du poison, Girard n'avait pas employé d'autres procédés homicides. L'enquête aiguillée sur cette voie ne tarda pas à donner des résultats effectifs.

On apprit que, dans le cours des années 1910 et 1911, Girard avait contracté des assurances pour un montant de plus de 300.000 francs au nom d'un M. P... avec endossement à son propre nom. Deux ans après, le 1^{er} décembre 1912, M. P... décédait des suites d'une fièvre typhoïde. En même temps que lui, toute sa famille, c'est-à-dire sa femme et ses trois enfants, étaient atteints

de la même maladie. Chez Mme B..., celle-ci affecta une forme bénigne, par contre M. P... succomba. Girard venait chaque jour voir le malade et, le médecin traitant ayant prescrit des injections hypodermiques, il s'offrit à les pratiquer lui-même. Quelques jours après une première piqûre, un abcès local se déclarait. Le docteur envisagea une petite intervention chirurgicale, mais, avant que celle-ci fût pratiquée, le malade décédait brusquement. On attribua le décès à une embolie consécutive à la typhoïde.

Lorsque cette découverte fut faite, nous fûmes amenés à penser que Girard n'avait pas été étranger à ce décès, mais il restait à déterminer comment il avait pu communiquer la maladie. Chose étrange, dans la maison de M. P..., où tout le monde avait été atteint, seule la domestique était restée indemne. Comment expliquer tout cela ? On chercha et voici ce qu'on trouva : la famille P... occupait à Vincennes un pavillon. Au rez-de-chaussée, se trouvait une salle à manger où l'on prenait les repas en commun. L'eau que buvaient les divers membres de la famille était placée dans un alcarazas qui était habituellement déposé sur le buffet de la salle à manger. Chaque jour, lorsque Girard faisait ses visites à M. P..., il passait par cette pièce et l'eau des repas se trouvait à portée de sa main. Girard avait toute liberté, lorsqu'il s'y trouvait seul, d'y introduire des bacilles d'Eberth, dont il détenait, nous le savons, des cultures. Or, précisément, la domestique ne buvait jamais de cette eau, qui était réservée à l'usage de la famille P... On s'explique ainsi que la bonne n'eût pas été atteinte de la fièvre typhoïde qui avait ravagé monsieur, madame et les enfants P... Le docteur Dervieux put établir que la typhoïde qui avait emporté M. P... avait affecté une forme spéciale de typhoïde, dite fièvre des laboratoires. M. P... avait ingéré des bacilles de culture. L'autopsie

du corps de M. P..., pratiquée de nombreuses années après le décès, ne pouvait donner, on le devine, aucun résultat positif, mais l'implacable logique des faits était plus accusatrice que la constatation médicale.

Ici encore, on découvrit un autre « cobaye ». Girard s'était lié avec M. D... qu'il avait connu au régiment, pendant sa mobilisation. Les deux hommes se voyaient souvent. Au mois de mars 1917, M. D... est invité à dîner avenue de Neuilly. Quatre ou cinq jours après ce repas, il tombe gravement malade. Il est d'abord soigné à l'infirmerie, puis dirigé sur un hôpital militaire, service des contagieux, où il est reconnu atteint de fièvre typhoïde. Sur les fameux carnets de Girard, on trouve maintes mentions relatives à M. D..., notamment « D... vin blanc, D... dîner ».

M. D... qui, pendant sa maladie, est étonné de ne pas recevoir la visite de son ami Girard, se rétablit difficilement, mais finit toutefois par revenir à la santé. A peine remis, il reçoit une nouvelle invitation à dîner de Girard. Celui-ci, au cours du repas, lui offre un verre de liqueur, mais s'abstient personnellement d'en prendre. D'autre part, il lui propose de le faire réformer et, pour faciliter cette entreprise, il lui propose d'absorber certaines pilules qui, d'après Girard, détermineront un amaigrissement rapide. D..., heureusement, refuse cette proposition qui, sans doute, lui sauva la vie. Pour compléter cet exposé, il convient d'ajouter que D..., à son insu, a été assuré pour 40.000 francs.

L'acte d'accusation dressé contre Girard était donc fondé à reprocher à l'accusé de s'être débarrassé de ses victimes sur la tête desquelles il avait contracté, au préalable, des assurances en usant de deux procédés :

- 1^o Le poison, poison végétal extrait de certains champignons vénéneux ;
- 2^o La communication de maladies infectieuses d'ori-

gine microbienne, telles que la fièvre typhoïde.

Tels sont les faits criminels dont on n'a pas vu souvent de semblables dans les annales criminelles. Au cours de sa détention et avant sa comparution en cour d'assises, Girard mourut, et l'action publique fut éteinte de ce chef.

Seules, ses deux complices, les deux malheureuses femmes entraînées par ce monstre et qui auraient, sans doute, vécu honorablement, si elles ne l'avaient pas rencontré sur leur chemin, comparurent devant le jury et furent condamnées : l'une aux travaux forcés à perpétuité et l'autre à vingt ans de la même peine. On se prend à regretter que la mort ait soustrait le sinistre Girard à la dure expiation qu'il eût cent fois méritée.

LES ENQUÊTES DU BRIGADIER ROUSSEL

Le brigadier Roussel, de la brigade spéciale, ne répondait pas à l'idée générale qu'on se fait du détective, selon le type anglais ou américain.

Physiquement, — il me le pardonnera si ces lignes lui tombent sous les yeux — il ne payait pas de mine :

Grand et maigre, infiniment grand et infiniment maigre, une tête d'oiseau posée sur un cou maigre, il évoquait plutôt le type d'un commerçant, dans l'ombre de son arrière-boutique. Il tenait beaucoup plus de Uriah Heep que du joyeux Micawber. Mais, par contre, c'était un cerveau remarquablement organisé. Il avait toutes les qualités qui font le parfait policier : l'esprit de déduction, l'intelligence lucide, la méthode et la ténacité. On lui doit des enquêtes remarquables, dont je voudrais donner quelques exemples typiques.

LA LANGUE PENDANTE

Le 13 avril 1920, une certaine Alice P..., femme de ménage au service d'une vieille dame de soixante ans,

Mme O..., sortait précipitamment du pavillon occupé par cette dernière, en poussant des cris lamentables. Elle portait au visage des traces de coups. Elle raconta que sa patronne et elle-même venaient d'être attaquées par des cambrioleurs qui, sans nul doute, avaient pour but de voler une automobile placée dans un garage au sous-sol de la maison. Elle précisa qu'elle avait reçu des coups sur la tête, qu'elle s'était évanouie et n'avait repris connaissance qu'après le départ des malfaiteurs. Elle s'était retrouvée, disait-elle, étendue sur le carreau de sa cuisine, *la langue pendante* hors de la bouche et, pour se remettre, elle avait bu un petit verre de marc. Les agresseurs avaient disparu et elle en donnait un vague signallement.

Lorsque le brigadier Roussel vint interroger Alice P..., celle-ci recommença son récit où ne manquèrent ni la langue pendante ni le petit verre de marc. Intuitivement, par cette sorte de divination que possèdent les bons policiers, Roussel eut le sentiment que cette femme mentait. Or, un mensonge, en pareille matière, ne peut être admis, même si ce mensonge porte sur un point secondaire. Une personne, qui est encore sous le coup d'une vive émotion, comme celle qui accompagne un attentat criminel, ne peut avoir ni restriction mentale ni idée de mensonge. Cette langue pendante qui revenait avec persistance dans le récit cent fois recommencé de la femme Alice P... suffit à éveiller les soupçons de Roussel et à lui faire rechercher la vérité ailleurs.

L'enquêteur soumit Alice P... à un interrogatoire des plus serré qui ne fit que le confirmer dans ses suspicions. Diverses invraisemblances apparaissaient peu à peu, minimes, mais significatives. Cet interrogatoire avait quelque peu abattu l'assurance de la femme de ménage qui perdait pied en face des questions embarrassantes qu'on lui posait. Malheureusement, la scène

se passait en présence d'un médecin de la localité qui avait été appelé pour donner ses soins à la malheureuse victime. Ce médecin, écoutant le questionnaire serré de Roussel et en devinant la tendance, crut devoir se pencher à l'oreille du brigadier et lui dit : « Vous savez qu'elle porte des blessures qu'elle n'a pu se faire elle-même. » La femme P..., sans avoir entendu les paroles même du médecin, en avait compris le sens et, trouvant en lui un soutien inattendu au moment où elle perdait pied, se renferma dans un demi-silence et on ne put plus rien tirer d'elle. Roussel me disait plus tard qu'il avait compris la leçon de cet incident et que, dans l'avenir, lorsqu'il interrogerait quelqu'un, il n'admettrait aucun témoin auprès de lui.

Momentanément, Roussel renonça à obtenir les aveux de celle qu'il considérait déjà comme une coupable. Il poursuivit l'examen critique des circonstances de l'affaire.

La femme P... prétendit qu'après avoir été blessée elle avait essuyé le sang de son visage avec son tablier de cuisine. Malheureusement pour elle, ce tablier fut examiné et l'examen alla à l'encontre de ses prétentions. Au lieu de trouver sur la toile des traces de sang larges et étalées, on remarqua de multiples giclures horizontales qui ne pouvaient s'expliquer que par un jaillissement de sang au moment d'une agression. On en tira la conclusion que l'agresseur était la femme P... elle-même. Mme O... avait eu le crâne défoncé et portait au visage de nombreuses plaies contuses, faites par un instrument contondant formant massue, comme une bûche de bois par exemple. Par ailleurs, de nombreux éléments et présomptions furent recueillis qui forçaient à revenir à la culpabilité de la femme Alice P..., notamment elle avait aiguillé les soupçons sur divers individus qui furent successivement reconnus innocents et qui

ne pouvaient avoir été là à l'heure du crime. Finalement, ayant tout épuisé, on s'arrêta définitivement à la culpabilité d'Alice P... qui continua à nier. On établit qu'elle avait tué pour voler deux cents pièces d'or que cachait sa patronne, dans son appartement. La culpabilité fut admise par le jury de la cour d'assises qui condamna la coupable à la peine des travaux forcés à perpétuité. Ce résultat était dû à la perspicacité et aux remarquables déductions du brigadier Roussel.

DU POT DE FLEURS AUX COUVERTS D'ARGENT

Les deux affaires que je vais conter démontrent que, dans les enquêtes criminelles, il faut agir avec méthode et ne pas négliger le moindre détail.

Au mois de décembre 1919, une vieille femme — ce sont, hélas ! les plus nombreuses victimes des assassinats ! — était trouvée morte dans sa maison, au Pré-Saint-Gervais. On sait que Paris est entouré d'une banlieue misérable qu'on appelle la zone militaire et dont les maisons lépreuses s'étendent assez loin de ses remparts comme une tache d'huile. La femme dont nous allons nous occuper habitait cette zone, dans un wagon réformé. Les roues de ce wagon, profondément enfoncées en terre, avaient constitué les fondations de cette singulière demeure. Une échelle de quelques marches en avait facilité l'accès et la mère C... vivait là dedans, y exerçant le métier de brocanteuse. Peut-être pouvait-elle s'imaginer, en dormant, qu'elle était dans son train spécial et pérégrinait à travers l'Europe.

Quand on découvrit son corps, celui-ci baignait dans une mare de sang. La tête était traversée de part en part

d'une balle de revolver, dont la trajectoire avait crevé la vitre d'une fenêtre située au fond. La pauvre femme semblait avoir été tuée alors qu'elle se tenait debout. La table aux pieds de laquelle le cadavre était étendu supportait une bouteille de vin à moitié consommée et deux verres. La victime avait donc offert à boire à son assassin ! Le mobile du crime semblait être le vol, mais il n'y avait aucune certitude à cet égard.

Aucun désordre ne régnait dans une commode où la brocanteuse plaçait ses objets les plus précieux : on y retrouva des bonbonnières, des montres et divers bibelots de valeur, intacts. Il y avait même, épars sur la table, deux ou trois billets de cinquante francs. Aux alentours, personne n'avait rien vu, ni entendu, pas même perçu le coup de feu.

Lorsqu'un crime de ce genre est découvert, la première opération que font les inspecteurs de la brigade spéciale est d'explorer à fond le lieu même où a été découverte la victime. Dans le cas présent, la roulotte fut minutieusement visitée. Au cours de cette recherche, un de mes agents découvrit au fond d'un pot de fleurs vide et poussiéreux, un reçu, en date du 17 décembre 1919, *jour du crime*, ainsi conçu : « Pré-Saint-Gervais, le 17 décembre 1919. Je, soussigné, E.-L. D... (ici le nom complet), m'engage à payer nonobstant (il voulait dire moyennant) cinquante francs par mois, à partir du 2 janvier 1920, la somme de cent soixante et onze francs due par mon père à Mme C... Le 17 décembre 1919. Signé E. D. »

L'auteur de ce billet ne pouvait être que l'assassin.

Dès que la pièce accusatrice fut en notre possession, une vérification fut faite à ce nom aux archives de la police judiciaire. Au service des garnis, on trouva un individu de ce nom dans un meublé d'une banlieue éloignée du lieu du crime.

Le lendemain matin, à six heures, je me présentai,

accompagné de mes inspecteurs, au domicile de E. D... Il affecta le plus grand étonnement ; cependant il reconnut qu'il connaissait Mme C... et était allé la visiter la veille. Nous avons donc bien affaire au signataire du reçu. Une perquisition faite dans la chambre permit de découvrir, d'abord un pistolet automatique, puis, dissimulés sous des chemises, plusieurs bijoux anciens, notamment une boîte ronde en ivoire, ornée de peintures, un médaillon et une chaîne d'or. D... tenta d'abord de nous persuader qu'il avait trouvé ces objets dans la rue, mais il finit par reconnaître qu'ils provenaient de la roulotte de Mme C... qui avait été autrefois la maîtresse de son père. Sa visite à la vieille dame avait eu sans doute pour but de rentrer en possession de la reconnaissance de dette qu'il avait souscrite (cent soixante et onze francs), et il avait profité de son meurtre pour faire main basse sur quelques objets de valeur, qui s'étaient trouvés à sa portée. Toutefois, il n'avait pu découvrir le papier qui était caché au fond du vase de fleurs. Sans cette découverte providentielle, résultat d'une méthode constamment appliquée, comment aurait-on découvert ce criminel, qui n'avait jamais eu affaire en justice et ne possédait pas de fiche dactyloscopique au service de l'identité judiciaire. Personne ne l'avait vu et la bouteille elle-même, si elle avait porté ses empreintes digitales, n'aurait pu nous livrer son identité.

La seconde affaire, qui fut beaucoup plus ardue, constitue, elle aussi, une leçon de choses. Cette fois encore, c'est une vieille dame de quatre-vingts ans, qui avait été la victime d'un assassinat. Mme L... habitait avec ses deux filles et sa petite-fille dans un appartement du quartier des Halles. Les deux filles exploitaient un magasin de modes, non loin de leur domicile. Leur mère restait seule dans l'appartement durant la journée. Aussi, pour lui éviter toute fatigue inutile, ses filles faisaient-

elles les achats du ménage, le matin, avant de partir à leur magasin ; d'autre part, elle avait pour instruction de ne pas ouvrir sa porte à des inconnus. Mais la vieille dame était bavarde et ne pouvait se retenir d'aller converser dans la loge de sa concierge et elle faisait aussi quelques courses, en dépit des recommandations.

Le 2 février 1920, elle est seule chez elle, lorsque la sonnette de l'entrée se fait entendre. Elle ouvre sa porte et se trouve en présence d'un individu inconnu. Celui-ci demande Mme G..., sa fille. Mme L... répond que, pour la voir, on doit se rendre au magasin de modes, rue Saint-Honoré. A ce moment, le visiteur la bouscule, pénètre dans l'appartement et referme la porte. La pauvre vieille, incapable d'une résistance, est à sa merci. Cependant, elle essaie d'appeler au secours. Elle se précipite vers une chambre à coucher, à gauche de l'entrée, d'où elle espère crier au secours par la fenêtre donnant sur la cour de l'immeuble. Elle n'en a pas le temps. L'assassin la jette sur un lit, l'étrangle, puis lui met un bâillon sur la bouche. Il la transporte ensuite dans une autre pièce, où on découvre le corps. Dans la gorge de la victime, on trouve son râtelier.

Il n'a pas fallu grand effort pour la faire passer de vie à trépas. Lorsque les filles, en rentrant le soir, découvrent le corps inanimé, elles constatent en même temps que tout a été bouleversé dans l'appartement et qu'on a volé un certain nombre d'objets, dont l'énumération tient plusieurs pages de texte. Parmi eux, il y a notamment des bijoux et des pièces d'argenterie.

L'enquête commence ainsi sans aucune donnée. Aucun voisin n'a rien vu. Aucun signalement de l'assassin. On a seulement entendu une brève conversation, d'un étage à l'autre, au moment où l'homme a sonné à la porte de Mme L... On sait ainsi que le crime a été commis vers quinze heures trente de l'après-midi.

Que faire en pareil cas ? On s'attache à procéder à une enquête approfondie sur les parents, les familiers quelque peu suspects et sur toutes les personnes qui, dans les derniers temps, ont accompli des travaux ou fait des livraisons dans la maison. Cette recherche donne lieu à un incident des plus curieux. Au mois d'août 1917, deux ouvriers fumistes avaient réparé une cheminée. Après leur départ, Mme L... avait constaté la disparition de bijoux. Les soupçons s'étaient naturellement portés sur les ouvriers et une plainte avait été déposée. On avait arrêté un des ouvriers, nommé L... qui, chose stupéfiante, avoua être l'auteur du vol et déclara avoir donné les bijoux à une fille publique rencontrée aux Halles et dont il ignorait le nom. Or, tout cela était faux. Les bijoux n'avaient pas été volés, on les retrouva quelques jours plus tard dans une bibliothèque où ils avaient été cachés par Mme L... elle-même et le nommé L... s'était accusé sans raison. Heureusement — ou malheureusement — pour ce pauvre garçon, il était décédé depuis six mois. Sans quoi, il eût peut-être été capable de se reconnaître l'auteur de cet assassinat, ce qui démontre combien il faut être prudent en matière de culpabilité.

Quoi qu'il en soit, l'enquête n'aboutit momentanément à aucun résultat. On retrouva dans l'entourage ou les fréquentations plus ou moins lointaines de ces femmes des individus suspects, voire même déjà condamnés, et sur lesquels on recueillait les renseignements les plus défavorables. Heureusement pour eux l'enquête fut bien faite et ils furent tous éliminés l'un après l'autre.

Le 14 avril 1920, on trouvait à la caisse d'épargne de la rue Coq-Héron, au pied d'un banc, un journal qui contenait une lettre sans enveloppe, ayant toutes les apparences d'une correspondance entre malfaiteurs. On s'y exprimait dans le plus pur argot. A cette lettre étaient annexées deux coupures de journaux relatant l'une un

cambrilage commis rue Daunou, dans une bijouterie ; l'autre, l'assassinat de Mme L... On crut un instant que cette découverte allait permettre d'orienter les recherches dans une voie décisive, mais, après de longues investigations, on dut renoncer à identifier l'auteur et le destinataire de cette lettre, qui n'étaient indiqués que par des prénoms : Jean et Lucien. On ne put définir non plus dans quelles conditions ces papiers avaient été perdus.

L'affaire paraissait s'acheminer vers un échec définitif, lorsque, plus de deux ans après, le fil en fut repris.

Au cours d'une perquisition chez un recéleur quelconque, une certaine quantité d'objets, dont la provenance licite n'avait pu être justifiée, étaient saisis. Parmi ces objets, se trouvait un lot de couverts de table, en argent, présentant une ornementation caractéristique. A la poignée figurait un écusson ovale surmonté d'une fleur. On rechercha l'origine de ces couverts et notamment s'ils ne provenaient pas d'un vol. Aux archives de la police judiciaire, on établit des fiches spéciales pour chaque catégorie d'objets volés. C'est ainsi qu'on fut amené à faire le rapprochement avec les objets volés chez Mme L..., où il y avait des couverts. On représenta aux filles de la victime les objets saisis et elles reconnurent formellement leur bien. Ce fut le point de départ d'une reprise de l'enquête qui, cette fois, aboutit à un résultat positif. L'identité et la personnalité de l'auteur de l'assassinat furent établis avec certitude. C'était un anarchiste, dit « individualiste », de l'école des fameux criminels Bonnot et Garnier. Il avait été l'amant d'une ancienne employée de la maison de modes de la rue Saint-Honoré et cette femme était parfaitement au courant des habitudes et de la solitude de la vieille dame. Malheureusement, si son identification avait été, à partir de la découverte des couverts, relativement aisée, son arrestation apparut bientôt comme très aléatoire. Son crime commis,

il avait quitté la France pour la Belgique et il s'y tenait caché tout à fait inconnu, chez des « camarades ». On sait que chez les anarchistes le droit d'asile et d'hospitalité est sacré et que les camarades sont tenus de s'héberger réciproquement, sans explication ni justification. Le coupable, n'ayant pu être retrouvé, fut condamné à mort par contumace. Peut-être est-il aujourd'hui commissaire du peuple ou citoyen de l'U. R. S. S.

DES PERLES

Le 12 février 1920, un certain H..., courtier en perles parcourait la rue Saint-Georges, à la recherche de clients. Il portait à la main une petite mallette de cuir, contenant un lot important de perles d'une valeur approchant le million, mallette qu'il venait de retirer du coffre-fort d'une banque. Il pénétra dans une maison, au 26, et s'engagea dans l'escalier. A peine avait-il monté quelques marches qu'il était rejoint par deux individus inconnus de lui. L'un d'eux lui assénait un coup de matraque sur la tête et l'autre lui arrachait la mallette des mains. Les deux malfaiteurs prenaient ensuite la fuite, laissant H... assis sur une marche d'escalier dolent et gémissant. Telle est, du moins, la version qu'avait donnée H... au commissariat de police de la Chaussée-d'Antin, où il s'était rendu après l'agression.

La police judiciaire fut saisie aussitôt de cette affaire qui paraissait grave et c'est à la brigade spéciale qu'elle fut confiée.

Je me rendis auprès de la victime, que je trouvai au lit, affectant de souffrir beaucoup de la tête. Craignant

même une fracture du crâne, à la suite du coup de matraque, le médecin avait conseillé une ponction lombaire qu'on s'appropriait à pratiquer.

Mais j'eus l'impression que H... souffrait beaucoup moins qu'il ne l'affectait et il y avait dans ses gémissiments quelque chose d'artificiel. D'autre part, les circonstances de la prétendue agression apparaissaient des plus suspectes. Dans l'escalier où s'était produite l'attaque, il n'y avait eu aucun appel. Personne n'avait rien entendu et il parut étrange qu'une telle scène eût pu se produire sans amener toute la maison. Notre première hypothèse fut qu'il s'agissait d'un attentat simulé ou du moins réglé d'accord entre l'attaqué et les attaquants.

On commença par découvrir que H..., la victime, était un individu sujet à caution. Il avait été condamné par un conseil de guerre à trois ans de prison pour outrages par paroles et menaces envers un supérieur. Il avait été envoyé dans un corps disciplinaire en Algérie. De passage à Collioure (Pyrénées-Orientales), où se trouve un fort servant de lieu de détention, il s'était lié avec des camarades de chaîne et il s'était laissé aller à faire des confidences dangereuses, qui vinrent à notre connaissance, au moment de l'enquête. Il leur avait dit : « Oh ! moi, je connais les moyens de faire fortune très vite. Je suis courtier en perles ; quand je serai libéré, je profiterai du jour où j'aurai le million pour faire le coup de la rue Meslay. » Par ces derniers mots il faisait allusion à une affaire qui s'était produite vers cette époque rue Meslay à Paris. Un caissier s'était fait voler sa sacoche après avoir reçu du poivre dans les yeux. On établit par la suite qu'il était de mèche avec ses prétendus voleurs. Dans ses confidences, H... était même allé plus loin ; il avait dit qu'au lieu de poivre son complice emploierait la matraque ; selon lui, cela devait paraître moins suspect.

Quand ces témoignages furent recueillis, il n'y eut

plus dans notre esprit de doute sur la culpabilité de H... C'est lui qui avait certainement monté toute cette affaire. Mais, comme toujours en pareil cas, une hypothèse ou une présomption ne suffit pas. Il faut apporter à la justice des preuves. D'autre part, les propriétaires du lot de perles (ils étaient plusieurs) s'intéressaient beaucoup plus à la récupération de leur marchandise qu'à la découverte des coupables et ils nous pressaient surtout de retrouver les colliers. Comme il ne faut pas mettre la « charrue avant les bœufs », la meilleure façon de retrouver les perles était encore de découvrir les coupables, c'est-à-dire les complices de H... On supposa que ces complices devaient avoir été choisis parmi les anciens compagnons de chaîne de H... On identifia très vite deux d'entre eux avec lesquels il paraissait particulièrement lié et on apprit même que les trois amis s'étaient rencontrés récemment dans des établissements de Montmartre. On s'arrêta plus particulièrement sur un certain Albert B..., dit « Bébert le Corse », et on put savoir, par des indicateurs, que H... avait remis à celui-ci le lot de perles, la veille même de l'agression simulée. Actuellement les bijoux étaient proposés en vente et les coupables cherchaient à s'en débarrasser.

On s'attacha à suivre la négociation des colliers et on s'arrangea pour ne rien perdre de ces tractations. Deux ou trois fois, on fut sur le point de mettre la main sur les bijoux en même temps que sur les recéleurs, mais chaque fois nos adversaires furent à temps mis en garde, ce qu'ils exprimaient d'une façon imagée en disant : « Qu'il avait fait chaud. » D'un autre côté, les indiscretions de la presse n'étaient pas pour faciliter notre tâche et il fallait moins se défendre contre les malfaiteurs que contre les reporters avides d'information embusqués dans les couloirs de la préfecture de police.

Enfin, par des moyens que je ne puis dévoiler, nous

apprîmes que, certain soir, les divers complices qui étaient détenteurs des bijoux devaient se rencontrer avec un acquéreur éventuel, dans un café du boulevard du Temple. Le rendez-vous était fixé là, mais il n'était pas dit que la négociation s'y ferait. Il fallait donc ouvrir les deux yeux et ne pas manquer cette occasion providentielle de raffer en même temps les coupables et les objets volés. Avec une équipe de plusieurs inspecteurs, je suivis moi-même l'opération de bout en bout. Le café en question était un tout petit café situé à l'angle d'une rue, non loin du cirque d'Hiver. Tous bien dissimulés derrière les édicules de la voie publique, nous vîmes se rencontrer les compères au nombre de quatre.

Après une conversation à la terrasse, tous quatre prirent un taxi et se dirigèrent vers la place de la République et le boulevard Magenta. Nous avions nous-mêmes une voiture toute prête qui prit le taxi en filature. Celui-ci, au deuxième tiers du boulevard, non loin de la gare du Nord, s'arrêta brusquement. Nous vîmes un individu qui stationnait dans la rue s'approcher de la voiture et remettre un paquet à l'un des occupants que nous sûmes plus tard être « Bébert le Corse ». Le taxi que nous ne perdions pas de vue reprit sa course et se rendit au Café des Oiseaux, place d'Anvers. Là, les quatre individus descendirent de voiture et pénétrèrent. A ce moment, la place fut investie par nous, d'une façon aussi peu apparente que possible. Mes hommes se disséminèrent en un vague cercle, tout autour des issues du café. Il fallait maintenant les cueillir à la sortie et ne pas les laisser échapper. Quant à moi, je m'étais placé sur le boulevard, derrière une baraque foraine, pour surveiller l'opération. Après une heure d'attente, heure d'énervement et d'impatience, nos quatre individus sortent. La manœuvre prévue s'accomplit immédiatement. Mes inspecteurs sautent sur les individus. Malheureusement, deux d'entre

eux s'échappent à la course. Un troisième est maintenu solidement, quant au quatrième, c'est « Bébert le Corse » ; c'est celui-là qu'il convient de ne pas laisser fuir. Il est ceinturé par deux hommes mais, comme il est d'une force herculéenne, il réussit à s'en débarrasser et les deux inspecteurs roulent sur le sol. Je vois Bébert fuir dans ma direction en courant. Je me place résolument devant lui et lui barre le passage, mais il a beaucoup d'élan ; il est lourd et corpulent et c'est un véritable bolide que j'essaie de prendre à bras le corps. Il se débarrasse de mon étreinte et continue sa course, mais ce moment d'arrêt avait permis aux inspecteurs qui avaient mordu la poussière de me rejoindre. Nous nous mettons à la poursuite de Bébert qui, après avoir traversé le boulevard Rochechouart, s'apprête à prendre la rue de Steinkerque, qui monte vers la Basilique de Montmartre. Au coin des deux voies, il prend des chaises de café en fer et nous les jette dans les jambes pour retarder notre poursuite. Puis nous le voyons fouiller dans sa poche et en sortir un objet qui paraît être une arme. Un de mes agents, qui tient son revolver tout prêt, n'hésite pas. Il tire et Bébert, atteint dans les reins, s'écroule sur le sol. Nous le relevons avec beaucoup de précautions, car il gémit et nous le transportons sur un banc du boulevard en attendant de le confier à une ambulance qui le conduira à l'hôpital Saint-Louis. Il s'est d'ailleurs parfaitement rétabli par la suite. Nous pensions trouver les perles sur Bébert, mais c'est en vain que nous explorons ses poches. Il commence par nous dire, en réponse à nos questions, qu'il ignore tout de cette histoire de perles. Finalement, il avoue qu'il portait bien les perles dans un sachet, au moment de sa sortie de l'établissement de vins, mais que ce sachet, placé dans son pantalon, a dû glisser au cours de sa fuite et tomber sur le sol. Un tel résultat était au plus haut point décevant et décourageant pour nous. Il ne restait

plus qu'un espoir, c'est que les perles fussent trouvées par un honnête homme et rapportées chez le commissaire de police, mais ceci était très aléatoire, étant donnée la population hétéroclite qui vit à Montmartre.

Au moment où s'étaient déroulés les faits que j'ai rapportés plus haut et surtout au moment où le coup de feu avait été tiré, il s'était produit en quelques minutes sur le boulevard un rassemblement de cinq ou six cents personnes. Cependant, si invraisemblable que cela parût, l'honnête homme se rencontra et, moins de quarante-huit heures après cette arrestation mouvementée, un brave et honnête garçon rapporta le paquet qu'il avait ramassé intact sur le terre-plein du boulevard Rochechouart. Il reçut d'ailleurs une forte récompense et n'eut pas à regretter son geste de probité.

Cependant, tout ceci fait, l'affaire n'était pas terminée. Il fallait encore découvrir le gîte de Bébert et arrêter ses complices. Nous avons heureusement quelques données sur ce point. Il était environ minuit lorsque le blessé fut conduit à l'hôpital. La même nuit, sans désespérer, nous sommes décidés à aboutir. Nous savions que B... habitait à Bondy, dans un coin de campagne désert, chez un de ses amis, probablement complice dans la même affaire. Il était environ une heure du matin, à la nuit noire, quand nous parvînmes au domicile présumé, après quelques informations, prises auprès de gens à demi endormis. Nous arrivâmes devant un pavillon précédé d'un jardin. Une opération de ce genre, faite en pleine nuit, peut être dangereuse, si on a affaire à des malfaiteurs endurcis. Aussi chacun de nous avait pris le pistolet automatique à la main, tandis que tous les chiens du voisinage aboyaient avec frénésie. Il n'y eut heureusement aucune velléité de résistance. Les occupants de la maison vinrent nous ouvrir et nous reconnûmes avec étonnement, dans l'homme qui nous

introduisit, l'individu qui, sur le boulevard Magenta, avait remis un paquet — sans doute les perles à « Bébert le Corse ». Une perquisition fut faite dans la villa et nous découvrîmes une grosse perle valant une dizaine de mille francs, que Bébert s'était réservée pour lui, et aussi un coffret de fer tout maculé de terre, qui avait contenu le lot de perles. L'occupant de la villa ne fit aucune difficulté pour reconnaître que les perles étaient constamment placées dans ce coffret et celui-ci enfoui dans un champ voisin. Quelques heures auparavant, en raison de la vente éventuelle, il avait été chargé d'apporter les perles à Bébert, et le rendez-vous avait été fixé boulevard Magenta. En somme, si nous n'avions pas été servis par les circonstances et si nous avions précipité notre action, nous aurions échoué, puisque, lors du rendez-vous boulevard du Temple, les perles n'étaient pas encore venues en la possession de Bébert.

Ainsi finit le rêve d'enrichissement d'H..., l'ex-soldat des bataillons de discipline. Il y avait trop de convoitises allumées autour du lot scintillant des perles et puis aussi trop de personnes dans le secret. Un malfaiteur solitaire et prudent, qui n'a fait de confidences à personne, a des chances de se tirer d'affaire. Quand il y a deux complices, le succès est beaucoup plus douteux, mais, quand il y a plus de deux personnes en cause, l'échec est certain.

DEUX COUPS DE FEU DANS LA NUIT

L'affaire s'était passée de la façon suivante : le 11 octobre 1919, vers onze heures du soir, le gardien de la paix Bernard, du XII^e arrondissement, affecté au poste de Bercy, interpellait, à l'angle de la rue de Bercy et du boulevard du même nom, deux individus qui transportaient, en les roulant sur le sol, un train de pneumatiques pour automobiles. Les agents en tenue ont pour mission, pendant leur service de nuit, d'interroger tout individu qui passe porteur d'un paquet ou traînant une voiture, dans des circonstances qui paraissent suspectes. C'est ainsi que Bernard, accomplissant normalement son service, interpella les individus en question et les invita à le suivre jusqu'au poste de police du quartier, situé à cinquante mètres de là. Au moment où ils allaient atteindre le poste, l'un d'eux sortit un revolver et deux coups de feu retentirent dans la nuit. Les malfaiteurs prirent aussitôt la fuite, tandis que le brigadier chef de poste, attiré par le bruit de la fusillade, survenait juste pour recevoir dans les bras le malheureux agent, mortellement blessé.

Le crime était grave et inquiétant puisqu'il décelait l'action de malfaiteurs endurcis, audacieux, éminemment dangereux. Malheureusement, les indices étaient maigres : deux coups de feu dans la nuit et des pneumatiques abandonnés. On ne possédait aucun signalement des criminels, le malheureux Bernard ayant expiré avant d'avoir pu seulement prononcer une parole.

On put établir tout d'abord que les pneumatiques, du poids total de quatre-vingt-quinze à cent kilogrammes, étaient enveloppés dans trois paquets doublés eux-mêmes de toile d'emballage. Ils avaient été volés dans un wagon faisant partie d'un train de marchandises garé sur une voie du réseau de Conflans. Dix wagons avaient été successivement déplombés et visités par les malfaiteurs qui, finalement, avaient emporté neuf pneumatiques. Sur les auteurs de ce vol, qui étaient aussi les meurtriers du gardien de la paix, on ne recueillait aucun indice. L'enquête paraissait donc vouée à un échec complet, puisqu'il n'existait aucun fil conducteur. Mes inspecteurs, navrés, durent s'avouer momentanément vaincus, et on n'avait plus d'espoir que dans un élément providentiel, tel qu'il s'en découvre parfois dans les enquêtes les plus difficiles, quand on est aidé par la chance.

Or, cet événement inattendu, ou plutôt, impatientement attendu, devait se produire moins d'un mois après l'homicide, grâce à la perspicacité du brigadier chef Clément, chargé par moi de cette affaire.

Le 8 novembre 1919, des inspecteurs de la brigade spéciale arrêtaient plusieurs individus, sous inculpation de vol avec effraction (cambriolage) commis dans une maison de tissus de la rue d'Aboukir. Pendant la nuit, après avoir fracturé la porte d'entrée, les malfaiteurs avaient pénétré dans la boutique d'un marchand d'étoffes et avaient chargé un camion de tissus pour une valeur

de plus de soixante-dix mille francs. Parmi les individus arrêtés, se trouvait un certain S... qui, à peine amené dans les locaux du service et dans la salle même affectée à la brigade spéciale, se jeta furieusement sur un brigadier et deux inspecteurs qui se trouvaient là de permanence et les frappa avec rage. Une pareille attitude est plutôt rare de la part des malfaiteurs qui, d'une façon générale, se tiennent tranquilles. Comme on doit s'en douter, le détenu S... avait affaire à forte partie et il ne tarda pas à être maîtrisé et mis hors d'état de nuire. Ce qui attira l'attention des inspecteurs, c'est cette explosion de colère malgré tout insolite. Ayant médité là-dessus, les hommes en conclurent que l'individu devait avoir sur la conscience des méfaits encore plus graves que celui qui avait motivé son arrestation. Ce fut le point de départ d'une enquête plus approfondie et l'on fouilla le passé de notre cambrioleur. On s'attacha notamment à rechercher les autres vols que S... aurait pu commettre. On arrêta sa maîtresse, une prostituée, la fille R..., qui, pressée de questions, se décida à avouer que S... pratiquait d'une manière suivie *les vols dans les gares* et qu'à maintes reprises il avait rapporté de ses expéditions nocturnes *des pneumatiques volés*.

Ce fut un trait de lumière pour nous et l'on émit l'hypothèse que S... n'était pas étranger au meurtre de l'agent Bernard. Des recherches furent entreprises dans ce sens. Un pistolet automatique du même calibre que celui dont on avait fait usage contre Bernard fut saisi à son domicile. Cette arme, remise aussitôt à M. Bayle pour expertise, ne fut pas reconnue pour celle du crime. La preuve sur laquelle on comptait faisait défaut, mais la piste n'était pas abandonnée pour cela.

La fille R... avait fait connaître que S... était habituellement accompagné dans ses expéditions nocturnes par un individu surnommé Dédé. Ce dernier fut recher-

ché et arrêté. Il s'appelait N... et Dédé n'était que la déformation de son prénom André.

Trois jours après ces faits, une indication anonyme comme on en reçoit fréquemment dans les services de police nous informait que les auteurs du meurtre de l'agent Bernard étaient au nombre de trois et répondaient aux sobriquets de : « Le Zouave », « Dédé » et « le Rouquin ». Cette indication n'était étayée d'aucune preuve ni accompagnée d'aucun témoignage, mais elle venait recouper les éléments déjà rassemblés par nous. En effet, on ne tarda pas à acquérir la certitude que le sobriquet de « Zouave » s'appliquait au nommé S... Il restait à identifier le troisième personnage, appelé « le Rouquin ». Ce fut chose relativement facile avec la collaboration des gardiens de la paix du XIII^e arrondissement, affectés au service des mœurs. Ces agents, qui ne revêtent jamais la tenue assurent la surveillance des filles publiques, ainsi que la répression de la prostitution clandestine. Ils se trouvent en rapports avec toute la basse pègre d'un arrondissement de Paris, composé surtout de filles et de souteneurs.

Quelques jours à peine après ces découvertes, les agents en bourgeois du XII^e arrondissement arrêtaient André N..., dit « Dédé », qui, porté déserteur à la suite d'une convalescence de deux mois, puis arrêté pour ce motif, s'était évadé de la police militaire de Paris.

Conduit le même jour à la police judiciaire, N... fut amené à confesser qu'il avait participé avec S... et « le Rouquin » à l'expédition du vol des pneumatiques, mais que c'était S... qui avait tiré sur l'agent Bernard. Pour identifier et retrouver le troisième personnage, désigné sous le surnom du Rouquin (c'est-à-dire rouge de cheveux), les rues et les établissements du quartier furent visités pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Enfin, le 22 novembre, l'inconnu était identifié avec un

nommé P..., repris de justice dangereux. Le domicile de ce dernier était rapidement découvert et son arrestation ne tardait pas à s'ensuivre. Lui aussi, après avoir énergiquement nié au début, finit par se « mettre à table » et confirma le récit fait par N... Il désigna S... comme l'auteur du meurtre et toutes les déclarations se trouvèrent concordantes jusque dans les plus petits détails. Il n'y avait plus aucun doute, nous avions bien mis la main sur les auteurs de ce crime. Traduits en cour d'assises au mois d'avril 1920, S... et P... furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et N... à sept ans de la même peine, car la cour n'avait retenu contre ce dernier que le vol des pneumatiques.

Mais il était dit que cette affaire nous réserverait encore une surprise. Alors que ce mystère semblait définitivement élucidé et postérieurement à la condamnation des meurtriers, un individu nommé Lempereur, détenu à la prison centrale de Poissy, écrivit pour s'accuser d'être l'auteur du meurtre de l'agent Bernard. Le brigadier chef Clément et moi-même ne fûmes pas peu étonnés de cette révélation tardive. Je chargeai mon collaborateur, connaissant à fond tous les détails de l'affaire, d'aller entendre le détenu Lempereur. Il en revint avec la certitude que L... était un imposteur. Invité à préciser les conditions dans lesquelles il avait commis le crime, il s'embarqua dans une série de mensonges et de contre-vérités qui ne pouvaient abuser celui qui l'interrogeait. M. Clément put affirmer que L... mentait effrontément et qu'aucune de ses déclarations ne cadrerait avec les faits constatés par notre enquête première. Il ignorait aussi bien l'endroit où Bernard avait été tué que celui où les pneumatiques avaient été volés. Mais on pouvait se demander alors pourquoi cet individu s'accusait d'un crime imaginaire pouvant entraîner la peine capitale. Tout cela s'expliqua par la suite. L... avait été con-

damné, en juin 1920 à la peine de vingt ans de travaux forcés, puis, le 11 octobre suivant, à la peine de mort, car il était lui-même un voleur doublé d'un assassin. Dans la prison de Poissy, il s'était trouvé en contact avec N..., l'un des co-auteurs du meurtre Bernard, et il s'était laissé persuader par ce dernier, moyennant promesse d'argent sans doute, qu'ayant été condamné pour d'autres crimes à la peine capitale il ne pouvait plus être inquiété par le nouveau crime dont il s'accusait. Quoi qu'il en soit, la justice considéra avec raison que L... était étranger à un crime dont il ne connaissait pas un seul détail. Le fait de s'accuser faussement est un phénomène assez fréquent chez les détenus qui espèrent ainsi obtenir une dérivation à l'ennui pesant de la vie cellulaire. Ils comparaissent devant de nombreux juges, sont véhiculés d'une ville à l'autre et ce sont aussi, le cas échéant, des occasions pour s'évader. Lorsqu'ils constatent que leur petite supercherie est allée trop loin ou va être découverte, ils se hâtent de se rétracter et ils n'ont aucune peine à démontrer qu'ils sont innocents.

A LA POURSUITE D'UN ÉTRANGLEUR

LES MÉTHODES DE LA BRIGADE SPÉCIALE

L'affaire que je vais rapporter ici, bien qu'assez banale en soi, est cependant intéressante parce qu'elle démontre comment un enquêteur habile peut, avec des premiers éléments vagues et inconsistants, démasquer un criminel et découvrir son gîte, ceci en l'espace de quelques heures. Elle permet aussi de saisir sur le vif le mécanisme d'une recherche criminelle.

La brigade spéciale de la police judiciaire est, à Paris, l'organisme qui a pour mission de rechercher les auteurs de crimes graves et notamment des homicides. Elle est composée d'une élite d'inspecteurs. On ne peut aspirer à en faire partie qu'après s'être fait remarquer pendant sept ou huit ans dans d'autres brigades de la police judiciaire. Les hommes de la brigade spéciale forment donc une sélection et un choix. C'est ce qui explique d'ailleurs les éminents services qu'ils rendent à la Société. La brigade spéciale possède aussi ce qu'on appelle dans l'armée « l'esprit de corps », c'est-à-dire l'orgueil et la fierté de sa fonction et de son métier et aussi la soif de réussir là où d'autres échoueraient.

Dès que le téléphone signale une affaire grave, assassinat, meurtre, vol qualifié, la brigade spéciale est mise en mouvement. L'inspecteur principal qui la commande constitue, avec les éléments présents, une équipe qui accompagnera le commissaire de police chargé de l'enquête. En même temps, s'il y a lieu, sont alertés : l'identité judiciaire, le parquet et le médecin légiste. Tous ces organismes, qui ont chacun leur rôle, se transportent sur les lieux du crime et les premières constatations sont faites en commun. Ensuite, chacun reprend sa liberté, mais il est facile de concevoir qu'à partir de ce moment c'est à la police qu'incombe la tâche la plus lourde.

La famille G... habite un appartement avenue du Maine, à Montrouge. Elle se compose du père, de la mère et de deux enfants, un fils et une fille. Ces derniers et le père, qui ont leurs occupations au dehors, ne paraissent qu'aux heures de repas. Mme G..., la mère, reste seule à la maison, n'ayant pour compagnie que sa bonne.

Le 6 juillet 1921, lorsque le fils G... rentre à la maison, sa journée finie, vers sept heures du soir, il est étonné que personne ne réponde à ses coups de sonnette. Après avoir insisté vainement, il se procure une clef de l'appartement chez le propriétaire et pénètre à l'intérieur, présentant un malheur. En effet, dans la chambre à coucher, il trouve sa mère étendue sur le lit, ne donnant plus signe de vie. Un bâillon est placé sur sa bouche ; ses mains et ses pieds sont attachés à l'aide de ficelles. Un médecin, appelé, se déclare impuissant. Le crime est évident, il faut appeler la police.

C'est ainsi que je me transporte sur les lieux, accompagné d'une équipe de la brigade spéciale. Cette équipe est commandée en l'espèce par le brigadier chef Chaigneau, qui est un des plus habiles agents de la brigade. Tête fine et intelligente, esprit subtil et délié, ténacité,

il a toutes les qualités pour mener à bien une tâche qui, dès le début, s'avère difficile. En effet, si l'on soupçonne tout de suite la bonne de n'être pas étrangère au crime, puisqu'elle n'était pas présente et avait disparu, on ignorait totalement l'identité de cette femme.

Les premières recherches permirent d'établir ceci : un individu, vraisemblablement le complice et l'amant de la domestique, s'était présenté dans l'après-midi chez Mme G..., prétendant venir du magasin de « la Samaritaine ». Il était reparti quelque temps après, nanti d'une malle en osier qu'il avait fait charger sur un taxi. Il avait été rejoint par une jeune femme dont le signalement correspondait à celui de la bonne. La piste était tout indiquée et il n'y avait pas d'hésitation à avoir, mais, je le répète, on ne connaissait même pas le nom véritable de la bonne. Cette dernière avait été engagée quinze jours auparavant par l'intermédiaire d'un bureau de placement, sous le nom de Marie L..., qui n'était évidemment pas le sien, en dépit de certificats très élogieux, délivrés sous ce patronymique, mais sans doute aussi faux que le nom lui-même. Il ne fallait donc pas espérer tirer parti de ce nom. On représentait la fausse Marie L... comme une domestique douce et laborieuse, affectant d'être aux petits soins pour sa maîtresse. Cependant, fait notable, elle n'habitait pas chez ses maîtres, et avait un domicile propre, domicile inconnu d'ailleurs.

De l'homme qui avait eu le rôle principal dans l'homicide, on ne possédait qu'un vague signalement : vingt-deux à vingt-trois ans, taille moyenne, faible corpulence, rasé, vêtu d'un complet gris.

Détails à noter : l'appartement avait été cambriolé, une somme d'environ mille cinq cents francs avait été dérobée et la malle en osier dans laquelle on avait entassé des objets et du linge appartenait à la victime. Sur place, on avait découvert une clef qui paraissait ne pas appar-

tenir aux locataires de l'appartement ; c'est la seule trace qu'avaient laissée les auteurs du crime. Autre détail : le criminel avait eu le cynisme de prier le concierge de la maison de lui prêter la main pour descendre la malle. Le concierge ayant décliné son aide, l'individu s'était fait aider par un jeune homme de seize ans, trouvé dans la rue, et auquel il remit un billet de cinq francs.

Telles sont les données que possèdent les inspecteurs de la brigade spéciale, lorsqu'ils commencent leurs investigations vers dix heures du soir.

Toutefois, ils ont encore appris que la bonne a un fort accent du Nord et doit être originaire de l'un des départements du Nord de la France et, d'autre part, un témoin se rappelle qu'elle a donné un jour comme adresse un hôtel meublé de la rue R... à Paris.

Les enquêteurs se rendent d'abord rue R... où ils examinent le livre de police de tous les meublés. Dans l'un d'eux, ils tombent en arrêt sur le nom de Sch... Maria, âgée de vingt ans, née à Valenciennes (Nord), venant de Bruxelles. La tenancière du meublé, rappelant ses souvenirs, déclare que cette femme vivait avec un nommé Georges B..., recherché antérieurement par la police pour divers délits et qui devait avoir fait de la prison. Les noms de Sch... et de B..., ajoute-t-elle, doivent être déjà de faux noms, car les premiers policiers qui les recherchaient les avaient désignés sous d'autres noms. Enfin, le témoin fournit un dernier détail intéressant : les locataires en question étaient liés d'étroite amitié avec un individu nommé L..., qui devait habiter dans le quartier, rue L...

Les inspecteurs se mettent immédiatement à la recherche de ce dernier individu qu'ils ont la chance de retrouver. Il ne fait aucune difficulté de reconnaître qu'il a été en rapport de camaraderie avec les recherchés ; d'après lui, l'homme ne s'appellerait pas B...es, mais

B...y, et la dernière adresse connue de lui était un garni du boulevard de Grenelle (tout ceci d'ailleurs se passe dans le quartier de Grenelle), non loin de la Seine. D'après le témoin, B... vivait à cette adresse avec une femme dont le signalement répondait trait pour trait à celui de la pseudo Marie L...

Tous les hôtels avoisinant le quai de Grenelle sont à leur tour visités. Au n° 22 de cette voie, l'hôtesse se rappelle avoir logé un couple dont le signalement correspond à celui des criminels, mais ils sont inscrits sur le livre de police sous le nom de Marcel P... et de Mariette B... ; cependant la femme a donné Liège (Belgique) comme lieu de naissance. Tous deux, quittant clandestinement l'hôtel, ont emporté la porte de l'armoire à glace. Le crime dont on s'occupe s'étant passé dans la nuit du 4 au 5 juillet, le fait rapporté plus haut se situe entre le 12 et le 13 mars précédent. Depuis cette date, le couple n'a plus été revu.

Les enquêteurs ne se découragent pas et estiment qu'ils ont déjà suffisamment d'éléments pour recourir utilement aux archives de la police judiciaire. Ces archives accumulées et classées méthodiquement depuis de nombreuses années constituent une véritable mine de renseignements.

Des recherches sont faites aux différents noms recueillis, et bientôt les enquêteurs peuvent reconstituer l'état civil exact des deux complices. La femme est de nationalité belge, née à Vettel (Belgique), et son état civil véritable ne correspond à aucun de ceux qu'elle a donnés dans les hôtels. Par contre, le nom de l'homme, tel qu'il avait été donné par le témoin L..., paraissait exact. La photographie anthropométrique de B... est représentée aux témoins du crime, et il est reconnu sans hésitation.

Un grand pas était fait, mais, les criminels une fois

identifiés, il fallait découvrir leur gîte. Il était à ce moment-là minuit. Les investigations n'étaient commencées que depuis deux heures.

Ce sont maintenant les seules archives du service des garnis qui sont mises à contribution. Les fiches existent à plusieurs millions d'exemplaires et sont classées non pas alphabétiquement, mais phonétiquement. Des vérifications sont faites à tous les noms vrais ou supposés qui sont applicables aux recherchés. On découvre ainsi qu'un M. B... y a été placé en observation par la section des mandats (c'est la section qui est chargée de l'exécution des mandats de justice), en même temps qu'une femme Gérard, sans autre indication. Le nom de Gérard est un nom nouveau. Malheureusement, c'est un nom extrêmement répandu en France, comme Smith en Angleterre. D'innombrables fiches existent à ce nom dans le classement. On se livre au petit jeu des rapprochements (âge, prénom, lieu d'origine) et on s'arrête sur une fiche au nom de Gérard Maria, vingt-deux ans, née à Valenciennes (Nord), ménagère, entrée le 13 mars 19... dans un garni, 44, rue de G... à Grenelle. La date du 15 mars est intéressante, car c'est le 12, on se le rappelle, que le couple P... et B... a quitté l'hôtel du boulevard de Grenelle en emportant la porte de l'armoire à glace. D'autre part, les prénoms, âge et lieu de naissance se rapprochent de ceux de la femme recherchée. Les inspecteurs estiment que cette piste est bonne et repartent vers la dernière adresse découverte.

A une heure et demie du matin, munis de la clef trouvée dans l'appartement de la victime, ils arrivent à l'hôtel de la rue G... Le logeur confirme qu'il a toujours chez lui les locataires dont la femme s'est dite Gérard. L'homme est inscrit sous le nom de R..., mais leur signalement est caractéristique. Il s'agit bien des recherchés. Les inspecteurs montent au troisième étage, précédés du logeur.

Celui-ci est chargé de parlementer avec les locataires pour se faire ouvrir la porte qui était *clouée* à l'intérieur.

La porte entr'ouverte, les inspecteurs font irruption dans la pièce et procèdent à l'arrestation des coupables. Ceux-ci avouent leur crime, et B... s'écrie dans son langage grossier : « Quelle est la vache qui m'a donné ! » Il s' imagine en effet qu'il a été trahi et dénoncé et ne peut admettre que la police ait découvert sa retraite par ses propres moyens.

C'est le meilleur éloge qu'il pouvait faire de ce service d'élite qui porte le nom de brigade spéciale.

LA LAMPE PIGEON

Tout le monde connaît en France la lampe Pigeon. C'est une petite lampe portative à l'essence, inventée par M. Pigeon, qui possède un somptueux tombeau de marbre, du plus pur style bourgeois, au cimetière du Père-Lachaise. Eût-on pu supposer que cette humble lampe pourrait devenir un jour une arme criminelle ? C'est pourtant ce qui arriva dans une affaire dont la police judiciaire fut avisée, le 12 novembre 1920, par le télégramme suivant, du commissaire de police de Vanves (Seine) : « Cette nuit, en rentrant à son domicile, M. R... a trouvé sa mère assassinée, le crâne défoncé ; le vol paraît être le mobile du crime. »

Lorsqu'une enquête de ce genre se présente à la brigade spéciale, on a l'habitude de désigner pour la conduire un gradé de service, celui que le hasard met sous la main de l'inspecteur principal, car il est admis que chaque gradé de cette brigade d'élite est, en principe, capable de la mener à bonne fin. Toutefois, ce jour-là, on avait eu la main malheureuse et le brigadier chef X..., qui n'était pas un des meilleurs agents de la brigade, prit la chose en

main. Il fit tout ce qu'on peut faire en pareil cas, mais, le 17 novembre, cinq jours après le début de son enquête, il n'avait obtenu aucun résultat positif et paraissait « nager ». Je pris alors la résolution de le déposséder de cette affaire — ce qui était tout à fait exceptionnel — pour la confier au brigadier chef Roussel. Ce n'était pas une tâche agréable de reprendre une enquête alors qu'un autre avait déjà, selon une expression imagée, « piétiné dans les plates-bandes ». Rien n'est aussi ingrat que d'entendre deux fois les mêmes témoins et de les faire parfois revenir sur une position déjà prise au début de l'enquête. Mais Roussel est un homme que les difficultés ne rebutaient pas. Il allait en faire la démonstration.

La victime, Mme veuve R..., âgée de quarante-sept ans, exerçait la profession de blanchisseuse, elle occupait avec son fils un modeste logement composé de deux pièces et d'une cuisine. C'est dans la cuisine qu'on avait découvert le corps. Il portait à la tête de graves blessures et à côté du cadavre se trouvait la fameuse lampe Pigeon, dont le socle était maculé de sang. Le vol semblait être le mobile du crime, car les bons de la Défense Nationale et un certain numéraire avaient disparu de la chambre où ils étaient habituellement placés. Un premier fait fut établi ; Mme R... était très méfiante, elle n'ouvrait à personne sans s'être assurée au préalable de l'identité du visiteur.

Il fallait en déduire que l'assassin devait être recherché parmi les familiers de la maison ou du moins parmi ceux auxquels elle pouvait ouvrir sa porte sans méfiance. M. Roussel s'attacha à établir la liste de ces personnes, en même temps qu'à procéder sur chacun d'eux à une première enquête rapide et discrète. Les locataires de la maison passèrent les premiers au crible de cet examen. L'un d'eux avait déjà encouru onze condamnations ; c'est dire qu'il fut épluché soigneusement et que sa

liberté aurait pu courir un grave danger si la recherche n'avait pas été menée par un homme aussi expert que Roussel. Finalement, tous les habitants de la maison furent écartés avec certitude de non-participation au crime.

L'enquêteur rechercha patiemment toutes les relations de la victime. Son attention fut enfin attirée par un jeune homme qui avait été impliqué dans une affaire de vol de peu d'importance. Phénomène assez curieux, c'est sa mère qui, en voulant le défendre contre toute prévention, faillit le compromettre. En effet, quand on l'interrogea sur l'emploi du temps de son fils, elle fit preuve d'un tel désir d'innocenter son fils, qu'elle éveillait les suspicions de l'enquêteur au lieu de les apaiser. Néanmoins, Roussel se rendit compte de l'état d'affolement de cette pauvre mère inquiète et ne retint pas la prévention. D'autres jeunes gens furent examinés successivement, mais, avec une sûreté de jugement impeccable, le brigadier lui-même démontra leur innocence. Enfin, on interrogea un jeune garçon d'une vingtaine d'années qui était le neveu d'une locataire de l'immeuble et avait passé l'après-midi du crime à lire des brochures chez sa tante. Cet alibi était difficilement vérifiable, mais il avait permis de le mettre de côté momentanément. Ce jeune homme assista avec sa tante aux obsèques de Mme R..., mais notre agent, qui était aussi présent, remarqua sa pâleur, au moment où le maire de la ville, ayant prononcé une petite allocution, avait proclamé avec force qu'elle serait vengée. Roussel parla de ce jeune homme au fils de la morte. Celui-ci se rappela que l'enquêté avait un frère, prénommé Auguste, qui venait souvent rendre visite à la victime. Mme R..., très charitable, s'était intéressée à lui et lui venait en aide soit en lui donnant des vêtements, soit en lui fournissant quelques subsides.

Roussel ayant été amené à penser que les deux jeunes

gens dont il vient d'être parlé, Albert et Auguste P..., n'étaient pas étrangers au crime, il examina à fond leur emploi du temps dans la journée du crime et établit leur *standing* psychologique.

L'un des deux frères, Auguste, avait subi une légère condamnation, à la suite de laquelle il avait été placé dans une verrerie, à Rambouillet, par les soins d'un patronage pénitentiaire. Il jouissait d'une certaine liberté et venait assez souvent à Vanves. Son frère, Albert, interrogé à son sujet, avait déclaré qu'il ne l'avait pas revu depuis le jour de la Toussaint, c'est-à-dire le 1^{er} novembre. Par téléphone, on apprit que, le 12 novembre, Auguste P... avait dû s'absenter de Rambouillet ; d'autre part, il avait écrit récemment à sa tante pour s'informer de la santé de Mme R... ; enfin, on avait remarqué que, depuis une quinzaine de jours, il était dans un état d'excitation nerveuse très apparent.

D'après un témoin, Mme R... devait avoir quitté sa maison vers dix-huit heures trente. On fit l'hypothèse suivante :

Mme R..., en faisant sa petite course, aurait rencontré le jeune P..., arrivant lui-même de Rambouillet. C'est, en effet, l'heure à laquelle il arrivait d'habitude. Une conversation se serait engagée entre eux, puis Mme R..., revenant sur ses pas, aurait ramené le jeune garçon chez elle. Là, P..., se trouvant seul avec sa bienfaitrice, aurait eu l'idée du vol et aurait frappé la victime avec la lampe Pigeon. Il aurait ensuite fouillé les meubles, pris les bons et l'argent et aurait regagné Rambouillet sans aller voir sa tante. Telle était l'hypothèse, il fallait la justifier.

Roussel se rendit à Rambouillet pour enquêter sur place. Tout d'abord, les éléments recueillis ne semblaient pas favorables à sa thèse, car P..., au dire des témoins, n'avait pas quitté Rambouillet le jour du crime, mais il y avait une contradiction formelle entre les déclarations

des frères P... L'un, Albert, affirmait avoir reçu, pour la dernière fois, la visite d'Auguste le 1^{er} novembre, tandis que ce dernier disait qu'il s'y était rendu les 7 et 13 novembre.

Le samedi 13 novembre, racontait-il, il avait été chargé par ses patrons de porter un pli urgent à Bourg-la-Reine (localité peu éloignée de Vanves) et il avait profité de cette course pour aller rendre visite à sa tante et passer une partie de la journée avec son frère Albert. Roussel lui demanda alors comment son frère lui avait appris l'assassinat de Mme R..., survenu la veille, et quel dialogue avait été échangé entre eux. P..., qui, jusqu'alors, avait fait preuve d'aisance et d'excellente mémoire, commença à paraître embarrassé et nerveux. Il prétendit ne plus se souvenir des paroles échangées et que, d'ailleurs, la conversation avait roulé sur un tout autre sujet que celui de la mort de Mme R... On lui représenta l'in vraisemblance d'une pareille version, Mme R... étant sa bienfaitrice et l'acte criminel ayant profondément ému tous les locataires de la maison. Il consentit alors à se souvenir du récit que lui avait fait son frère. Mme R... avait été assaillie dans sa cuisine, au moment où elle se disposait à mettre son chapeau, vers dix-huit heures trente. Son cadavre n'avait été découvert qu'à minuit.

L'interpellé ajouta qu'il avait parlé de Mme R... à certains de ses camarades. Il avait bien été envoyé à Bourg-la-Reine, le samedi 13 novembre, mais il s'était attardé et était rentré tardivement.

Les camarades de chambrée ou de travail d'Auguste P... firent connaître qu'un soir, vers le 15 ou 16 novembre, alors qu'ils étaient tous au réfectoire, l'un d'eux, ayant lu un article de journal qui relatait l'assassinat de Mme R..., s'était écrié, en s'adressant à Auguste : « Eh bien ! mon vieux, il en fait du propre à Vanves, ton frère ! » L'interpellé n'avait rien répondu, mais on remarqua que, depuis

ce jour, il était inquiet et nerveux et se procurait chaque jour en cachette des journaux de Paris.

Toutes ces présomptions déterminèrent Roussel à emmener Auguste P... à Paris pour l'interroger d'une façon plus efficace. Le jeune homme parut très contrarié de cette décision et ne cessa de demander quand il serait de retour à Rambouillet.

Pendant le trajet, Roussel, par un interrogatoire habile, l'amena à dire qu'il supposait que c'était son frère qui était l'auteur de l'assassinat, mais que ce n'était qu'une hypothèse de sa part. Il ajouta qu'avant l'homicide son frère lui avait posé un tas de questions sur l'argent que pouvait posséder Mme R... et que, le lendemain du crime, lorsqu'il lui en avait donné les détails, il était pâle et tremblant.

Ces déclarations étaient suffisamment graves pour qu'on arrêât Albert P... Une perquisition, pratiquée au domicile de ce dernier, fit découvrir deux clés en cours de fabrication. Les deux frères avaient d'abord eu l'idée de pénétrer, chez Mme R... en son absence, afin de la voler. D'autre part, sur Albert lui-même, on trouva une somme de cent quarante-cinq francs en dix billets de banque qu'il prétendit avoir trouvée dans la rue. Ceci était faux, car il faisait ces jours-là un temps pluvieux et les porte-billets, ainsi que les billets trouvés sur le présumé coupable, étaient parfaitement secs. Albert P... se décida enfin à avouer qu'il avait commis le crime. Il avait brûlé deux bons de la Défense, de mille francs chaque, et avait gardé deux billets de cent francs. Il précisa que le crime avait été commis à dix-sept heures, à la tombée de la nuit. Ainsi se terminait cette affaire dont le succès n'avait tenu qu'à un fil.

« FRAGILE. A NE PAS TAMPONNER »

OU LE WAGON SANGLANT

Jamais l'habileté du brigadier Roussel ne devait se révéler aussi nette que dans l'affaire du wagon sanglant.

Le 25 juin 1922, dans l'après-midi, des employés de la Compagnie des chemins de fer du Nord avisèrent un wagon de marchandises fermé et scellé au moyen d'un plomb, qui portait sur le marchepied une flaque de sang. En regardant plus attentivement, on s'aperçut que le sang filtrait goutte à goutte, à travers les portes. On ouvrit celles-ci en hâte et on découvrit, moribond et inanimé, gisant parmi les meubles qui emplissaient le wagon, le corps du surveillant Bled, chargé de veiller au bon ordre et à la sécurité des voies ferrées. On le transporta à l'hôpital où il décéda peu après, sans avoir repris connaissance.

Sur l'origine et les premières circonstances du crime, il n'était pas difficile de faire une hypothèse plausible. Le surveillant Bled, au cours de son service, avait été amené à surprendre un ou deux individus en train de voler dans le wagon et il avait été la victime de la réaction des voleurs. Le wagon spolié transportait un mobilier. Sur la porte

figurait l'étiquette : « Fragile. A ne pas tamponner », qui, en général, signifiait que le wagon transportait des liquides. Pour commettre leur crime, les malfaiteurs avaient fait usage d'une pierre de silex prise sur le ballast de la voie. On avait retrouvé ce silex plein de sang avec des cheveux de la victime collés au sang coagulé. Le crime avait eu lieu au Bourget et on retrouvait le wagon, après manœuvre, à La Chapelle-Triage.

Comme on n'avait aucune donnée sur les auteurs de l'homicide, il fallait d'abord construire des hypothèses. Le théâtre du crime était un réseau de voies ferrées situé dans une vaste plaine bordée par des haies vives. La maison la plus proche était à une assez grande distance et isolée. Il fallait chercher les criminels parmi les pilleurs de trains, mais les recherches étaient toutes différentes s'il fallait les diriger vers des individus étrangers à la Compagnie ou sur des membres du personnel. Du choix entre ces deux pistes devait dépendre le succès ou l'insuccès de l'enquête. Il fallait donc ne s'engager qu'à bon escient. En effet, si l'on devait porter ses investigations hors de la Compagnie, on devait égarer nos efforts sur toute une population hétéroclite autant qu'insaisissable. C'est à peu près chercher une aiguille dans une botte de foin. Au contraire, si l'on supposait avec raison que le ou les coupables devaient être recherchés parmi le personnel même de la Compagnie, la tâche, bien qu'encore difficile, devenait cependant plus aisée.

Après avoir beaucoup réfléchi, Roussel s'arrêta à cette dernière hypothèse. En effet, on put établir que l'homicide avait été commis vers onze heures un quart du matin, c'est-à-dire à une heure où l'on faisait de nombreuses manœuvres sur les voies et où un personnel assez nombreux y circulait constamment. On voyait mal des malfaiteurs du dehors, aux yeux de qui ce mouvement était perceptible, franchir la haie de clôture et courir le risque

de se faire arrêter très rapidement. Au contraire, si les coupables se trouvaient parmi les hommes de manœuvre, ils avaient pu concevoir l'idée du vol avec la quasi-certitude de le commettre impunément. Leur présence sur les voies était toujours justifiée et il suffisait d'un peu d'habileté et d'une demi-heure de repos pour pénétrer dans un wagon et en piller le contenu.

Il y avait exactement trente-trois hommes d'équipe qui s'étaient trouvés sur les voies à l'heure où le crime se commettait. Chacun d'eux fut étudié séparément. Roussel se documenta patiemment sur leur passé, leurs habitudes, leur psychologie, et surtout sur leur emploi du temps, dans la matinée suspecte. Une enquête chronologique de cet ordre demandait à être précisée pour ainsi dire minute par minute et ce fut un long travail.

Un jour, le 5 juillet, donc six jours après le crime, Roussel me dit : « J'ai terminé mon enquête ; si les résultats en sont exacts, les auteurs du meurtre du surveillant Bled sont au nombre de deux et se nomment J... et M... Si vous voulez bien, nous procéderons demain sur place à leur interrogatoire définitif et je serais bien étonné si la vérité n'en sortait pas. » Je pris connaissance de ses notes de recherche et, en effet, tout concordait à accabler les deux individus ci-dessus désignés.

Le 6 juillet au matin, nous nous trouvions tous deux, Roussel et moi, dans le hall des machines de la gare de la Chapelle-Triage. A côté de nous, on entendait le halètement des machines sous pression et, de temps en temps, un train rapide courant sur les voies qui longeaient le bâtiment faisait trembler la verrière du hall. Décor indiqué pour clore ce drame de la voie ferrée.

Bientôt les employés J... et M... passent devant nous. Tous deux glissent vers nous ce regard apeuré des bêtes traquées, que j'ai remarqué bien des fois chez les criminels lorsqu'ils vont être démasqués.

A la vérité, l'enquête préliminaire était si précise, si implacablement précise, que nous n'eûmes pas beaucoup de mal à obtenir des aveux complets.

M..., le premier, fit la déclaration textuelle suivante :

— A onze heures du matin, notre travail a été interrompu. A ce moment, nous avons décidé, J... et moi, de nous rendre sur la voie vingt-sept où nous avions remarqué un wagon plombé avec désignation : « Mobilier et liquides. Fragile. A ne pas tamponner » afin de voir ce qu'il contenait et de nous emparer de quelques objets. Je ne sais à quel mobile nous obéissions à ce moment, car nous gagnons suffisamment notre vie pour ne pas être obligé de commettre ce vol.

» Nous avons quitté notre travail et avons emprunté la direction de la cabine, disant à D..., en passant devant lui, que nous allions remplir des demandes de permis (ce détail avait été connu de Roussel).

» Nous agissions ainsi pour détourner les soupçons. Nous avons pris, en effet, la direction du bureau, mais, au lieu de nous y arrêter, nous avons continué notre route en contournant le groupe impair ; nous nous sommes engagés entre les rames qui se trouvaient sur les voies quinze et seize, puis nous avons coupé à angle droit, profitant qu'il n'y avait pas de wagons, les voies seize, dix-sept et dix-huit. Là, nous sommes arrivés à la voie vingt-sept où stationnait une rame comprenant le wagon désigné précédemment.

» J... a décidé de monter dans le wagon ; à cet effet, il a fait sauter le plomb et a pénétré dans le wagon. Je suis resté sur le ballast et ai fait le guet. Tout à coup, le surveillant Bled, que nous ne connaissions pas d'ailleurs à ce moment, est apparu sous un des wagons de la voie dix-huit.

» Il s'est approché de moi précipitamment en me criant :
« Qu'est-ce que vous faites là ? »

» J'ai été interloqué et n'ai rien répondu.

» Bled s'est approché du wagon, a appuyé ses deux mains sur le bord et a penché la partie supérieure de son corps à l'intérieur du wagon.

» J... a sauté hors du wagon, puis s'est jeté sur Bled. J'ai suivi son exemple et j'ai saisi le surveillant aux jambes, pendant que J... le tirait par les cheveux. Il est tombé sur le ballast. A ce moment-là, je lui ai lâché les jambes et lui ai placé les mains sur la bouche afin qu'il ne crie pas, tandis que J... le frappait violemment à la tête avec une pierre qu'il venait de ramasser sur le ballast.

» Le surveillant, pour parer les coups, avait placé à un moment donné ses mains sur sa tête. C'est ainsi qu'il porte des blessures aux deux poignets, car J... l'a frappé avec la même pierre.

» L'homme a bien essayé de se défendre, mais nous avons réussi à le maintenir. Lorsqu'il a eu perdu connaissance, je l'ai pris par la tête, J... par les pieds et nous l'avons placé à l'intérieur du wagon, le corps sur les meubles. Puis nous sommes descendus du wagon, en avons refermé les portes et remis le cadenas. »

Après cette déclaration, J... fut interrogé et confirma ces aveux.

Ainsi, deux ouvriers, parce que le démon du vol les avait tentés, étaient devenus soudain d'odieux criminels.

A la suite de ce succès, la Compagnie du Nord m'adressait ses vives félicitations, mais le mérite en revient surtout à mon collaborateur Roussel, je suis heureux de le proclamer.

LA FICELLE DE SUIF

Cette histoire commence comme celle de mon premier crime par une identification difficile.

Le 21 avril 1920, un garde du bois de Vincennes découvre, dans un taillis, le cadavre d'une jeune femme qui avait été étranglée au moyen d'une ficelle enduite de suif. Il s'agissait d'une jeune femme de vingt-deux à vingt-cinq ans, assez élégamment vêtue, et sur l'identité de laquelle on n'avait aucune donnée. Elle n'avait auprès d'elle ni sac ni papier quelconque permettant de connaître son nom et son adresse. On chercha d'abord si elle n'appartenait pas à ce monde spécial des femmes qui vendent leurs charmes aux promeneurs du bois.

A cet effet, on consulta les habituées du lieu et on les fit même défiler devant la morte. Aucune ne la reconnut. Ce ne fut qu'un certain temps après, alors que le corps était déjà dans les frigorifiques de la morgue, qu'une de ces femmes vint dire qu'elle reconnaissait la morte pour être une nommée « Pépète » et elle ajouta des détails tels qu'on pouvait en déduire que l'assassin était un certain Paul, mari de « Pépète ». Hélas ! après beaucoup

de recherches, tout ce récit fut contrové : il fut même établi que le témoin avait inventé de toutes pièces l'histoire qu'elle nous avait racontée. C'était décourageant. Je me rappelai alors le moyen que j'avais employé autrefois pour obtenir une identification difficile, c'est-à-dire la publicité par la voie de la presse. Je priai les divers reporters accrédités à la préfecture de Police de vouloir bien rappeler l'affaire, en donnant le signalement détaillé de la victime. Celle-ci portait une robe dont la couleur et le dessin étaient très particuliers.

Le moyen employé réussit cette fois encore. Le 9 mai, donc vingt jours après la découverte du corps, M. et Mme S..., demeurant à Paris, se présentèrent à la police judiciaire et déclaraient que la photographie reproduite par les journaux et le signalement correspondaient à une de leurs amies, Mme O..., mariée. Mise en présence du corps de la victime, ils le reconnurent formellement. M. S... expliqua que, pendant un séjour qu'il avait fait à Genève, chez un Italien, son compatriote, il y avait rencontré un sieur B... et la maîtresse de celui-ci, Marie O... Revenus à Paris, sa femme et lui avaient reçu la visite, dans le cours du mois d'avril, de cette même Marie O... Cette dernière leur avait raconté que son amant B... avait été arrêté à Paris, quelques jours plus tôt, pour trafic illicite de monnaies nationales. Elle-même était venue à Paris pour lui trouver un avocat et assurer sa défense devant la justice.

Par les archives du service des garnis, on trouva tout de suite le domicile de Marie O... dans un hôtel de la rue du Roule. Là, on reçut confirmation de l'identité de la victime et on apprit qu'elle avait disparu le 19 avril, avant-veille du jour de la découverte du cadavre. Le lendemain de sa disparition, un jeune homme, se disant le cousin de la morte, s'était présenté à l'hôtel pour la demander, puis s'était écrié, sachant qu'elle n'était pas

rentrée : « Elle a dû rencontrer un copain. Pourvu qu'on ne l'ait pas « zigouillée », car elle avait de l'argent. Elle pouvait avoir cinq à six cents francs sur elle. » Des recherches furent faites à la prison de la Santé et on retrouva immédiatement un certain B..., sujet italien, domicilié à Genève, emprisonné le 14 avril pour trafic de monnaie et usurpation d'état civil.

Extrait de sa prison, B... reconnut sa maîtresse, mais ne put ou ne voulut fournir aucune indication sur l'auteur probable de l'assassinat. Cependant, il indiqua un nommé B... comme ayant été en relations avec Marie O..., pour lui trouver un avocat. Il ajouta que sa maîtresse avait dû venir de Genève avec une certaine somme d'argent.

Le mobile du crime commençait à poindre. On avait tué Marie O... pour lui dérober son pécule. De toute évidence, il fallait chercher le ou les auteurs de l'homicide parmi les trafiquants de monnaie, anciens complices de B... et qui s'étaient faits à Paris les guides de Marie O... Cette enquête fut promptement menée et bientôt divers individus suspects furent interrogés. Parmi eux, se trouvaient deux frères B..., qui retinrent particulièrement l'attention. Ils travaillaient aux Halles comme bouchers. Or, on s'en souvient, Marie O... avait été étranglée à l'aide d'une ficelle suifée. Cette ficelle, rendue plus résistante par le suif, est d'un usage courant parmi les bouchers des Halles. D'autre part, l'un d'eux avait tenu des propos compromettants. Il avait dit : « La femme à B... est bonne à faire ; elle a un chèque qu'on peut toucher partout. C'est malheureux qu'elle soit la femme d'un copain. »

Il faut croire que ces scrupules ne l'avaient pas embarrassé longtemps et qu'il s'était décidé à « faire » la femme à B...

Ces propos nous ouvraient un horizon nouveau : le

chèque. On fit des recherches dans ce sens et on apprit qu'en effet Marie O..., en quittant Genève, s'était munie d'un chèque de neuf mille cinq cent trente francs, délivré par la Banque Populaire de Genève et tiré sur la Banque Nationale de Crédit.

Ce chèque n'étant plus en possession de la victime et n'étant retrouvé nulle part, on en conclut que le vol de ce chèque avait été le mobile de l'homicide.

On s'adressa à la Banque Nationale de Crédit et on constata qu'il avait été payé le 20 avril (jour de la disparition de Marie O...), à un individu ayant dit se nommer Lus... Pierre et demeurant, 141, rue de la Pompe. L'acquit du chèque portait ce nom et cette adresse. Malheureusement, il se produisit ici ce qui se produit dans la majorité des cas ; l'employé de banque qui avait payé le chèque fut incapable de se rappeler le signalement de l'homme qui l'avait présenté. On lui représenta les photographies des divers soupçonnés, il n'en reconnut aucun. Quant au prétendu Pierre Lus..., il était totalement inconnu rue de la Pompe, comme on s'y attendait. Les investigations les plus minutieuses ne permirent pas de trouver un individu portant ce nom, qui était évidemment faux et inventé pour les besoins de la cause. Notre conviction fut que le crime avait été commis par les frères B..., et que l'un d'eux avait touché ou fait toucher le chèque. Mais, comment le prouver, en l'absence de souvenirs précis chez le caissier de la banque qui avait payé le chèque.

A la suite d'une longue instruction, le juge ne se trouva pas sans doute suffisamment convaincu de leur culpabilité, car il rendit une ordonnance de non-lieu et l'affaire fut classée sans suite.

LES COMBINES DE « JOLI CHOU »

Il faut bien en convenir, les histoires criminelles sont rarement comiques. Même chez celles qui auraient cette apparence, il s'y mêle une impression d'amertume et de désespérance. Au fond, la vie d'un malfaiteur n'est jamais drôle. Dans l'histoire que je vais conter, la tragédie et la comédie se mêlent étroitement, mais on aura beau, à certains passages, en rire ou seulement en sourire, la flaque de sang qui la dénoue lui donne un caractère sinistre.

Mlle X... avait été, à l'âge de vingt ans, ce qu'on est convenu d'appeler une belle fille. Venue à Paris de son Auvergne natale, elle y avait apporté un corps à la Junon, des joues bien roses et une certaine naïveté paysanne. Elle avait eu des succès et, finalement, se hissant sur les degrés de la galanterie, elle avait acquis des amants riches et généreux. Estimant son patronymique trop roturier, elle s'était fait appeler Mlle de Sommerard, à l'époque où un généreux ami lui avait offert le petit hôtel à Passy et le riche collier de perles.

A l'époque où se passe cette histoire, elle était forte-

ment sur « le retour ». Ses formes s'étaient fâcheusement empâtées, les joues, jadis roses, s'étaient couperosées et son foie malade nécessitait des cures répétées. Cette année-là, elle était venue s'abreuver aux sources bienfaisantes de Chomel et de la Grande Grille dans un Vichy surencombré de visiteurs. Elle était descendue comme il convient au Thermal Palace, un des plus riches et des plus coûteux de la localité. Sur les allées de l'Ancien Parc, en même temps que son verre, elle promenait ses magnifiques bijoux. Sur une gorge opulente, les perles étalaient leur orient et à son doigt scintillait un brillant de plusieurs carats. C'est ainsi qu'elle fut remarquée par un personnage falot et étriqué qui, lui aussi, venait soigner sa vésicule biliaire endommagée par de démocratiques pernod. Cet individu, répondant au sobriquet de « Joli Chou », avait tenu en province des maisons « d'illusions » et n'avait pas son pareil pour monter de fructueuses « combines ». Il tomba en arrêt devant Mlle de Sommerard et, avec son sens psychologique aigu, jugea tout de suite qu'elle était une proie magnifique pour des gens astucieux. « Joli Chou », après avoir pris ses premières informations, ne perdit pas de temps et se rendit au bureau de poste. Il envoya à Marseille ou à Nice un assez long télégramme, dont le destinataire était un certain L..., individu affilié à la bande dite des gardes champêtres. Ceux-ci exploitaient les faiblesses de dames mûres, mais bien rentées, qui ne détestaient pas les « gigolos ». On s'arrangeait pour les attirer en galante compagnie dans quelque bois solitaire et, au moment psychologique, surgissait un pseudo-policier qui menaçait de la conduire au poste de police. La dame, généralement mariée, s'affolait et n'obtenait sa libération que grâce à de généreux versements entre les mains de la bande d'aigrefins. L... faisait partie de cette peu estimable compagnie. Le télégramme lui disait : « Viens de suite Vichy. Affaire en train. »

Quelques jours après, L... débarquait à Vichy et se présentait à « Joli Chou ». Celui-ci le conduisit immédiatement chez le meilleur tailleur de la ville et le faisait habiller élégamment de pied en cap. Du linge de soie, de riches bagages eurent tôt fait de transformer en un gentleman de bonne apparence le mauvais garçon de la veille. Une fois bien habillé et bien chaussé, pourvu par la nature de bagout et d'audace, notre séducteur vint s'installer au même hôtel que notre hôte. Celle-ci était réputée méfiante et il fallait agir sagement pour l'apprivoiser. L..., qui s'était paré pour la circonstance d'un titre nobiliaire, avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans son rôle. Il prit son temps et étudia longuement la dame. Il commença, sans avoir l'air d'y toucher, par lui rendre de minimes, mais répétés services. Il lui ouvrait les portes en s'effaçant modestement, il lui passait opportunément le magazine qu'elle désirait lire, lui offrait une allumette au moment voulu, tout cela avec désinvolture et un apparent détachement. Mlle S..., tout d'abord indifférente ou dédaigneuse, finit par jeter les yeux sur cet homme si chic et si prévenant. Elle jugea qu'il était « bien ». Partie sur ce train, la connaissance ne tarda pas à se faire et les premières conversations accentuèrent la bonne impression qu'avait faite L... Celui-ci, par de savantes œillades, fit comprendre à la belle qu'elle ne lui était pas indifférente. Il la conduisit au casino, au théâtre, puis, un beau jour, jugeant ses affaires suffisamment avancées, il la pria à déjeuner « A l'Ardoisière », qui est l'établissement campagnard chic de Vichy. Les tables sont installées dans un décor de verdure charmant, au bord d'une petite rivière toute murmurante. Un buisson d'écrevisses arrosé de champagne acheva de séduire la belle qui était aussi gourmande. Quand ils revinrent de l'excursion, l'intimité était devenue complète. Le poisson était dans la nasse.

Une idylle commença qui se poursuivit pendant une semaine ou deux.

La cure de Mlle S... touchait à sa fin et on parlait de rentrer à Paris. Le grand coup, bien préparé, était proche. Il fallait redoubler de prudence et d'astuce. L... remplit son rôle avec maestria.

Mlle S..., sa cure terminée, regagna son petit hôtel situé non loin de l'avenue Mozart et L... alla la reconduire galamment à la gare, en prodiguant les serments d'amour. Arrivée à Paris, elle reçut des lettres et des télégrammes pleins de dévotion. On lui disait qu'on ne pouvait plus vivre sans elle et qu'on irait prochainement lui rendre visite. Mlle S..., bonne fille, au cœur resté sensible, était enchantée d'avoir éveillé un tel amour chez un homme « si bien ». Elle était à Paris depuis quelques jours lorsqu'elle reçut la dépêche qui lui annonçait l'arrivée imminente de l'ami. Celui-ci se fit précéder d'un magnifique bouquet et sonna un beau matin à la grille de l'hôtel. Il était porteur d'un superbe lapin (!) et demanda à Mlle S..., qui s'était vantée de posséder des talents culinaires, de lui préparer un civet pour le déjeuner auquel il s'invitait sans plus de façon. Mlle S..., d'un pas léger, se rendit à la cuisine pour donner ses instructions à la cuisinière, laissant seul dans sa chambre, hélas ! trois fois hélas ! son bel amoureux. Lorsqu'elle revint, le beau ténébreux n'était plus là. Elle l'appela, le chercha, mais vainement. Prise d'un doute affreux, elle se rendit dans son boudoir, où, sur une coiffeuse, reposaient les précieux bijoux. Ceux-ci n'y étaient plus. Disparus à tout jamais le collier de soixante-trois perles fines, d'une valeur d'un million cinq cent mille francs, un second collier de soixante-sept perles, estimé deux cent mille francs, une bague en brillants et perles fines valant cinquante mille francs et une seconde bague estimée vingt-cinq mille francs. La pauvre femme était d'un seul

coup quasi ruinée. Je laisse à penser ce que furent les lamentations et le désespoir.

Mlle S... n'eut que la ressource de venir me raconter ses malheurs, et mes inspecteurs firent toute diligence pour retrouver le voleur. Après une enquête assez longue, on identifia celui-ci et on put reconstituer les préliminaires du vol tels que je les ai rapportés plus haut, mais, quant à mettre la main sur L..., ce fut une autre affaire. Il avait disparu de la circulation. Il eût été puéril de notre part, avec les maigres éléments que nous possédions, d'impliquer « Joli Chou » dans cette affaire. Nous le connaissions et nous savions d'avance quelle eût été son attitude. Il ne fallait pas espérer retrouver les bijoux en sa possession. Cependant, rien ne fut négligé, mais toutes nos recherches furent inutiles. L... avait sans doute gagné Buenos-Ayres ou quelque autre ville de l'Amérique du Sud, où il ne fallait pas songer à le retrouver.

La pauvre victime, loin de prendre sa disgrâce avec philosophie, commença à perdre la raison. Tous les jours, la voix angoissée, elle m'appelait au téléphone et me demandait des nouvelles. Je ne pouvais que lui prodiguer des consolations et l'espoir. Son état mental ne tarda pas à devenir inquiétant. Un jour, elle me téléphonait pour me dire qu'on avait tenté de l'empoisonner. Le lendemain, elle avait vu des individus suspects rôder autour de son hôtel. Que faire et que lui dire ? Je la rassurais de mon mieux, lui affirmant que son hôtel était étroitement surveillé par mes hommes et qu'elle pouvait compter entièrement sur notre protection. Que peuvent faire des paroles lorsque l'araignée travaille un cerveau ?

Un matin, sa femme de chambre trouva Mlle S... gisant dans une mare de sang, au milieu de sa salle de bain. Elle s'était elle-même ouverte la gorge à l'aide d'un

poignard. La pauvre fille était morte sans avoir eu la consolation d'apprendre l'arrestation de son voleur. Celui-ci court encore et ne reparaitra qu'après la prescription qui ne saurait tarder à lui être acquise, puisqu'il s'est écoulé beaucoup plus de dix ans depuis la perpétration du vol et la clôture de l'instruction.

LA BANDE DE « LA VILLETTE »

Jamais cette appellation de bande de malfaiteurs ne pouvait mieux s'appliquer qu'à la réunion des tristes sires dont je vais conter les exploits.

Le théâtre du drame qui déclancha toute cette affaire est le marché de la Villette. Quel est le visiteur de Paris qui ne s'est pas égaré jusqu'à la porte d'Allemagne et n'a pas remarqué ce vaste emplacement coupé de petits bâtiments et de barrières formant enclos ? Là, à certains jours, beuglent lamentablement les animaux promis à l'abatage. Le marché de la Villette, ou marché aux bestiaux, constitue dans la grande cité une petite ville à part, comme les entrepôts de Bercy pour le vin. Le marché a sa Bourse, ses banquiers, ses restaurants. La corporation de tous les commerçants qui gravitent autour du marché de la Villette jouissent avec raison d'une haute considération d'honorabilité. Même les plus humbles personnages qui sont attachés aux ateliers de l'abattoir sont de braves gens, incapables de commettre une malhonnêteté.

Aussi y eut-il de la stupeur, dans la cité de la Villette,

lorsque, le 21 octobre 1920, un bruit se répandit avec la rapidité de l'éclair. On venait de découvrir, sous le hall de la Bourse du marché et dans une galerie des bas-côtés, le cadavre d'une femme baignant dans une véritable mare de sang et affreusement mutilée. Elle avait reçu sur la tête des coups qui avaient brisé la boîte crânienne. D'autre part, le désordre de ses vêtements indiquait qu'elle avait été volée. Les constatations immédiates permettaient de se rendre compte qu'elle avait été attaquée et frappée dans le hall même, mais que, pour retarder le moment de la découverte du crime, on avait traîné son corps vers l'un des bas-côtés. L'identité de la victime fut établie sans retard. Il s'agissait d'une dame D..., âgée de vingt-neuf ans, caissière de M. J..., receveur en bestiaux. Chaque semaine, les lundi et jeudi, cette personne accompagnait son patron au marché et encaissait des sommes assez fortes. Le jour de l'assassinat, elle avait touché à la régie du marché, établie dans une dépendance des bâtiments de la Bourse, une somme de soixante-douze mille francs. Elle avait placé cet argent dans une sacoche, elle-même dissimulée sous une blouse. C'est cette sacoche et son contenu qui avaient tenté la cupidité des assassins. On retrouva, d'ailleurs, cette sacoche vide, mais maculée des débris de cervelle que les mains des meurtriers y avaient déposés !

Un tel forfait commis en plein jour, dans un bâtiment assez fréquenté, à deux pas des bureaux de la régie, souleva une émotion considérable parmi les notables commerçants de la Villette. Réunis aussitôt après le meurtre, ils décidèrent qu'une prime de dix mille francs serait allouée aux policiers qui découvriraient et arrêteraient le coupable. Il n'était pas besoin de cela pour stimuler le zèle de mes hommes, car l'affaire elle-même était passionnante.

Comme il arrive souvent, on n'avait aucune donnée

sur le ou les assassins, car, d'après nos conjectures, un seul homme n'avait pu concevoir, préparer et exécuter ce crime.

C'est au brigadier Mettefeu que fut confié le soin de poursuivre l'assassin. On ne pouvait confier cette tâche difficile à un homme plus compétent que lui. Mettefeu était un homme réfléchi, intelligent, tenace et énergique, toutes qualités qui font l'excellent policier. Il était venu à bout de maintes tâches délicates, et on pouvait être assuré qu'il conduirait l'affaire à bonne fin, si cela était possible.

Ne possédant aucune donnée directe sur les auteurs du crime, il fallait user de tous les moyens d'information dont peut user la police. En fait, c'est d'un point très éloigné du lieu du crime que nous parvint la première lueur. Dans un établissement de vins du quartier du Temple, où divers individus douteux se réunissaient pour jouer à la belote, on apprit qu'un Arabe algérien avait été présenté pour participer à l'agression, qu'il avait refusé, mais qu'il avait l'intention maintenant de se faire acheter son silence. C'était là un indice de premier ordre, qui fut exploité sans retard par Mettefeu. Dès qu'il eut acquis la certitude que les propos compromettants avaient bien été tenus, le sidi fut capturé en un tournemain et amené à la police judiciaire. Là il ne tarda pas à reconnaître les faits et il indiqua les circonstances dans lesquelles il avait connu les préparatifs du crime. C'était le fil conducteur et, à partir de ce moment, on pouvait avoir la certitude de la réussite. On connut d'abord le nom des divers co-auteurs ou complices présumés, puis les détails de la préparation de l'attentat. L'Algérien R... et son compatriote M..., connus comme deux bandits, avaient été, en prévision du crime, conduits sur les lieux mêmes de la future agression. On avait décidé de faire usage comme arme d'un marteau. Le 17 octobre, tous les participants.

éventuels s'étaient trouvés réunis dans le hall de la Bourse. Là, l'instigateur principal du crime, dont je parlerai tout à l'heure, avait assigné à chacun son rôle. L'un devait faire le gardien, coiffé d'une casquette d'uniforme ; l'autre frapperait la victime à coups de marteau sur la tête ; le corps serait traîné dans un coin et la sacoche serait vidée de son contenu. Le parcours que devait suivre la victime pour sortir de la Bourse avait été minutieusement repéré. Sept hommes en tout devaient participer à l'exécution de l'homicide. On voit que cette scène était en quelque sorte la répétition générale de l'assassinat.

Malheureusement, mettre sept hommes dans la confidence d'un pareil forfait était une grave imprudence et surtout il ne fallait pas, au dernier moment, se priver du concours de gens qui avaient assisté à tous ces préliminaires. D'autre part, on apprit qu'il y avait eu un premier essai d'attentat qui échoua par suite de la présence inopportune dans le hall de boursiers qui y étaient venus se mettre à l'abri d'une averse. Du coup, les deux Arabes, selon leur propre expression, « se dégonflèrent ». Ils refusèrent de participer au second essai de meurtre qui devait avoir lieu le lendemain sans eux.

On conçoit qu'un policier tel que Mettefeu, ayant en main les premiers fils de cette affaire, devait rapidement l'éclaircir.

La principale surprise que devait révéler l'enquête était la découverte de l'instigateur de ce crime atroce. En effet, Mettefeu parvint, non sans étonnement, à trouver que le *deus ex machina* de l'agression n'était autre qu'un *patron boucher* exploitant un échaudoir à l'abattoir de la Villette. Une pareille constatation était stupéfiante, quand on considère, comme j'ai eu soin de le noter précédemment, que l'honorabilité et le niveau moral de tous les commerçants de la Villette sont universellement connus. Néanmoins, les précisions s'accumulaient etc

bientôt il n'y avait plus à conserver le moindre doute. L'arrestation fut décidée. Elle ne s'annonçait pas comode, car, d'une part, celui qu'on supposait être l'auteur était parfaitement bien considéré de tous, qu'il était, de l'autre, d'une force herculéenne et qu'enfin une arrestation pratiquée au milieu de son échaudoir, parmi des hommes qui lui étaient dévoués, était périlleuse. Tous ces gens avaient sous la main des armes. Comment René J..., le coupable, se voyant perdu, prendrait-il la chose ? Mettefeu jugea prudent d'user de ruse. Lui et un de ses hommes endossèrent le costume et prirent l'apparence de toucheurs de bestiaux : blouse bleue, bâton noueux au poignet et casquette. René J... étant dans son échaudoir, au milieu de ses employés, fut invité au siège du service vétérinaire, sous prétexte de renseignements à lui demander au sujet d'une bête malade. De pareilles convocations sont fréquentes et René J... répondit à la convocation sans méfiance. Une fois entre les mains de Mettefeu, il fut conduit à la police judiciaire, menottes aux mains. Singulier personnage à la psychologie mystérieuse que ce René J..., présentant toutes les apparences du parfait honnête homme, considéré comme sobre, travailleur et qui, en réalité, était un des malfaiteurs les plus redoutables qu'il nous avait été donné de rencontrer. Pour expliquer cette chute morale, on lui attribua un « mauvais génie » ayant eu sur lui une déplorable influence, mais, quand on eut scruté sa vie attentivement, on put se convaincre que cette mauvaise graine s'était développée toute seule et que l'homme avait eu l'initiative de toutes les mauvaises actions de sa vie. Sorte de génération spontanée du crime, dont un psychiatre seul décelerait les origines.

Dans cette affaire, on devait aller d'étonnements en étonnements. Dès que la bande tout entière eut été coffrée, on reconstitua leur passé et on découvrit qu'ils

étaient les auteurs de crimes antérieurs restés impunis et qui avaient, en leur temps, vivement préoccupé la police criminelle de Paris.

On put leur imputer :

1^o L'assassinat, remontant à deux ans auparavant, de Mme D..., femme d'un boucher en gros de la Villette qu'on avait étranglée pour lui voler sa sacoche contenant de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze mille francs en billets de banque. Le crime avait été commis le 24 avril 1918 au domicile même de Mme D... où les malfaiteurs étaient allés sonner. Après une longue instruction, l'affaire avait été classée faute d'éléments. René J..., était, à cette époque, le premier commis des époux D... et investi de toute leur confiance. C'est lui qui avait fourni toutes les indications pour commettre le crime, sans toutefois y avoir personnellement participé. La part qu'il avait touchée lui avait permis de devenir à son tour patron boucher, en acquérant un fonds. On put savoir d'ailleurs qu'au moment du partage les assassins s'étaient disputés et avaient sorti leurs revolvers, prêts à s'entretuer.

2^o Le cambriolage de la banque B... et C... Cette banque occupe un petit bâtiment en briques dans la cour des abattoirs. Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1919, des malfaiteurs avaient pénétré dans ce local et fracturé à la dynamite un coffre-fort. Pour amortir le bruit de l'explosion, le coffre avait été couché sur des saches et recouvert de blouses et linges. Malheureusement pour les malfaiteurs, le coffre ne contenait que quelques centaines de francs et ils en avaient négligé un autre, placé à côté, qui contenait quatre cent mille francs. On ne peut pas toujours réussir. Cette affaire aussi s'était terminée par un classement. A ce cambriolage avait participé un certain Baptistin T..., illustration de la pègre marseillaise et qui était un spécialiste de l'effraction des coffres-forts.

3° L'agression sur l'encaisseur B... Joseph B..., âgé de soixante-dix ans, était chargé habituellement de transporter dans une sacoche des sommes d'argent d'une usine de Saint-Ouen au siège social de la Société, situé à Paris. Le 10 août 1930, il avait dans sa sacoche trente-cinq mille francs en billets de banque et un chèque de huit mille francs. Il s'était dirigé vers la place de la mairie de Saint-Ouen où il devait monter dans un tramway. Pendant le trajet, rue de Paris, il avait été accosté par deux individus dont l'un lui porta un violent coup de matraque en caoutchouc sur la tête. Étourdi, il fut dépouillé de sa sacoche par le second individu. Les agresseurs, aussitôt le coup fait, montèrent dans une automobile qui stationnait à quelque distance et disparurent. La voiture, une Ford, avait elle-même été volée sur la voie publique. Elle fut revendue par la suite, après maquillage.

4° La double tentative d'agression sur l'encaisseur M... Celui-ci, âgé de cinquante et un ans, était employé à la recette de la boucherie de Paris et transportait journalièrement des sommes très importantes.

Une première tentative pour le dévaliser eut lieu vers la fin de 1919. L'encaisseur, ce jour-là, était allé toucher, dans une succursale de la Société Générale, rue de Flandre, une somme de deux cent cinquante mille francs. René J... qui, dans cette affaire, opéra lui-même, guettait sa sortie. Il feignit une rencontre fortuite et l'invita à monter avec lui dans une voiture. M..., sans méfiance, accepta l'invitation et l'auto partit. En cours de route, René J... sortit de sa poche un revolver qui lui avait été remis par un complice et leva le bras. En faisant ce mouvement, il heurta la tête de son compagnon. M..., étonné mais naïf, dit qu'il avait un revolver pour se défendre. René J... n'insista pas et lui dit qu'il avait voulu plaisanter. M... fut convaincu et ne songea même pas à se plaindre ni à

raconter l'incident, sans se douter du danger mortel qu'il avait couru.

Une deuxième tentative fut commise sur le même personnage, mais, cette fois, René J... laissa à des complices le soin d'opérer. Trois individus, dont un de ceux qui avaient participé à l'affaire de Saint-Ouen, furent mis en possession de tous les renseignements utiles : itinéraire suivi par M... habituellement et l'heure de ses courses. On adopta la tactique de Saint-Ouen. Une automobile Citroën appartenant à un banquier fut volée devant le domicile de ce dernier, avenue de Villiers. Le numéro de l'auto fut maquillé, puis les agresseurs se procurèrent du poivre.

Le 11 octobre 1920, une voiture stoppait à l'angle de deux rues à Pantin. Au moment où M... arrivait, porteur d'une sacoche contenant deux cent cinquante mille francs en billets de banque, l'un des malfaiteurs lui jeta une poignée de poivre dans les yeux, puis essayait de lui envelopper la tête à l'aide d'une gabardine. Mais l'encaisseur, très robuste, résista si énergiquement que l'agresseur qui était chargé de ce soin ne réussit pas à lui arracher sa sacoche au moment opportun.

Voyant la partie compromise, l'homme qui était au volant de la voiture, un certain Georges A..., boxeur, voulut intervenir, mais deux passants, alertés par les cris de « au voleur », survenaient en courant. La bande, abandonnant la gabardine sur les lieux, n'eut que le temps de sauter dans la voiture et de démarrer. Ainsi M... sortait pour la seconde fois sain et sauf d'un guet-apens, grâce à son sang-froid. René J... fut un des premiers à lui apporter ses félicitations.

Il n'est pas téméraire de penser qu'en arrêtant tous les membres de cette redoutable bande Mettefeu avait une troisième fois sauvé la vie du brave encaisseur, car, tôt ou tard, il eût eu son tour.

On peut se rendre compte par ce qui vient d'être dit qu'on se trouvait en présence d'une bande redoutable. Si l'énigme de l'assassinat de Mme D... n'avait pas été si vite résolue, les malfaiteurs, de plus en plus sûrs de l'impunité, auraient redoublé d'audace et d'autres crimes se seraient ajoutés aux précédents.

A l'actif de la même bande, il fallait imputer le cambriolage qualifié (effraction de coffre-fort à l'aide de chalumeau oxhydrique) commis dans la nuit du 17 au 18 août 1919, au préjudice de la bijouterie David, 8, rue Daunou. A ce crime avait participé le fameux Tintin, le Marseillais spécialiste de l'effraction des coffres-forts. Une dizaine d'individus furent impliqués dans ces différentes affaires et, après leur arrestation, la police judiciaire connut un peu de calme, du moins en ce qui concerne les crimes de sang. Cambrioleurs, escrocs, faussaires suffisaient, dans l'intérim, pour nous donner de la tablature.

LA MORT MYSTÉRIEUSE

Ceci n'est pas l'histoire d'un crime, mais les événements que je vais rapporter contiennent les éléments de tragédie les plus propres à remuer le tréfonds de l'âme humaine.

Cette affaire débute comme un assassinat. Dans le courant de la nuit du 30 au 31 juillet 1920, deux agents cyclistes parcourent l'avenue Mozart, montés sur leur machine, malgré la pluie qui tombe en abondance. Tout d'un coup, ils perçoivent quelque part, dans la nuit, la détonation d'une arme à feu. Ils se dirigent vers le point d'où paraissait émaner le bruit. En très peu de temps (trente-huit secondes après le coup de feu, selon l'expérience faite plus tard), ils parvenaient en face du numéro 75 de l'avenue et y trouvaient un homme étendu sur le trottoir, râlant. L'homme était ensanglanté et serrait dans sa main droite un browning. Que s'était-il passé ? D'après les agents, l'hypothèse d'une agression était inadmissible. Entre le moment où le coup de feu s'était fait entendre et

minute à peine s'était écoulée et ils auraient certainement vu le ou les agresseurs s'enfuir.

L'homme fut placé dans une voiture pour être conduit à l'hôpital, mais, en cours de route, il expira, sans avoir pu prononcer une parole. Un témoin qui s'était mis à la fenêtre au moment même de la détonation n'avait aperçu aucun agresseur. D'autre part, le coup de feu n'avait été précédé d'aucun cri, d'aucun appel. Ce point fut confirmé par d'autres témoignages encore, recueillis plus tard par l'enquête. L'hypothèse criminelle étant écartée, il en restait deux autres : suicide... accident ?... Le suicide paraissait peu vraisemblable. En effet, d'après les papiers trouvés sur lui, le mort fut identifié comme étant M. S..., officier de la Légion d'honneur, avocat de l'ambassade d'une grande puissance étrangère. Il avait passé la soirée chez des amis, boulevard de Montmorency. Vers une heure du matin, ses amis lui avaient fait un bout de conduite, puis l'avaient laissé seul. M. S... se trouvait dans un état normal, il avait été gai pendant toute la soirée et il n'existait aucun indice qu'il eût volontairement attenté à sa propre vie. On chercha l'origine du pistolet automatique qu'il tenait à la main. Il fut établi que cette arme lui appartenait et qu'il s'en était muni parce qu'on lui avait dit que le quartier où il se rendait était peu sûr la nuit. D'autre part, l'hôte qui l'avait reçu chez lui se rappelait qu'au moment où il avait quitté ses amis M. S... avait pris son browning en main. Vêtu d'une gabardine à la poche fendue sur le côté, il avait pu le tenir ainsi dissimulé et non visible aux passants.

En l'absence, on le voit, de tout témoignage déterminant, il appartenait à M. Bayle, le savant directeur de l'identité judiciaire, de tirer l'affaire au clair.

Le blessé, chose bizarre, portait des blessures qui paraissaient de bas en haut, comme si on avait tiré sur lui d'un point situé sous le trottoir ou la chaussée de la rue. Il

avait l'abdomen labouré en plusieurs endroits par le trajet d'un projectile.

C'est par l'examen approfondi des vêtements et en raisonnant un peu que l'on parvint à tout comprendre. Il convient de dire qu'on avait trouvé dans le browning une douille vide non éjectée et que, à l'autopsie, on avait retiré du corps une balle s'adaptant étroitement à cette douille. M. Bayle put établir que tous les trous des vêtements : gabardine, veston, gilet, avaient été produits par une seule balle. Pour appuyer cette constatation, il étendit le pardessus sur une table en lui donnant quelques plis analogues à ceux qui avaient pu avoir existé lorsque le coup de feu avait été tiré et lui-même fit tirer une balle parallèlement au plan de la table. Les déchirures ainsi obtenues furent exactement semblables à celles des premières constatations.

L'énigme était résolu ; il s'agissait d'un simple accident. M. S... marchant, en portant le pistolet à la main et celle-ci dissimulée dans la poche de sa gabardine, à un moment donné, pour une cause quelconque, avait lâché son arme qui était tombée sur la crosse, le canon en l'air. La secousse avait déterminé la détente de la gâchette et une balle était sortie, lui labourant le ventre de bas en haut. Cette hypothèse était justifiée par les multiples expériences faites, toutes concordantes, par l'examen de la crosse qui, à l'endroit de la chute, présentait la trace d'un choc ; elle expliquait aussi la non-éjection de la douille. Cette éjection, en effet, est occasionnée par le recul de la culasse, sous la pression des gaz ; or, ce recul avait été contrarié par le contact avec l'asphalte du trottoir. M. Bayle pouvait donc conclure son expertise par ces mots : « Il apparaît donc que, si M. S... marchant avec son pistolet armé à la main, soit venu à le lâcher, les circonstances se sont trouvées réunies pour qu'un coup de feu fit au travers de ses vêtements et de son corps en passant

par son index droit la trajectoire qui a été retrouvée. »

M. S... avait été, en somme, victime d'un excès de précautions et, en s'armant contre un danger éventuel et tout problématique, il avait été l'artisan de sa propre mort.

Mais le détail le plus émouvant et le plus tragique de cette lamentable fin est le suivant : la légende dit qu'au moment où M. S... descendait de son appartement pour se rendre à ce dîner, il avait avec lui sa maîtresse qui le chérissait d'un amour passionné. Arrivée au bas de l'escalier, celle-ci lui avait dit :

— As-tu au moins une arme, en cas d'agression ?

— Non.

— Je t'en supplie, va chercher ton revolver.

M. S..., cédant à ces objurgations, était donc remonté dans son appartement et s'était muni du fatal browning. De telle sorte qu'en définitive sa maîtresse était la cause indirecte de la mort de l'homme qu'elle aimait le plus au monde.

C'est le cas de devenir fataliste et de s'écrier comme les disciples de Mahomet : « C'était écrit. »

ASSASSINS PAR PITIÉ !

L'assassinat dont la police judiciaire eut à s'occuper le 8 juillet 1920 débute, comme la plupart des affaires du même genre, par la découverte d'un cadavre. Le jour sus-indiqué, vers dix-huit heures, une demoiselle C..., rentrant à son domicile, avenue d'Orléans, après une courte absence, découvrait, dans la salle à manger de son appartement, sa bonne, âgée de quarante-cinq ans, assassinée. La malheureuse gisait dans un coin de la pièce, étendue sur le dos. Elle portait des blessures à la tête, paraissant avoir été faites par un instrument contondant et avait la gorge tranchée au moyen d'une lame coupante. La carotide avait été sectionnée et la mort avait dû être quasi instantanée. Détail particulier, le visage de la victime avait été lavé, sans doute avec l'eau d'une bassine qu'on retrouva sur la table, encore rougie de sang. Sur le parquet, on retrouvait un rasoir, à la lame rougie, qui avait certainement été une des armes du crime. Les pièces de l'appartement avaient été fouillées, le vol était donc, de toute évidence, le mobile de l'homicide. M. C..., frère de la propriétaire de l'appartement,

appelé aussitôt, constatait la disparition d'une enveloppe contenant quatorze mille francs en billets de banque, quelques bons de la Défense Nationale et plusieurs titres de rente française, le tout estimé à environ une vingtaine de mille francs.

Comme éléments d'enquête, on savait seulement que le crime avait été commis vers seize heures trente de l'après-midi, car, à cette heure-là, la concierge avait indiqué l'appartement de Mlle C... à un individu dont elle n'avait même pas remarqué le signalement. C'était peu de chose, mais l'enquête était confiée au brigadier chef Mettefeu, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler avec éloge, et un tel enquêteur devait, par sa méthode, arriver assez vite au but, c'est-à-dire à la découverte de l'assassin.

Dans le cas qui lui était soumis, Mettefeu crut bon de visiter toutes les maisons avoisinantes et d'interroger les concierges. C'est ainsi que, dans une maison proche, il recueillit l'élément déterminant de la réussite. Il apprit que, le jour du crime, un homme, petit, âgé d'une trentaine d'années, mince, très brun, portant une petite moustache brune, s'était présenté à la loge du n° 57 de l'avenue (le crime avait eu lieu dans un immeuble situé en face) et avait demandé l'adresse exacte de Mlle C... On lui avait répondu que celle-ci avait déménagé ; une personne présente dans la loge, et qui connaissait aussi Mlle C..., indiqua le numéro de l'avenue où elle avait élu son nouveau domicile. Dès que ce renseignement fut soumis à Mlle C... et à sa sœur, Mme B..., toutes deux s'écrièrent spontanément : « Mais il s'agit du nommé F... Il est venu à notre ancien domicile et nous connaît bien. Nous avons secouru charitablement sa mère, mais lui, est un mauvais sujet qui a eu maille à partir avec la justice. »

On était sur la bonne voie. On retrouva aux archives de la police judiciaire le dossier et la photographie de

F..., qui fut reconnu par les témoins. Comme on ignorait son domicile et qu'on ne le trouvait pas à Paris, son signalement et sa photographie furent adressés en province, dans toutes les villes où il était susceptible de se rendre. Enfin une note et sa photographie furent insérés dans le *Bulletin criminel*. Ce bulletin est une publication officielle faite par la direction de la sûreté générale et où figurent toutes les personnes recherchées pour crime ou délit. Il est diffusé dans tous les commissariats de police ou brigades de gendarmerie de France. La recherche s'étendit jusqu'à Buenos-Ayres où F... avait séjourné. Six mois exactement après le crime, le 8 décembre 1920, la police judiciaire de Paris était informée qu'un individu s'étant donné le nom de B... avait été arrêté pour vol qualifié dans l'arrondissement d'Alençon et qu'on croyait que cette identité fausse cachait celle du recherché F... Mettefeu partit pour Alençon et ce fut un jeu pour lui d'acquiescer la certitude que le pseudo B... était bien F... et qu'en outre il était l'assassin de la bonne de Mlle C... En même temps que F..., un autre individu s'étant dit R... avait été arrêté. Il avait également donné une fausse identité et on établit très vite la véritable.

Ce second individu, complice du vol d'Alençon, était en même temps le co-auteur du crime de l'avenue d'Orléans et il fit des aveux. Ces deux malfaiteurs s'étaient connus aux bataillons d'Afrique où ils avaient été envoyés, à la suite de condamnation.

Le récit du crime fut fait d'une façon à peu près concordante par les deux complices. Je rapporterai le récit de R... il est à faire frémir :

— F... a sonné et une femme est venue lui ouvrir. Il lui a demandé si Mlles C... étaient présentes. Elle lui a répondu : « Non, elles viennent de sortir, elles ne reviendront que vers six heures » (quelle imprudence qu'une pareille réponse !) F... a répliqué : « Nous avons besoin d'un petit

renseignement » puis après un temps d'arrêt : « Nous sommes inspecteurs de la sûreté. Nous voudrions laisser une lettre ; voudriez-vous nous donner de quoi écrire. » F... est entré. Je l'ai suivi dans l'appartement. Nous avons pénétré dans la salle à manger. La bonne nous a fait asseoir et nous a remis de l'encre et un sous-main pour écrire. La lettre terminée, F... s'est levé pour en donner lecture, mais la bonne n'a pas voulu en prendre connaissance. F... a sorti son revolver et, en le montrant à la bonne, il lui a dit : « Asseyez-vous, on ne vous fera pas de mal ». La bonne s'est assise ; F... a ajouté : « Dites-nous où est l'argent ; nous n'avons rien contre vous. » J'ai pris moi-même la parole et lui ai dit : « Écoutez, vous êtes une malheureuse comme nous, nous ne voulons pas vous faire de mal, loin de là notre pensée. » Je lui ai tenu ces propos très doucement, très gentiment même (le bon apôtre) pour lui donner de l'assurance ; dites-nous où est l'argent ou donnez-le-nous. »

» Elle a répliqué sur un ton très bref : « Non, je ne vous le dirai pas », puis elle s'est levée et, s'approchant de la croisée, elle a crié à diverses reprises.

» Elle a tenté d'ouvrir la fenêtre sur l'avenue. A ce moment, F... et moi nous sommes précipités sur elle et avons essayé d'étouffer ses cris. Nous sommes parvenus à la faire asseoir et, avec de nouveaux arguments, nous avons tenté de la persuader qu'elle n'avait qu'à rester tranquille, que nous voulions simplement l'argent et que nous allions nous retirer sans exercer de violence.

» Elle a paru se rendre à l'évidence et se calmer au point que nous l'avons lâchée.

» Elle a profité de ce moment d'accalmie et qu'elle était libre pour s'élaner du côté opposé à la fenêtre. Elle a heurté une chaise dans sa fuite et est tombée avec

celle-ci derrière la table de la salle à manger. Elle s'est remise à crier plus fort et plus longtemps que la première fois.

» F..., qui se trouvait à proximité, s'est élancé sur elle et l'a saisie à la gorge pour l'empêcher de crier. A mon tour, je l'ai prise par le bras.

» Nous avons décidé subitement, F... et moi, de la bâillonner. F... a sorti son mouchoir de sa poche, mais, celui-ci étant trop petit, nous ne sommes pas parvenus à étouffer ses cris. Nous avons redoublé nos violences en la saisissant fortement à la gorge et en lui fermant la bouche avec les mains. Nous lui avons dit que, si elle persistait, on allait lui faire du mal. Elle n'a pas tenu compte de ces avertissements et est parvenue à se dégager. Pour la troisième fois, nous avons dû nous rejeter sur elle pour la maîtriser. C'est alors qu'à l'aide de nos crosses de revolver nous l'avons frappée à la tête. F... m'a crié : « Tâche de l'étourdir, car elle va m'échapper encore. » J'ai redoublé mes coups de crosse de revolver sur la tête, de plus en plus fort. La femme était toujours allongée sur le sol. Pensant qu'elle nous jouait la comédie (*sic*), nous l'avons maintenue encore un certain temps. Nous l'avons lâchée lorsqu'elle fut inanimée ; nous ne nous sommes pas aperçus qu'elle saignait.

» F... est parti explorer les pièces, tandis que je restais debout auprès de la femme. Puis je suis allé trouver F... qui s'est écrié : « Qu'est-ce que tu fous, cherche, fais comme moi, ce n'est pas le moment de regarder. »

» Je suis revenu près de la femme, j'étais calme (!), j'ai vu celle-ci à terre dans un état tel que j'ai compris qu'elle ne pouvait survivre à nos coups et, pour éviter qu'elle souffre et pris de pitié, j'ai cherché le moyen de terminer son agonie. J'ai décidé, me rappelant que j'avais un rasoir sur moi, d'en faire usage, je lui en ai porté un coup violent à la carotide. Et... (suit le récit de l'exploration des pièces et du vol). »

Ce récit n'est-il pas à faire frémir et que dire de cette pauvre domestique qui a défendu jusqu'à la mort le coffre-fort de sa patronne. N'y a-t-il pas là une des formes de l'héroïsme et est-il excessif de considérer cette humble femme comme une victime du devoir ?

Mais cette histoire ne se termine pas là. Après avoir dépensé les vingt mille francs en noces crapuleuses, nos deux bandits se rendirent dans une station balnéaire voisine de Granville et, là, assassinèrent à coups de revolver une demoiselle T..., à laquelle ils s'étaient présentés comme acquéreurs éventuels de sa villa. Pendant qu'ils commettaient ce crime, une femme, la maîtresse de F..., troisième personnage de cette trinité de monstres, faisait le guet sur la plage. Ils ne trouvèrent qu'une clé sur la victime et prirent la fuite sans avoir rien trouvé. La maîtresse, femme G..., furieuse d'avoir été frustrée dans cette affaire, menaça de tout révéler et les traitait d'assassins dans les discussions. Ils lui firent alors comprendre que, si elle « tenait à la vie » (ce n'était pas une vaine menace chez de pareils chenapans), il fallait « la fermer ». On possède de F... avant sa mort, car les deux monstres furent guillotiné, une confession où il raconte sa vie de vols et de rapines. Complaisamment, durant plusieurs pages, il énumère des cambriolages de villas dans les environs de Paris, en fournissant des précisions sur les lieux, les objets volés, et ce que ces derniers sont devenus. En coupant la tête de ces bandits, la guillotine a certainement protégé bien des vies humaines innocentes.

CRIMES IMPUNIS

Des crimes impunis ? il y en a eu, il y en a, il y en aura toujours. L'essentiel est, pour une police bien organisée, de les réduire au minimum.

Au commencement du printemps 1920, dans une localité de la banlieue ouest de Paris, on découvrait, dans le pavillon qu'elle habitait le cadavre d'une femme P..., âgée de trente-deux ans, couturière. Sur un vaste plateau balayé par les vents et semé, de-ci de-là, d'habitations éparses, la victime habitait un de ces pavillons modestes comme on en voit des milliers aux alentours de Paris, au delà de la ceinture d'habitations plus denses qui forment sa banlieue immédiate. Petite maison composée de deux pièces au rez-de-chaussée, entourée d'un jardin où, sans doute, la pauvre femme avait fait le rêve de terminer paisiblement ses jours.

Le corps était étendu sur le lit, présentant deux blessures par arme à feu à la tête. D'ailleurs, deux douilles vides de cartouches éjectées par un pistolet automatique étaient ramassées sous le lit. Des peignes et une barrette s'étaient détachés de la chevelure, ce qui semblait indiquer

qu'il y avait eu lutte, Le vol n'était pas le mobile du crime, car on retrouvait, intactes, une somme de trois cents francs, puis une autre somme de neuf cents. Les meubles n'avaient pas été fouillés. Il fallait donc exclure l'hypothèse du crime commis par un voleur. Un testament trouvé dans un tiroir de buffet contenait les dernières volontés de la morte, elle s'y plaignait d'avoir été abandonnée par son mari.

Tout de suite, l'enquête s'avéra assez ardue, car personne n'avait aperçu l'assassin présumé, et Mme P... vivait strictement seule. Le corps avait été découvert dans l'après-midi, vers dix-sept heures, et on avait vu la victime pour la dernière fois, vivante, vers neuf heures du matin, le même jour, alors qu'elle faisait ses emplettes pour la journée.

On commença par interroger les parents et les familiers de la morte. Tout d'abord son mari, dont elle manifestait une certaine crainte, puis plusieurs individus qu'on avait vus en visite chez elle, mais toutes ces pistes s'avèrent bientôt sans valeur. A force de battre le terrain et de recueillir des témoignages, les inspecteurs furent amenés à entrevoir une hypothèse qui, au premier abord, apparaissait invraisemblable. Ils en vinrent à soupçonner un appariteur, fonctionnaire municipal, qu'on eût dû soupçonner moins que tout autre. Mais on recueillit sur ce personnage des renseignements tout à fait défavorables. On apprit qu'il se montrait d'une galanterie excessive à l'égard des femmes habitant sa commune et que même il dépassait la mesure dans ses entreprises. Les témoignages étaient, sur ce point, formels et concordants. Fait plus grave, un témoin rapporta des confidences reçues de la victime elle-même. Celle-ci s'était plainte d'être en butte aux assiduités du galant fonctionnaire et avait manifesté quelques craintes, quant à ses façons brutales et cavalières.

D'autre part, c'est toujours dans les heures de la matinée que le galant opérait.

C'était là une hypothèse aussi étrange qu'inattendue, mais les présomptions étaient telles que le juge d'instruction n'hésita pas à délivrer un mandat d'arrestation et le présumé coupable fut mis sous les verrous. Mais, pour le conserver et le déférer à la cour d'assises, il fallait trouver autre chose que des présomptions. C'est à quoi notre service s'employa de son mieux. Malheureusement, comme il arrive souvent, les témoins qui s'étaient montrés les plus bavards devenaient quasi muets devant le juge d'instruction. On confronta l'accusé avec un témoin qui, dans la matinée du crime, avait vu Mme P... discutant dans son jardin avec un individu correspondant au signalement du présumé coupable. Mais la confrontation resta imprécise. Il ne le reconnut pas formellement et se contenta de dire qu'il croyait que c'était lui.

Au bout d'un certain temps, si graves qu'eussent paru les présomptions, on ne put trouver de preuve et le juge d'instruction ne crut pas devoir maintenir le soupçonné en prison ; il rendit une ordonnance de non-lieu. Et, dans ce cas, on ne pouvait que l'approuver.

Ce qui avait rendu cette affaire particulièrement inquiétante, c'est que, l'année précédente, à quelque quatre cents mètres de la demeure de Mme P..., une autre femme vivant seule, elle aussi, avait été assassinée, sans qu'on eût pu découvrir le coupable.

Il y a de ces énigmes que la police la plus vigilante est impuissante à résoudre. Mais, dans notre for intérieur, bien que la mesure de clémence prise par le juge eût été parfaitement justifiée, nous ne fûmes jamais bien convaincus que nous nous étions trompés.

Exactement à la même époque, un autre crime, où il n'y eut heureusement pas de sang répandu, mais qui aurait

pu avoir des conséquences terribles, fut commis et resta, lui aussi, sans solution.

Le 1^{er} mai de cette année 1920 avait été particulièrement agité. Le principal effort des agitateurs s'était porté sur un essai de grève des chemins de fer. Une telle grève eût été particulièrement grave, on le conçoit, car elle eût arrêté tout le trafic des marchandises et des voyageurs, causant un préjudice incalculable à l'économie nationale. Mais, de la grève à l'attentat, il y a un abîme. C'est cependant un attentat qui fut préparé et qui n'échoua que par suite de circonstances providentielles.

S'il existe un crime particulièrement odieux, c'est celui qui consiste à provoquer une catastrophe sur un moyen de transport en commun tel que train ou navire. Les individus qui conçoivent de pareils forfaits ne peuvent être que des fous, ou des demi-fous, car, dans des accidents de ce genre, les premiers exposés sont les travailleurs qui assurent la marche du convoi ou du bateau.

L'attentat dont je vais parler se place au mois de juin 1920. Il fut commis dans la soirée, au nord de la gare de Pierrefitte et à deux cent cinquante mètres environ de l'extrémité des quais de cette gare, sur la grande ligne des trains directs venant du nord et se dirigeant vers Paris. A l'aiguille n° 5 située à cet endroit, vient se raccorder sur la ligne principale, une ligne secondaire, dite de Grande Ceinture, qui s'incurve sur un rayon de trois cents mètres. Le rail de la grande ligne est droit et continu, mais, pour prendre celui de la Grande Ceinture, le train devait aborder l'aiguille en pointe. Cette aiguille est manœuvrée par deux leviers différents situés dans une cabine d'aiguillage édifée face à la gare de Pierrefitte. Un de ces leviers commande les deux lames de l'aiguille et un mât indicateur de direction. L'autre levier manœuvre un verrou dit « Saxby » et un

signal carré placé à cent vingt mètres avant l'aiguille. Lorsqu'un train arrivant du Nord se dirige vers Paris, la position des différents organes doit être la suivante : le signal carré est ouvert et l'indicateur de direction doit marquer que la direction vers Paris est libre. Les deux pointes de l'aiguille sont éloignées du rail continu.

Le 3 juin, le train 318, à vingt-deux heures six (donc le soir, en pleine nuit), composé de voitures ordinaires à trois classes non pourvues de boggies, passe sans incident. Il est suivi, à trois minutes — vingt-deux heures neuf — par un train rapide venant de Lille, composé de voitures à boggies de première et deuxième classe.

Au passage de l'aiguille, et alors que le signal carré et l'indicateur de direction signalaient voie libre, le mécanicien constate avec stupéfaction que son convoi s'engage sur la ligne de raccordement avec la Grande Ceinture. Il marchait à cent un kilomètres à l'heure, le mécanicien bloque ses freins à fond et parvient à arrêter son convoi à quelque distance de l'aiguille. Résultat : quelques vitres brisées ; un essieu de voiture semble être sorti un instant du rail, puis s'être replacé automatiquement sur la voie en position normale. La catastrophe avait été évitée grâce au coup d'œil du mécanicien.

Les constatations faites immédiatement permettent de constater :

1^o Que la tringle reliant les deux lames de l'aiguille et le levier de commande avec la cabine de l'aiguilleur a été dételée. Cette tringle est attachée au moyen de deux fers à T fixés eux-mêmes aux lames des aiguilles par deux goupilles. Ce sont ces goupilles qui ont été enlevées. L'aiguille n'obéissait donc plus à la manœuvre du levier installé dans la cabine. D'autre part, le verrou fixant l'aiguille dans sa position normale avait été dégoupillé et on l'avait placé de façon à donner l'aiguillage sur la voie de Grande Ceinture.

Le déplacement des deux lames de l'aiguille devait avoir pour résultat automatique d'entraîner la modification de l'indicateur de direction et de fermer la voie sur Paris. Mais, pour induire le mécanicien en erreur, l'auteur du méfait avait dégoupillé le levier reliant l'aiguille à l'indicateur, de telle sorte que celui-ci indiquait « voie libre vers Paris ».

On se rend compte du travail délicat qui avait été effectué. Or, ce travail avait été opéré entre le passage des deux trains, c'est-à-dire entre vingt-deux heures six et vingt-deux heures neuf, soit en trois minutes. L'aiguille est, en effet, munie d'un appareil dit « contrôle impératif » qui agit de telle sorte que la manœuvre de l'aiguille soit rendue impossible si on touche à l'aiguille avant que le signal carré n'ait donné la direction libre vers Paris. Lors du passage du train 318, l'aiguilleur avait immédiatement couvert ce train en fermant le signal carré, puis il l'avait rouvert, moins d'une minute après, pour donner passage au train 320. C'est à ce moment seulement et pas avant qu'on a pu toucher l'aiguille sans attirer l'attention de l'aiguilleur.

Il résultait de ces constatations que l'attentat avait été commis par un homme de métier et par quelqu'un connaissant non seulement le mécanisme des aiguilles et des signaux, mais aussi l'horaire de passage des trains.

Une enquête de ce genre était, on le conçoit, des plus ardue et des plus délicate. Aucun témoignage, cette fois, n'était susceptible de la guider et il était peu vraisemblable que l'auteur d'un pareil forfait eût fait des confidences à des tiers. Dans un cas comme celui-là, on ne pouvait songer à faire remonter la responsabilité du crime aux meneurs et on n'a d'ailleurs jamais pensé qu'ils eussent approuvé ou même laissé faire un pareil acte. Mais n'est-ce pas là précisément que réside le danger d'exalter des esprits faibles et de jeter la mauvaise se-

mence dans un terrain trop favorable. C'est toujours la philosophie qu'il faut tirer des excès révolutionnaires, quels qu'ils soient. L'auteur de cet attentat ne fut jamais découvert et un crime de plus resta impuni, sans qu'on puisse l'imputer à la négligence ou à la carence de la police.

LA MALLE-CERCUEIL

L'affaire dont je vais entretenir mes lecteurs a eu, en France, un retentissement considérable, et il faut reconnaître qu'elle est passionnante, tant par la qualité des personnages que par les circonstances romanesques qui l'accompagnent.

Il faut le proclamer bien haut, les assassinats suivis d'enfouissement dans une malle qu'on expédie ensuite au loin n'ont jamais réussi à leurs auteurs. Il n'y a guère d'exemples de crimes de ce genre qui soient demeurés impunis. La seule difficulté qui pourrait se présenter, au début d'une affaire de ce genre, est la non-identification du cadavre. L'identité une fois établie, on arrive très vite à découvrir le meurtrier qui est, la plupart du temps, un parent ou un familier de la victime. Je ne rappellerai que pour mémoire le fameux assassinat de l'huissier Gouffé, par Gabrielle Bompard, qui fournit tant de copie aux journalistes, chroniqueurs judiciaires et annalistes criminels.

L'affaire dont je vais parler débute par une disparition suspecte.

Le 2 août 1920, un chauffeur d'automobile se présente au commissariat du quartier Saint-Georges et déclare qu'il n'a pas revu, depuis trois jours, son maître, M. B..., commissionnaire en marchandises. Celui-ci lui avait donné rendez-vous le jour précédent et n'était pas venu au rendez-vous. Depuis, aucune nouvelle. Le déclarant ajoutait que cette disparition lui paraissait suspecte, parce que M. B... vivait en très mauvais termes avec sa femme et sa belle-fille et qu'il avait maintes fois exprimé sa crainte d'un drame. Dernier détail suspect, Mme B... s'était rendue au bureau de son mari pour annoncer que M. B... avait dû s'absenter brusquement pour affaires. Son trouble était visible en faisant cette déclaration. Le témoin disait qu'il était convaincu d'un drame quelconque et que son maître devait être chez lui tué ou blessé.

Une telle déclaration n'avait rien *a priori* de particulièrement alarmant, en ce sens qu'il s'en fait tous les jours de pareilles dans les divers commissariats de Paris et que, neuf fois sur dix, les alarmes ont été vaines. Néanmoins, M. Thiery, le commissaire de police fit tout son devoir et ne négligea rien pour éclaircir ce mystère. Il se rendit à l'appartement des époux B... et demanda à le visiter. Cette visite ne donna aucun résultat ; l'appartement était vide. Mais, en interrogeant le concierge de la maison, le magistrat apprit que Mme B... était partie la veille ou l'avant-veille avec une malle lourdement chargée et qu'elle avait pris un taxi pour la gare du Nord. Cette indication, non négligée, devait être le point de départ de la découverte de l'horrible vérité. Le commissaire de police, ne négligeant rien, se transporta dans une villa que les époux B... possédaient dans la banlieue nord de Paris, mais là aussi sa visite fut négative. Mme B..., femme de lettres, occupant dans le monde une situation assez en vue et présentant toutes les apparences de la plus parfaite honorabilité, ne cessait de protester contre la

suspicion qui pesait sur elle et que précisaient suffisamment les visites et les interrogatoires du commissaire de police. Interrogée sur la disparition inexplicable de son mari, elle raconta une histoire invraisemblable qu'il serait trop long de rapporter ici. La malle, d'après elle, renfermait des documents d'ordre secret que son mari, se livrant, laissait-elle entendre, à l'espionnage, aurait fait expédier à Nancy.

Cependant l'enquête poursuivie sur ces maigres éléments confirmait que les époux B... vivaient en mauvaise intelligence et qu'il y avait eu entre eux de vives discussions, voisines de la violence. D'autre part, Mme B... produisit une lettre de son mari dans laquelle celui-ci donnait l'ordre de faire enregistrer sa malle à la gare de l'Est. Malheureusement pour les machinations de la criminelle, cette lettre, examinée par un secrétaire de M. B..., présentait toutes les apparences d'un faux ; l'écriture était imitée assez maladroitement. Cette manœuvre, loin d'éloigner les soupçons, leur donnait un aliment nouveau. Les choses se précisaient et on pouvait construire une hypothèse plausible, M. B..., assassiné avec ou sans préméditation, avait été placé dans une malle et celle-ci expédiée au loin.

Mme B... et sa fille, née d'un précédent mariage, Mlle I..., furent gardées à vue à leur domicile avec défense de communiquer au dehors, en attendant la solution de l'énigme. Et ici se place un incident qui montre que le succès d'une recherche criminelle ne tient parfois qu'à un fil. Le parquet du procureur de la République avait été informé de toute cette affaire et un juge d'instruction, assisté d'un substitut, s'était transporté, à son tour, au domicile des époux B... Et là Mme B... avait protesté de son innocence avec tant de chaleur, elle avait donné l'apparence d'une telle sincérité que, s'appuyant, d'autre part, sur son honorabilité apparente, les membres du

parquet avaient été sur le point d'abandonner toute poursuite. Le juge avait été d'avis de laisser l'affaire en suspens et de rendre toute sa liberté à Mme B... Il avait fallu toute l'insistance de la police pour qu'on poursuivît la recherche avec toutes les précautions déjà instituées. Aussi notre service fit-il toute diligence.

A la gare de l'Est, on retrouva le facteur qui avait fait enregistrer la malle pour Nancy. Il n'y avait plus qu'à retrouver cette malle et l'ouvrir pour constater si elle contenait des livres ou un cadavre. Deux inspecteurs de la police judiciaire furent envoyés à Nancy par le premier train en partance. Quelques heures plus tard, munis de toutes les indications d'enregistrement, nos agents retrouvaient la malle à la consigne de Nancy. Elle dégageait déjà une odeur infecte. Ils ont rapporté leurs constatations dans les termes suivants : « Nous déficelons la dite malle. Nous constatons qu'une forte odeur cadavérique s'en dégage. Il se présente d'abord à nos yeux un paquet de forme indécise, enveloppé de toile cachou bordée de cuir jaune... Nous sortons le paquet et, après l'avoir désentortillé, nous nous trouvons en présence du cadavre d'un homme paraissant âgé de cinquante ans. Le cadavre est replié sur lui-même, la figure est tuméfiée, méconnaissable, ensanglantée, et paraît avoir été martelée, une plaie derrière la tête laisse écouler de la matière cérébrale ; les bras et les jambes sont ligotés, etc... » Dès lors, l'affaire était éclaircie et suivait son cours normal. Mme B... et sa fille étaient arrêtées et les opérations judiciaires, perquisitions ou autres, ne tenaient plus qu'à établir les circonstances du drame. Il apparut que M. B... avait été tué d'un coup de revolver dans la tête pendant son sommeil. Puis il avait été placé dans la malle, après avoir été enveloppé dans une toile cachou. C'est Mme B... qui avait commis le meurtre, mais sa fille y avait assisté d'un cabinet de toilette voisin

et elle avait donné la main à sa mère pour le placement dans la malle. Après leur arrestation, on apprit que les deux femmes avaient pris toutes leurs dispositions pour fuir et s'embarquer sur un bateau à destination du Mexique, de telle sorte que, si on avait suivi les impulsions premières des magistrats du parquet — ceci dit sans une critique de ma part, — elles auraient immédiatement quitté Paris et la France pour un pays où n'existe pas l'extradition.

Mme B... était une féministe et un bas-bleu ; c'est-à-dire une femme à prétentions littéraires. Elle avait écrit quelques ouvrages filandreux et nuageux et son salon s'ouvrait à des personnalités plus ou moins notoires du monde des lettres. Mme B..., devant le juge d'instruction, déclara que c'était elle qui avait tiré sur son mari au cours d'une discussion ; avec une certaine noblesse, elle disculpa sa fille du soupçon de complicité.

Devant la cour d'assises, Mme B... fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité et sa fille fut acquittée. Depuis, à l'époque où j'écris, Mme B... est décédée en prison.

LES HOMMES DU « MILIEU »

A Paris, comme dans toutes les capitales du monde, il existe une catégorie d'individus, des sortes de hors-la-loi sociaux qui vivent d'expédients et de hasards. Généralement paresseux et inaptes à tout travail régulier, ils vivent de l'exploitation des femmes ou d'escroqueries et de vols. Ils forment dans la société une caste à part qui a ses lois, ses habitudes de vivre, même, si l'on ne craignait pas d'avilir ces mots, son code de l'honneur. Ils s'appellent eux-mêmes les hommes du « milieu » (prononcez miyeu).

Trafiquants de stupéfiants, souteneurs, pourvoyeurs de maisons spéciales, recéleurs d'objets volés, voleurs ou cambrioleurs eux-mêmes, à l'occasion, ils fréquentent les mêmes cafés, dans des quartiers déterminés. On les trouve à Montmartre ou dans les environs de la porte Saint-Martin ou de la porte Saint-Denis. Ils se connaissent généralement sous des sobriquets pittoresques.

Entre eux éclatent parfois des drames soudains et brutaux. Pour un partage où ils se croient lésés ou pour les beaux yeux d'une fille, ou encore s'ils croient avoir

affaire à un indicateur de la police, ils s'entre-tuent froidement et un coup de revolver met fin à leur existence hasardeuse.

Le drame que je vais conter et qui fut fertile en incidents de toute sorte se passe parmi les « hommes du milieu ».

Le 6 septembre 1920, vers minuit, un certain L..., surnommé « Dédé nez cassé », souteneur, dont le casier judiciaire était pourvu d'une dizaine de condamnations, se prélassait devant le comptoir d'un bal musette sis faubourg Saint-Martin, dénommé, peut-être par antithèse ironique, « Bal des Familles ». A ce moment, tandis que retentissaient les flonflons d'une java et que les filles se pâmaient aux bras des « costauds », la porte s'ouvrit brusquement. Trois individus firent irruption. L'un d'eux, tenant un revolver à la main, s'approcha de Dédé et, sans autre explication, lui tira une balle dans la tête, qui l'étendit raide mort. Après quoi, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, les trois agresseurs prirent la fuite. La scène s'était déroulée en moins d'une minute.

L'enquête se heurta à des difficultés, car, parmi les gens du milieu, chez les « vrais de vrai », il y a une chose qui est pire que tout, c'est d'aider la police. Par contre, dans ce milieu plus qu'ailleurs, la police possède des informateurs, et on ne tarda pas à identifier le meurtrier, un certain G... dit « Dudule ». Le mobile du meurtre était sans doute une de ces vengeances obscures, dont on n'arrive jamais bien à percer la cause exacte. Il importait peu d'ailleurs. Notre devoir était de rechercher Dudule et de le mettre entre les mains du juge d'instruction, qui aurait pour tâche de déterminer les raisons psychologiques de l'homicide.

Dudule n'était pas du tout enclin à se laisser passer les menottes par les « poulets » (c'est le nom donné en argot aux inspecteurs de la police judiciaire) et, en fait, sa

recherche nous donna beaucoup de difficultés. On le savait décidé à défendre chèrement sa liberté et il fallait prendre toutes les précautions pour ne pas laisser « descendre » un des nôtres.

Cette poursuite donna lieu à de multiples incidents. L'homme traqué se méfiait de tout et on apprit que, deux ou trois fois, il avait failli tuer à coups de revolver d'inoffensifs passants qu'il prenait pour des inspecteurs.

Le refuge du malfaiteur fut recherché avec zèle, notamment dans les bouges de Montmartre. Au mois de février 1920, c'est-à-dire quelques mois avant le fait qui nous occupe, notre Dudule avait été condamné à dix ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine, mais, avant de subir sa peine, il avait été remis à l'autorité militaire afin d'être jugé pour faits de désertion. Mesure inévitable, mais imprudente. Détenu au fort de Bicêtre, Dudule s'était volontairement porté deux coups de couteau dans la région abdominale. Il espérait, à la suite de ces blessures, être transféré à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce et de là s'évader. Bien qu'il eût été soumis à une surveillance spéciale, en raison de ses antécédents, il réussit effectivement à s'enfuir de cet hôpital. C'est dire qu'on avait affaire à un adversaire courageux et décidé. On ne devait pas tarder à en faire l'expérience.

Deux inspecteurs de la brigade de la « voie publique », qui menaient l'enquête conjointement avec ceux de la brigade spéciale criminelle, apprirent, un jour, que notre homme fréquentait certains établissements de Montmartre. Ils surveillèrent ces établissements et, un jour, réussirent à le prendre en filature. Les inspecteurs Carre et Trosley-Philippe le rejoignirent rue Oberkampf et s'apprêtèrent à l'appréhender. A ce moment, Dudule, qui avait d'abord mis les mains en l'air sur l'injonction des inspecteurs, abaissa brusquement sa main droite et, sortant un pistolet automatique de la manche droite de son

veston, tira à bout portant sur Trosley-Philippe, qui le fouillait. Une balle l'atteignit à la joue gauche, près de l'œil. De cette blessure, Trosley-Philippe devait se ressentir et rester infirme ; il fut mis quelque temps plus tard en réforme. Après avoir tiré le coup de feu, Dudule prit la fuite, poursuivi par le deuxième inspecteur, M. Carre. Tout en fuyant, le malfaiteur continua à tirer avec son arme et Carre fut atteint au mollet par une balle qui avait fait ricochet. Une fois de plus, ce redoutable individu nous glissait entre les mains.

Quelque temps plus tard, le fil interrompu était renoué. On apprenait que Dudule fréquentait la maison d'un brocanteur connu comme recéleur à Créteil. Une perquisition y fut faite, qui amena la découverte de nombreuses marchandises volées, mais le recherché n'y était pas. Une nouvelle période s'écoula en surveillances et recherches aussi fatigantes que vaines. Enfin, on acquit la conviction que notre homme, se sentant serré de près, avait quitté la France pour l'Espagne. On retrouva sa trace à Barcelone. Un des as de la brigade spéciale, le brigadier Sevêtre, fut dépêché dans cette ville avec un autre inspecteur.

Nos agents tombèrent dans la pleine période dite des *pistoleros*. A l'occasion d'une agitation syndicaliste révolutionnaire, agitation qui, on le sait, existe à l'état endémique dans la péninsule ibérique, un certain nombre de patrons et de bourgeois aisés avaient été assassinés en pleine rue et sans motif précis. Simple tactique de terrorisme. Des représailles terribles s'en étaient suivies. Chaque fois qu'un patron tombait, plusieurs personnalités du parti révolutionnaire étaient désignées à la vindicte de gens surnommés *pistoleros* qui les abattaient à leur tour sur la voie publique. Doux régime, comme eût dit Forain. De plus, les *pistoleros* n'étaient jamais retrouvés par la police et étaient à peu près sûrs

de l'impunité. Ce régime ne tarda pas d'ailleurs à calmer l'ardeur homicide des révolutionnaires.

Lorsque nos inspecteurs arrivèrent, il régnait dans la ville une véritable terreur. Il y avait une autre manière de se débarrasser des indésirables. On faisait un prisonnier et, tandis qu'on l'emmenait au poste, on lui laissait ou on paraissait lui laisser la possibilité de s'échapper. En général, l'homme ne manquait pas d'en user. Alors les policiers espagnols l'abattaient comme un lapin. Toutes ces circonstances favorisèrent la tâche de mes collaborateurs. Le refuge de Dudule ne tarda pas à être connu ; d'autre part, celui-ci, tout en se tenant sur ses gardes, n'était plus aussi redoutable. C'est que, lorsque la police entrait dans un bouge, elle ne prenait pas de grandes précautions. Lorsqu'une porte s'ouvrait devant les policiers, ceux-ci étaient toujours précédés par le canon d'un fusil ou d'un pistolet. Ce genre d'argument apaisait les plus farouches. C'est ainsi que Dudule fut appréhendé, sans même l'ombre d'une résistance. Il fut ceinturé, ligoté et emmené au siège de la police sans avoir fait usage d'aucune arme. Ramené à Paris, il dut encore répondre, outre le meurtre de « Dédé nez cassé », d'une agression à l'aide de violence commise la nuit sur une dame R... qui avait été volée de son collier de perles, après avoir été grièvement blessée à la tête. On avait pu, sans erreur, imputer ce méfait à Dudule. Inutile de dire qu'après cette capture la police judiciaire respira un peu.

* * *

Peu de temps après le meurtre de « Dédé », une affaire du même genre, entre gens du « milieu », se produisit à Montmartre. Mais, cette fois, les acteurs du drame portaient le smoking et sablaient le champagne. Pendant une nuit de septembre 1920, vers deux heures du matin,

une dizaine d'individus, hommes et femmes, étaient attablés dans le salon d'un hôtel de la rue de D... Une heure après, un groupe de quatre autres individus pénétraient dans l'hôtel et, revolver au poing, exigeaient qu'on leur servît à boire et à manger gratuitement dans ce même salon. C'est dire que le diapason de l'humeur était assez élevé. Les derniers arrivés s'étaient assis à côté de la grande table où étaient les premiers. A un moment donné, l'un des quatre individus s'absenta deux minutes pour se rendre au lavabo. Au retour, il croisa les clients de la grande table qui se disposaient à sortir, pressentant sans doute une mauvaise affaire. On entendit le claquement sec d'un revolver et on vit s'écrouler comme une masse l'homme du lavabo. Au bruit de la détonation, panique générale, qui permit au groupe des meurtriers de disparaître dans la nuit. Lorsque la police arriva, un homme agonisait sur un lit. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à mourir, car il avait reçu à la tête une blessure mortelle. La victime était un nommé L..., demeurant dans une rue voisine. Aux archives de la police judiciaire, on retrouva le dossier d'un individu de ce nom qui avait été condamné pour vol avec violence, coups et blessures. Puis on établit que cette identité était fautive et qu'en réalité le mort était un nommé F..., dangereux repris de justice, dont le casier judiciaire s'ornait de cinq lourdes condamnations et qui était, en outre, déserteur.

L'auteur du meurtre était connu sous le sobriquet du « baron ». On ne tarda pas à l'identifier sous le nom de L... de L..., de noblesse authentique, mais complètement dévoyé, plusieurs fois condamné, tricheur de cercles et souteneur avéré. Il fut arrêté quelque temps après, mais on ne put établir la cause de ce meurtre. Comme toujours, les gens du « milieu » gardaient le silence sur leurs petites affaires privées.

ATTAQUES DE BIJOUTERIES

Les étalages des bijouteries, qui offrent à la vue des passants des fortunes, derrière le rideau d'une glace fragile, ont toujours tenté la cupidité des malfaiteurs. Ce serait si facile, semble-t-il, de briser la glace, de rafter les principaux diamants, puis de sauter en auto et disparaître ! Oui, beaucoup plus facile en théorie qu'en pratique. C'est ce que l'expérience apprend. A Paris, au cours de l'année 1921, la police judiciaire eut à s'occuper de deux affaires successives de ce genre. C'est d'abord l'attaque de la bijouterie Col, rue Tronchet, qui se termine quelques jours après par l'arrestation des coupables, grâce aux indications qu'on possédait sur une automobile Citroën de couleur noire, qui avait servi à véhiculer les malfaiteurs. C'est ensuite l'attaque de la bijouterie Lévi, 49, boulevard Saint-Martin, à Paris, que je vais rapporter dans ses détails.

Le 19 juin 1931, vers huit heures du matin, au moment où l'on venait d'ouvrir la boutique, une voiture automobile s'arrêtait devant la bijouterie Lévi. Celle-ci occupe plusieurs magasins sur le trottoir du boulevard Saint-

Martin qui, à cet endroit (en face du théâtre de la Porte Saint-Martin) est surélevé d'un certain nombre de marches.

Cinq individus descendent de la voiture. L'un d'eux, armé d'un gros marteau, s'approche de la devanture constituée par d'immenses glaces et, d'un coup violent, brise la principale, derrière laquelle sont offerts les plateaux de bijoux. Pendant que les débris de verre s'abattaient avec fracas, les deux autres individus faisaient la raffe des plateaux et des écrins. En même temps que la glace se brisait, des coups de feu retentissaient. Le commis de M. Lévi, qui venait d'ouvrir le magasin et se trouvait là au moment du vol, avait eu le temps de s'armer d'un revolver et de sortir sur le seuil. A ce moment, car toute cette scène avait duré moins d'une minute, l'automobile qui avait amené les voleurs démarrait et l'employé tirait sur elle, mais sans résultat, trois coups de revolver. Tout ce qu'il avait pu remarquer, c'est que l'auto était de couleur foncée ; il ne pouvait même préciser combien elle contenait d'hommes. Divers témoins, parmi lesquels un gardien de la paix, avaient assisté à l'attaque, qui n'avait pas duré plus de trente secondes ; mais l'agent n'était pas armé et avait dû lui-même se garer derrière un kiosque pour éviter d'être tué. Les agresseurs, en effet, étaient armés de revolvers et d'une carabine et, pendant que l'homme au marteau brisait la glace, d'autres tenaient les passants en respect. Quiconque se fût opposé à leur fuite eût été blessé ou tué. Un autre gardien de la paix, témoin du vol, avait essayé de réquisitionner un taxi pour poursuivre les voleurs, mais il avait essuyé de la part du chauffeur un refus très net, ainsi motivé : « Je ne tiens pas à me faire tuer. » On put se procurer un vague signalement des agresseurs, mais la vision avait été rapide. On savait que l'un d'eux était grand et portait un imperméable à martingale. On verra plus loin

combien de tels éléments de reconnaissance sont fragiles et à quelles erreurs on aboutirait si l'on ne se tenait pas sur ses gardes, en soumettant tout à une critique sévère.

La voiture des agresseurs s'était dirigée vers la place de la République. Elle ne devait pas aller bien loin. En effet, elle s'engagea dans la rue Albouy et là eut une panne irréparable. Les malfaiteurs, sans se donner la peine d'en rechercher la cause, descendirent de voiture et l'abandonnèrent sur la voie publique. Des témoins, qui ne savaient encore rien de l'agression, virent cinq individus (c'est ainsi qu'on en connut le nombre exact) descendre de l'auto et se diriger à pied du côté du canal Saint-Martin. Ces témoins étaient des employés municipaux du service de balayage en train de faire leur travail.

La voiture était une limousine, marque Hotchkiss, peinte en noir. Elle avait été volée dans le courant de la nuit, boulevard de Clichy à Paris. On remarqua que la glace du panneau arrière était percée d'une balle et que celle qui séparait le siège de l'intérieur était brisée. C'était là certainement le résultat du tir de l'employé de la bijouterie, qui n'avait, par conséquent, pas si mal visé. A l'intérieur de la voiture, on trouva une carabine, deux pistolets automatiques, deux chapeaux de feutre et une gabardine. Les témoins de la fuite purent donner des malfaiteurs un signalement un peu plus précis que ceux de l'attaque.

Le vol était important. Après inventaire, on put élever le butin à soixante-deux bagues solitaires et trente paires de boucles d'oreilles, d'une valeur approximative de six cent mille francs. L'un de ces bijoux devait être retrouvé le lendemain du vol, sur le parcours de l'itinéraire suivi par les bandits. Une passante, en gravissant la passerelle qui franchit le canal Saint-Martin, en face de la rue des Récollets, trouva une paire de boucles d'oreilles ornée de deux brillants, portant encore son

étiquette, avec le prix de cinquante-cinq mille francs.

Cette trouvaille permettait seulement de connaître la direction qu'avaient prise les auteurs du vol, mais, comme élément d'enquête, c'était maigre.

On commença par rechercher l'origine des objets laissés par les malfaiteurs. Le marteau retrouvé parmi les débris de verre de la vitrine portait la marque S. D. T. et provenait des Aciéries du Saut-du-Tarn, rue du Rocher à Paris. Cette maison fournissant de nombreuses quincailleries, il fut impossible de suivre cette piste. Néanmoins, des circulaires furent adressées à toutes les maisons auxquelles ce modèle de marteau avait été fourni. Le résultat en fut négatif.

Sans se décourager, on chercha l'origine des autres objets. La gabardine venait d'une maison de la rue Saint-André-des-Arts. On put établir que trente-huit vêtements de cette sorte avaient été confectionnés ou vendus, mais on ne put recueillir que le nom des propriétaires de ceux faits sur mesure et encore les adresses n'étaient-elles pas connues pour la plupart. Le fil conducteur se brisait.

Des deux pistolets Browning, un seul fut reconnu pour avoir été livré par la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne, à Paris, rue du Louvre. Mais c'était encore là un indice de peu de valeur. Toutefois, on touche ici du doigt l'intérêt qu'il y aurait en France à réglementer la vente des armes, par l'institution d'un registre où figureraient les nom et adresse de l'acheteur, avec indication des papiers présentés.

Quant à la carabine automatique Browning, on sut, d'après le numéro, qu'elle avait été livrée par la Cartoucherie Française à un armurier du boulevard Sébastopol. Ce dernier, ne prenant pas le nom de ses acheteurs, ne put fournir aucune indication utile. Cependant, après avoir rassemblé ses souvenirs, il se rappela que l'arme lui

avait été apportée en réparation et il put nous indiquer un nom : F..., et une adresse, quai de la Marne, à Joinville. Naturellement, ce nom était faux et on ne put retrouver, à Joinville, aucun personnage de ce nom. Néanmoins, cette localité de Joinville abritait bien le principal auteur du vol, ainsi qu'on le verra plus tard. Restaient les deux chapeaux qui provenaient de Barcelone ; on ne put rien découvrir de leurs acquéreurs.

Comme on le voit, l'affaire s'annonçait ardue. Elle fut confiée au brigadier chef Didier, renommé pour son courage et son sang-froid, et, d'ailleurs, décoré de la croix de la Légion d'honneur pour actes de courage.

Quelques jours à peine après le commencement de l'enquête, on crut avoir mis la main sur un de ses principaux auteurs. Il s'agissait d'un individu, nommé V..., qui, dans les milieux interlopes, se vantait lui-même d'avoir participé à l'attaque de la bijouterie et disait aussi avoir vendu pour soixante-quinze mille francs de bijoux provenant du vol. Il ne tarda pas à être amené devant moi. Il nia toute participation au vol et donna un alibi. Il reconnut cependant s'être vanté d'avoir coopéré à l'agression pour se faire valoir auprès d'une femme dont il recherchait les faveurs. Certes, l'individu, comme on le voit, était de piètre moralité et bien capable d'être un des malfaiteurs recherchés. Il avait, de plus, un casier judiciaire chargé. D'autre part, on fit venir les témoins qui avaient assisté à la fuite des malfaiteurs, c'est-à-dire les balayeurs de la rue Albouy. Tous reconnurent *formellement* le nommé V... comme étant un de ceux qu'ils avaient vu abandonner la voiture automobile après le coup. Mais V... niait avec un accent de sincérité qui ne trompait pas. Une vérification approfondie de ses dires et de l'alibi invoqué par lui démontra qu'il disait la vérité et que les témoins, de bonne foi, s'étaient trompés. Il fut relaxé aussitôt. On voit là un exemple frappant de

la fragilité des reconnaissances et combien il faut être circonspect.

Il fallut plus de six mois de recherches pour identifier les auteurs de ce vol audacieux. On apprit que l'homme qui avait manié le marteau, c'est-à-dire qui avait brisé la vitrine, habitait Joinville-le-Pont (on se rappelle l'incident de la carabine). Après quelques jours de surveillance, il fut arrêté et reconnu, en effet, sa participation. Ses complices, au nombre de six, ne tardaient pas à le rejoindre. Quant aux bijoux, ils avaient été transportés en Amérique du Sud par un des complices, et il fut impossible de les récupérer.

☛ J'ai parlé, au commencement de ce récit, de l'attaque de la bijouterie Col, rue Tronchet. Le méfait s'était déroulé, selon le même scénario quelques mois avant. Des individus, venus en auto, avaient, dans les mêmes circonstances, brisé la vitrine de la devanture, fait une raffe de bijoux et pris la fuite en auto. Dans cette affaire, on eut la chance de retrouver rapidement le garage où avait été remise l'auto, une Citroën noire. Grâce à ce point de départ, on arriva vite à identifier les participants et à les arrêter. Cette arrestation donna lieu à un incident amusant. On avait appris que les deux principaux auteurs habitaient dans une chambre d'hôtel de Montmartre. Avant de les arrêter, on les surveilla et, comme on dit en terme de police, la veille de l'arrestation, on les « coucha ». Puis, le matin, à la première heure, on fit l'ascension de l'escalier qui conduisait à leur chambre. Grâce à une clef procurée par le logeur, on ouvrit doucement la porte. Les deux individus étaient couchés dans le même lit et avaient, à proximité de leur main, sur la table de nuit, deux gros brownings. Voyant cela, dans un rapide coup d'œil, l'inspecteur C..., qui m'accompagnait, n'eut pas une seconde d'hésitation. Il prit son élan et tomba à plat sur le lit, clouant sur le matelas les deux dormeurs

qui s'éveillèrent à ce moment. Ses deux bras étendus se cramponnèrent aux deux bords du lit et les deux malfaiteurs furent ainsi entièrement immobilisés et rendus incapables de saisir les armes qu'ils avaient préparées. Les brownings furent immédiatement enlevés et déchargés. Un seul participant de cette agression, un Algérien du nom de Charlot, échappa à nos recherches, mais, en somme, ces deux attaques, pour profitables qu'elles aient paru au premier abord, ne s'en terminèrent pas moins par un échec pour les malfaiteurs et on ne vit pas si renouveler ce genre d'attaque. Les bijouteries — se j'ose dire — purent respirer.

L'AMNISTIE CRIMINELLE

Il est une institution démocratique qui s'appelle la loi d'amnistie, ou loi de pardon, qui tend à s'introduire de plus en plus souvent dans les délibérations parlementaires et qui devient un grave danger social, si elle n'est appliquée avec modération et discernement. Les faits qui vont suivre en sont une illustration.

Le 8 juillet 1921, dans la matinée, vers neuf heures, on trouvait dans sa cuisine, bâillonné et ligoté, le cadavre d'une vieille femme, Mme Bertrand, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle occupait un petit logement au rez-de-chaussée d'un immeuble, rue M..., à Ivry-sur-Seine. La victime avait les poignets ligotés au moyen d'une ficelle et la même ficelle avait servi à attacher les pieds qui étaient ainsi ramenés en arrière. La mort était consécutive à des coups violents portés sur la tête à l'aide d'un instrument contondant. Le vol était le mobile du crime, car les lieux présentaient l'apparence caractéristique de désordre causé par le passage de cambrioleurs, literie retournée, tiroirs fracturés et tirés, linge épars. Divers objets présentant des empreintes digitales, on les releva soigneusement, mais, après expertise, on constata que ces empreintes étaient celles de la victime elle-même. Il ne fallait donc plus compter sur un élément qui, au début,

paraissait devoir être déterminant. On aboutit cependant à la découverte des coupables par des recherches méthodiques et intelligentes.

D'abord, on put établir avec certitude l'heure du crime, entre sept heures quinze et huit heures du matin, grâce à une targette de fermeture qui, trouvée fermée à sept heures quinze, était ouverte à huit. D'autre part, à cette dernière heure, on avait vu sortir deux individus d'un chantier voisin de la maison de la victime. Ces individus avaient été remarqués par des voisins et on en recueillait un signalement assez précis. Grâce à ce signalement, on put acquérir la certitude que ces individus étaient venus rôder, les jours précédents, aux alentours de la maison.

On supposa qu'ils avaient pu aller consommer chez des marchands de vins des environs et, effectivement, on trouva un débitant de la rue Molière qui déclara : « Oui, hier, veille du crime, vers quatre heures, deux hommes sont venus consommer dans mon débit. Ils étaient âgés de vingt-cinq à trente ans. L'un avait un costume gris clair, un chapeau canotier, des souliers jaunes. L'autre était un peu plus grand et avait un veston foncé, il portait aussi un canotier et des souliers jaunes. »

Un autre témoin précisa que les deux hommes avaient déjeuné un autre jour dans un restaurant du quartier. Dans ce restaurant, on se rappela très bien le fait et on ajouta que les deux individus étaient accompagnés d'un certain L..., demeurant à proximité. L... indiqua qu'il s'agissait de son frère Sévère, mais qu'il ne connaissait pas le nom de son compagnon. Cette piste était suffisante ; il n'y avait plus qu'à la suivre.

Aux archives de la police judiciaire, on retrouva la photographie de Sévère L..., qui y était connu. Sans perdre une minute, on fit des recherches dans un village du Pas-de-Calais, dont L... était originaire, et où il paraissait avoir séjourné dans les derniers temps. A Boulogne-

sur-Mer, on apprit que L... y était recherché pour un assassinat qu'il avait commis dans cette ville le 2 juillet, en compagnie d'un nommé C... Ces deux tristes sires avaient tué une femme de soixante-cinq ans, cabaretière à Boulogne. Ils avaient procédé de la même façon qu'à Ivry. La vieille femme avait été bâillonnée et ligotée. Le vol se montait à huit mille francs environ.

A Boulogne, on apprit que L... devait prochainement contracter mariage avec une jeune femme habitant la ville de B..., dans le département de l'Ain. On s'y rendit et on apprit que L... donnait son adresse à Levallois-Perret, banlieue de Paris, chez un nommé I... Ce dernier, consulté, finit par dire, après beaucoup d'hésitation, que les deux recherchés étaient partis pour Nantes (Loire-Inférieure). C'est là que les deux chenapans furent cueillis et mis sous mandat de dépôt. Ils ne firent aucune difficulté pour se reconnaître les auteurs du double assassinat, celui de Boulogne et celui d'Ivry. Ils avouèrent, en outre, avoir commis de nombreux cambriolages, tant dans la région du Nord que dans la région parisienne.

D'ailleurs, ainsi que je l'ai fait entrevoir plus haut, L... et C... avaient encouru maintes condamnations pour vol. Ils avaient séjourné dans un pénitencier d'Algérie, à la suite de condamnations militaires, encourues pendant la guerre. Ils étaient, d'autre part, interdits de séjour, mais ils avaient été libérés à la suite d'une loi d'amnistie. Ainsi avaient été remis dans la circulation deux malfaiteurs dangereux qui, à peine remis en liberté, avaient commis deux assassinats.

Est-il exagéré de dire que les membres du Parlement qui ont prononcé une amnistie aussi imprudente portent une part de la responsabilité de la mort tragique de ces deux pauvres vieilles femmes ?

UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Le 21 août 1931, la direction de la police judiciaire diffusait une circulaire ainsi conçue, car je ne peux faire mieux, pour exposer le début de cette affaire, que de reproduire ce document :

« Le 16 août courant, il a été repêché en Seine, au pont stratégique, à Choisy-le-Roi, deux bras de femme sectionnés hauteur de l'épaule ; le 22, un riverain retirait du même fleuve, quai de la Seine, à Neuilly-sur-Seine, un tronc humain, du sexe féminin, auquel manquaient la tête, les jambes et les bras ; quelques heures après, à une centaine de mètres, une paire de jambes sectionnées à l'aîne était également retirée de la Seine. Le tronc était renfermé dans trois sacs en toile ordinaire, genre sac de charbonnier ou de marchand de pommes de terre et l'un d'eux porte d'ailleurs la marque « Brugues et Desales », 2, rue Pierre-Lescot, à Paris, qui est celle d'un marchand de primeurs des Halles. Ce paquet, lorsqu'il a été retiré de l'eau, était soigneusement ficelé et donnait assez l'illusion d'un paquet destiné à être porté à la main. Quant

aux jambes, elles étaient renfermées dans un sac de même nature, portant l'inscription : « V. Houdayer. »

» L'autopsie a démontré que ces débris humains appartenaient à un seul et même cadavre, celui d'une femme âgée de vingt à vingt-cinq ans. Celle-ci mesurait un mètre cinquante-cinq environ, était de corpulence mince, avait une poitrine étroite et des seins peu développés ; cette femme devait être brune ; elle devait chausser la pointure 36. Il n'a été relevé sur ces débris aucune cicatrice ou signe particulier apparent, mais il faut tenir compte de leur état de décomposition qui a pu faire disparaître des traces légères de signes ou de cicatrices.

» L'autopsie a établi que la victime n'avait subi de son vivant aucune intervention chirurgicale, que l'appendice existait toujours, qu'elle n'avait eu aucune fracture d'os et que, enfin, elle n'était pas tuberculeuse. L'opération médico-légale a permis d'affirmer, en outre, que la femme en question avait déjà eu un enfant ou qu'elle avait fait une ou plusieurs fausses couches avancées. La mort, qui paraît remonter à quatre ou cinq jours avant le premier repêchage, a été déterminée par un coup de couteau dans le cœur qui a été transpercé. En somme le crime remonte aux environs du 10 août ; il aurait été consécutif à un repas, à en juger par les aliments retrouvés dans l'estomac : pommes de terre, chou, vin rouge. »

Suivaient les recommandations adressées à tous ceux que toucherait cette circulaire, notamment les concierges, les hôteliers et les conducteurs de voiture.

Le simple exposé de cette affaire suffit à démontrer combien l'enquête s'annonçait difficile. La première difficulté à vaincre était l'identification du cadavre. Or, nous n'avions que des membres épars sans tête et sans vêtements. Un corps décapité et ayant fait un certain séjour dans l'eau est difficilement reconnaissable, quand on sait par les exemples antérieurs combien il est déjà

difficile de procéder à une reconnaissance de corps intacts.

Tout d'abord, on rechercha l'origine des sacs. Le propriétaire de la firme Brugues et Desales nous déclara : « Les sacs que vous me représentez viennent sans nul doute de ma maison. J'en ai acheté deux mille semblables, en mai 1920, aux stocks américains. Ces sacs sont facturés à tous les clients qui viennent faire des achats de légumes chez moi. Très peu de clients les rendent, à tel point que, chaque année, j'achète sept à huit cents sacs. J'estime qu'actuellement j'ai, en circulation, plus de soixante mille sacs à mon nom. »

Ce début n'était pas encourageant. D'autre part, il fut impossible de trouver la provenance du sac portant le nom d'Houdayer. Nous n'avions donc rien à attendre de cet élément de recherche. On se rejeta sur la disparition. Le service des recherches dans l'intérêt des familles est un des services importants de la préfecture de Police. Qu'on songe aux multiples disparitions, plus ou moins alarmantes, qui se produisent dans une agglomération de cinq à six millions d'individus et on se rendra compte de l'activité d'un pareil service. D'autre part, la presse elle-même, en divulguant les premières données de l'enquête, suscitait des déclarations nouvelles, non encore enregistrées par le service officiel. On commença par nous signaler de nombreux cas, sur lesquels on enquêta minutieusement, car, en pareille matière, une seule négligence peut être fatale au succès. Des lettres anonymes nombreuses nous parvenaient aussi. Dans la plupart des cas, les disparus qui nous étaient signalés furent retrouvés. Il n'y a pas de travail plus décourageant que celui de remplir le tonneau des Danaïdes. Mais la première qualité du bon policier est de ne pas céder au découragement et de continuer sa recherche avec ténacité.

Parmi toutes ces disparitions, une seule retint notre attention. Elle se rapportait à une demoiselle B... Marie, mariée, âgée à ce moment-là de vingt-sept ans. La disparition nous avait été signalée par son amant, M. L... Le couple demeurait dans un hôtel à Montmartre.

Le 8 août, les deux amants avaient résolu de se séparer. L'homme était heureux de cette séparation, car Mlle B... passait pour se livrer à la galanterie et cette situation lui était pénible. Elle accompagna son ami jusqu'à la gare de Vincennes et resta seule. Tous deux devaient se rencontrer une dernière fois le lendemain 9 août, à l'heure du déjeuner, mais le jeune homme attendit vainement son amie. Il ne devait plus la revoir. Si le corps repêché dans la Seine était bien celui de Mlle B..., l'assassinat et l'immersion devaient donc être situés à partir du 8 août, ce qui correspondait sensiblement aux conjectures qui avaient été faites. Mais comment acquérir la certitude que le corps était bien celui de Mlle B...

L'amant mis en présence des débris avait déclaré : « Je n'ai pas la certitude absolue que le corps que vous me représentez soit celui de mon ex-maîtresse, mais il y a de très grandes probabilités pour que ce soit elle. Je reconnais notamment la forme assez particulière de ses pieds. Les genoux étaient également rapprochés l'un de l'autre ; pour parler vulgairement elle marchait en canard. » Cette dernière particularité fut confirmée par des camarades de la disparue. D'autre part, on apprit avec certitude que la nommée B... avait eu un enfant en 1914.

Enfin, on ne retrouvait plus aucune trace de la recherche depuis les premiers jours du mois d'août. Un de ses anciens amants fut retrouvé et il affirma reconnaître formellement la nommée B... sur la photographie du cadavre qui lui fut représentée. Le 21 septembre, la police judiciaire reçut une lettre ainsi conçue :

Aix-les-Thermes.

« Monsieur,

» J'apprends aujourd'hui par les journaux qu'on me croit morte. Je suis partie de Panam (*sic*), le 10 août, avec Monsieur..., artiste peintre que j'ai rencontré à neuf heures du soir sur les boulevards alors que je revenais d'accompagner mon ami René L... Il m'a gardée chez lui deux jours et on est parti ensemble à Aix-les-Bains, puis à Cannes, enfin à Toulouse où il m'a emmenée dans l'Ariège pour aller à Perpignan. Je ne peux faire autre chose que de vous écrire, car vous êtes sur une mauvaise piste.

» Henri, c'est le prénom du peintre, va aller vous trouver le 24 et vous expliquera tout...

« MARIE B... »

Cette lettre fut présentée aux familiers de la disparue, mais l'écriture ne fut pas reconnue ; d'autre part, une vérification faite immédiatement à Aix-les-Bains ne permit pas de trouver les traces dans cette ville d'une Marie B... Enfin, aucun Henri ne se présenta. Il s'agissait donc de l'œuvre d'un mauvais plaisant et la lettre était apocryphe.

Un détail nous avait frappés dans les éléments de l'enquête. C'était la forme des pieds décrites par René L... disant que son amie « marchait en canard ».

Cette démarche étant la conséquence d'une déformation des pieds, il s'agissait de procéder à un examen des pieds du cadavre. Cet examen, pratiqué par un spécialiste en chaussures orthopédiques fut probant. On se procura des chaussures de Marie B... qu'elle avait laissées dans sa chambre d'hôtel et on les rapprocha des pieds du cadavre. Comme pointure et comme déformation, l'expert

nous affirma qu'elles se rapportaient strictement aux débris humains qui lui étaient présentés. Cette constatation mettait le point final à l'identification de la morte qui, dans notre conviction, était bien Marie B... Cette identification à elle seule était un succès pour l'enquête de police. Mais il restait à découvrir l'assassin. Dans la plupart des cas, lorsqu'on a identifié un corps, dont le meurtrier a essayé, par la mutilation, de détruire l'identité, on peut affirmer qu'on a découvert l'assassin. Dans le présent cas, cependant, notre tâche, au bout de quelque temps, s'avéra insurmontable, parce qu'il nous fut impossible de reconstituer l'emploi du temps de la victime. Lorsque Marie B... eut accompagné à la gare son ami L..., elle revint, seule et à pied, à travers les rues de Paris.

Étant données ses mœurs et ses habitudes, il y a lieu de supposer qu'elle racola un individu quelconque, que celui-ci l'emmena dans un lieu resté inconnu et que le meurtre fut alors commis. Retrouver cet individu équivalait à chercher une aiguille dans une botte de foin. On dut, au bout d'un certain temps, renoncer aux recherches et classer cette affaire. Marie B... ne devait pas être vengée.

L'ATTAQUE DU TRAIN 5

L'affaire que je vais conter et qui est encore dans toutes les mémoires est une des plus émouvantes qu'il ait été donné à la police judiciaire de suivre. Elle se déroula comme un film tragique et elle demeura sanglante jusqu'à la dernière minute.

Le 25 juillet 1921, le train rapide Paris-Nice, dit train 5, parti de Paris à dix-neuf heures cinquante-cinq, roulait tranquillement entre les gares de Dijon et de Chagny. Soudain, trois individus, portant des masques sur le visage, surgissent dans le couloir d'un wagon de première classe. Armés de revolvers et de couteaux, ils crient : « Haut les mains ! » et font comprendre aux voyageurs qu'ils doivent lever les mains en l'air s'ils ne veulent être abattus à coups de feu. Moment de désarroi et de terreur. Les femmes s'affolent. D'aucuns s'éveillent, à moitié endormis (il est deux heures du matin) et voient des canons de revolver braqués sur eux. Les malfaiteurs ordonnent, sous peine de mort, de déposer entre leurs mains : portefeuilles, porte-monnaie, bijoux. Dans un compartiment, un officier, le lieutenant Carabelli, élève

de l'École polytechnique, essaie de résister, mais il est aussitôt mortellement blessé à coups de couteau et de revolver. Les autres voyageurs s'exécutent et les bandits s'emparent de vingt-cinq à trente mille francs de bijoux et de dix mille francs d'argent environ. On approche de la gare de Chagny. Un des malfaiteurs, deux kilomètres avant cette gare, tire le signal d'alarme. Le train s'arrête et les bandits profitent du ralentissement du train pour sauter sur le ballast et disparaître dans la nuit. Carabelli, transporté à l'hôpital de Chagny, y décède presque aussitôt. Le wagon où s'est déroulé le drame est détaché du convoi et remis à la gare de Chagny.

Cette affaire, à peine connue à Paris, y suscite une émotion considérable. Jamais méfait aussi audacieux n'avait été commis depuis longtemps. Il fallait remonter aux épisodes de l'affaire Bonnot pour retrouver des bandits de cette envergure.

Toutes les polices sont aussitôt alertées. Le crime ayant été commis en province, c'est la Sûreté générale qui prend l'affaire en main, mais la police judiciaire est invitée à joindre ses efforts aux siens, et c'est tout naturellement à la brigade spéciale que les recherches sont confiées. Le brigadier chef Mettefeu, dont l'habileté professionnelle a déjà été vantée d'autre part, est chargé de l'enquête à Paris, car on supposait que les bandits y avaient leurs accointances. On verra que cette supposition était justifiée.

Ici, je vais laisser la parole à M. Mettefeu, qui expose lui-même les circonstances dans lesquelles se sont déroulées les recherches et se sont produites les arrestations :

« La Sûreté, qui a procédé aux recherches en province, a interrogé les voyageurs attaqués et a recueilli les signalements des trois agresseurs, ainsi que la nomenclature des bijoux et sommes volés.

» L'un des bandits paraissait âgé de vingt-cinq à trente ans — un mètre cinquante-cinq environ, — corpulence assez forte, épaules larges, cheveux et moustaches taillés à l'américaine, noirs, teint légèrement mat, costume foncé, chapeau mou gris-fer, accent méridional prononcé ou étranger.

» Le deuxième : vingt-cinq à vingt-huit ans, un mètre soixante-dix environ, élancé, teint mat, cheveux noirs, moustaches taillées à l'américaine, costume sombre, chapeau fendu gris-fer.

» Le troisième : taille moyenne, sans indication d'âge, corpulence mince, moustaches à l'américaine plutôt blondes, costume clair, imperméable kaki.

» La Sûreté générale a appris que trois individus suspects, correspondant aux signalements précités, ont pris lundi matin, 25 juillet 1921, à Nolay (six kilomètres de Chagny), trois billets de deuxième classe pour Étang, et que des objets sans valeur, provenant des voyageurs volés, ont été retrouvés près du cimetière de Nolay.

» A Étang, ces mêmes individus ont pris trois billets pour Montargis ; un voyageur, M. Nomblot, directeur des haras de Berny, près Bourg-la-Reine (Seine), a voyagé de sept heures à dix heures quinze dans le même compartiment qu'eux, d'Étang à Nevers, et en a donné des signalements précis.

» A Montargis, trois billets de deuxième classe n° 092557 à 59 ont été délivrés à quinze heures quinze, à destination de Charenton, et retrouvés dans les billets remis à dix-sept heures dix-huit à la gare de Charenton.

» Trois voyageurs correspondant aux signalements des bandits ont été vus dans cette localité se dirigeant vers la passerelle et leur trace est perdue à la sortie du café des Écoles où ils ont consommé.

» Leur présence étant présumée à Paris, j'ai été chargé

de poursuivre les recherches dans la capitale, dès le mercredi 27 juillet 1921, dans l'après-midi.

» Je me suis rendu à la Sûreté générale où j'ai appris ce qui précède.

» Le jeudi 28, les inspecteurs Courbis et Hiquet m'ont été adjoints.

» Un renseignement confidentiel nous a appris qu'une femme prénommée Lucette, connue à la brasserie boulevard de Clichy, maîtresse d'un conducteur d'autobus, avait reçu la visite d'un individu correspondant au signalement de l'un des bandits (*ayant les mains constamment gantées*) qui lui avait proposé une nouvelle combinaison, après s'être vanté de faire partie de la bande du train 5.

» Il aurait ajouté qu'ils « recevraient les policiers à coups de grenades ».

» Le lendemain, vendredi 29 juillet, la prénommée Lucette (Lucie Aubert) et le conducteur d'autobus (Guerrier Paul) ont été identifiés.

» La nommée Aubert, consultée, a fait connaître que son ami Guerrier avait rencontré, le 19 juillet 1931, un « copain » qu'il n'avait pas revu depuis trois ans, lequel lui avait rendu visite quelques jours après et lui avait montré des loupes et *trois* billets pour Nice (en première classe). Il avait ajouté : « Tu verras ».

» Le 25 juillet, les journaux du soir ont parlé de « l'attentat du rapide » de Paris à Nice.

» Le 26, l'individu est revenu boulevard de Clichy et la conversation a roulé sur cette affaire.

» Guerrier lui a rappelé qu'il avait vu sur lui les loupes et les billets pour Nice. L'individu lui a donné quelques précisions et lui a dit que l'affaire n'avait pas été aussi « intéressante » qu'ils l'espéraient. C'est ce jour-là que ledit individu a dit qu'« ils recevraient les policiers à coups de grenades ».

» Il a proposé à Guerrier de conduire une automobile

pour faire une « combinaison » où il y aurait « d'autres cadavres pour la morgue » (*sic*).

» Cet individu correspondait au signalement suivant : vingt-huit ans, un mètre soixante-dix, cheveux noirs, moustaches courtes noires, teint basané, taille élancée, complet veston gris clair à martingale, chapeau mou vert foncé, chaussures jaunes, mains gantées de gris.

» Le sieur Guerrier, amené au service, a confirmé les déclarations de son amie et a affirmé qu'il ne connaissait cet individu (qu'il avait rencontré dans les régions libérées en 1919) que sous le prénom d'André.

» Lorsqu'il l'a rencontré à nouveau (la première fois depuis 1919), c'est-à-dire le 19 juillet 1921, il lui a dit qu'il pourrait le demander à la brasserie de la Paix, rue Cujas, sous le prénom d'André, mais Guerrier a dit qu'il n'avait pas eu l'occasion ni le désir de s'y rendre.

» Le soir même, 29 juillet 1921, une surveillance a été exercée par Courbis, Hiquet, deux autres inspecteurs et moi, aux abords de ladite brasserie rue Cujas, en compagnie de Guerrier, celui-ci vêtu pour ne pas être reconnu, le cas échéant, par André.

» A vingt heures, André n'ayant pas été aperçu, j'ai fait faire une démarche par Guerrier auprès du patron de la brasserie en question. On lui a répondu qu'André était inconnu.

» Vers vingt-deux heures, j'ai accompagné Guerrier dans cet établissement et j'ai entendu qu'on lui répondait que le nommé André était inconnu.

» Toutefois, l'un des garçons qui, au passage, avait entendu parler d'André et de son signalement (toujours ganté), a laissé entendre qu'il le connaissait de vue et qu'il était venu quelque temps auparavant et avait fait demander un de ses amis habitant à l'hôtel Excelsior, rue Cujas, 20.

» Pendant que la surveillance continuait, je me suis

rendu audit hôtel pour rechercher si un locataire avait, les jours précédents, été demandé par un de ses amis, qui l'attendait à la brasserie de la Paix.

» Le logeur a pu, après avoir consulté sa famille, son personnel et ses livres de police, me faire savoir qu'il s'agissait du sieur Brégère, arrivé le 26 juin et parti le 27 juillet 1921, mais dont la maîtresse, Vialle, était en traitement à Cochin. J'ai donné le signalement d'André et le logeur a cru reconnaître celui d'un autre locataire, arrivé le 26 juin également et parti le 4 juillet 1921 : un nommé Cablane, ami de Brégère.

» Il s'est souvenu que ce dernier était parti le dimanche 24 juillet avant dîner et qu'il n'était rentré que le lundi soir, avec un imperméable sous le bras, ayant l'air fatigué et étant couvert de poussière.

» Le signalement de Brégère correspondant assez à celui de l'un des trois bandits, une visite a été faite dans sa chambre (restée à la disposition de sa maîtresse hospitalisée momentanément).

» Elle a amené la découverte d'une lettre, datée de Besançon, du 8 juillet 1921, adressée par Brégère à sa maîtresse, dans laquelle il lui disait d'aller voir à l'hôtel de Grenoble si Dujardi... était de retour de Rouen.

» Il apparaissait que Dujardi... pouvait être l'un des bandits.

» Il s'agissait, d'autre part, d'identifier Cablane, et le personnel de l'hôtel, pressé de questions, s'est souvenu qu'un nommé Charrier, qui ressemblait à Cablane, avait habité autrefois l'hôtel. Son inscription a été relevée sur les livres de police en 1919.

» Il était minuit. Hiquet, Courbis et moi nous sommes rendus au service où nous avons retrouvé seulement un dossier et une photographie de Charrier Mécislas-Jacques, né le 2 mai 1895 à Paris (V^e) (Cablane était inconnu).

» Une recherche faite aux logeurs a permis de savoir qu'il y avait un hôtel de Grenoble, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques (voisin par conséquent de la rue Cujas) et nous avons vérifié aux fiches des garnis si Dujardi... y était locataire.

» Nous y avons trouvé un nommé Dujardin Gaston-Arthur, né à Perrier-sur-Audelle, le 3 octobre 1892, entré le 5 juillet 1921.

» Nous avons pris dix photographies d'individus de l'âge de Charrier, y avons joint la sienne, après avoir effacé tous les noms apparents ; nous sommes revenus, 20, rue Cujas, où le logeur, alerté, nous attendait.

» Dans le lot, il a reconnu celle de Charrier comme étant celle de Cablane, et sa belle-mère a affirmé qu'il s'agissait aussi de Charrier, son locataire de 1919.

» La surveillance a été levée et Guerrier tenu à notre disposition.

» Il était deux heures du matin environ.

» Nous nous sommes rendus, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques, où nous avons pénétré avec précaution, au cas où Dujardin aurait été là.

» Nous avons soumis le lot de photographies au logeur qui en a retiré aussitôt celle de Charrier comme étant celle de Dujardin, entré le 5 juillet chez lui, où il venait de rentrer quelques instants avant nous et se trouvait au premier étage sur la rue. Il nous a donné un signalement précis correspondant exactement à celui donné d'André par Guerrier et sa maîtresse, et a ajouté que Dujardin portait des *gants gris*.

» Il s'est souvenu que Dujardin (Charrier-Cablane) s'était absenté du dimanche au lundi soir 25 juillet et nous a fait connaître que, depuis quelques jours, un de ses amis venait le voir chaque matin vers neuf heures.

» Le signalement de cet ami correspondait à celui de Brégère.

» Nous avons décidé d'exercer immédiatement une surveillance discrète dans l'hôtel et avons attendu ainsi, soit l'arrivée du supposé Brégère, soit la sortie de Dujardin-Charrier, que nous considérons comme deux des auteurs de l'attentat du rapide.

» Dès le matin du 30 juillet 1921, nous nous sommes divisés en deux équipes, — Courbis et Hiquet d'une part, — Clerfayt et moi d'autre part. L'une à l'intérieur de l'hôtel, l'autre aux abords pour arrêter soit Charrier, soit le supposé Brégère, et à l'insu l'un de l'autre.

» Hiquet, en bras de chemise, a mis le tablier du garçon d'hôtel et, lorsque Charrier est descendu, vers neuf heures, il a pu l'approcher et, aidé de son collègue, l'a mis hors d'état de nuire.

» Pendant ce temps, le logeur nous avait avisés (Clerfayt et moi) que Charrier descendait et nous sommes venus aussitôt prêter main-forte à nos camarades.

» Pendant que Courbis et Hiquet maintenaient Charrier, je l'ai fouillé et j'ai trouvé dans la poche droite de son veston un gros browning avec balle dans le canon et chargeur dans le magasin.

» Sous la menace de mon revolver, j'ai exigé immédiatement qu'il dénonce ses complices.

» Il a reconnu qu'il était l'un des auteurs de l'attentat et a successivement indiqué les noms de Thomas et de Bertrand comme ses complices.

» Discrètement, nous avons placé Charrier dans un taxi ; Courbis et Hiquet sont restés en surveillance pour attendre l'arrivée de Brégère (Charrier nous a dit que Bertrand, dit Brégère, venait, en effet, le voir le matin vers neuf heures), et Clerfayt et moi avons conduit Charrier au service.

» En cours de route, il a précisé les noms et les signalements de Bertrand et de Thomas, qu'il savait être des repris de justice et dont l'un, Bertrand, était chauve.

En arrivant, j'ai fait monter à la B. S. photographies des Bertrand et des Thomas et j'ai invité Charrier à sortir celles de ses complices.

» Sans hésitation, il a reconnu l'une et l'autre, qui, heureusement, s'y trouvaient.

» Il n'y avait plus aucun doute, car Bertrand était, en effet, chauve et, de plus, sa mère s'appelait Brégère.

» Charrier a indiqué les divers établissements où ses complices pouvaient être rencontrés ; à Neuilly, rue de Sablonville ; à Paris rue d'Aboukir ; au Fouquet's, avenue des Champs-Élysées ; et au café Moka, place des Ternes.

» En même temps, l'identité judiciaire a reproduit les photographies des recherchés et les dactylographes ont tapé leurs signalements en exemplaires suffisants pour faciliter les recherches.

» Des groupes de cinq ou six inspecteurs ont été dépêchés en automobile aux points précités et la surveillance, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques, a été renforcée.

» A midi quinze, la brigade de mon collègue Didier, composée de Didier, Vidal, Curnier, Maître et Legrand, découvrait Bertrand et Thomas au Café Moka, place des Ternes.

» C'est au cours de leur arrestation que le regretté camarade Curnier a été mortellement blessé par Bertrand que Maître et Didier abattaient ensuite.

» Thomas, qui allait tirer sur Vidal qui le maintenait, a été tué par Legrand.

» Curnier, transporté à Beaujon, est décédé des suites de ses blessures.

» Les cadavres de Thomas et de Bertrand, transportés au service, ont été formellement reconnus par Charrier.

» Ils ont été identifiés comme suit :

» Bertrand Marcel-Jean, né le 5 septembre à Firbeix (Dordogne), dit Brégère, se disant électricien, sculpteur, etc..., 20, rue Cujas.

» Thomas-Jules-François-Anthelme, né le 2 janvier 1884, à Chazey (Ain), garçon de café, demeurant rue du Paradis, numéro 53.

» Ils ont été ensuite transportés à la morgue. Ils étaient porteurs de brownings et de poignards et d'une partie des sommes volées aux voyageurs du train, sommes qu'ils s'étaient partagées après l'attentat.

» Les bijoux n'ont jamais été retrouvés et la maîtresse de Bertrand vainement consultée à ce sujet.

» Charrier, traduit devant la cour d'assises de la Seine, le 29 avril 1922, a été condamné à mort et exécuté boulevard Arago.

» Le brave Curnier, fait chevalier de la Légion d'honneur, a été inhumé à Marseille. »

J'ai volontairement laissé au récit du brigadier-chef Mettefeu tout son laconisme, mais combien apparaît émouvant ce récit sec et bref comme un procès-verbal. Ce que son récit ne met pas suffisamment en relief, c'est l'intelligence et la décision dont lui-même avait fait preuve dans cette affaire, c'est le zèle et le dévouement des inspecteurs qui le secondèrent et dont l'un tomba, victime du devoir. Je dois ici rapporter un détail qui montre quel était le moral des hommes de la brigade spéciale. Au moment où il fut décidé de constituer les équipes dont parle Mettefeu et qui devaient se rendre aux divers endroits où étaient susceptibles de venir les bandits, tous les hommes de la brigade revendiquèrent l'honneur d'en faire partie. Comme on ne pouvait pas les employer tous, chaque équipe ne devant comprendre que cinq ou six hommes, on dut procéder à un tirage au sort pour en faire la désignation.

QUAND ON AIDE LE HASARD

L'affaire que je vais exposer est une des plus passionnantes de ma carrière. Elle se déroule comme un film à plusieurs épisodes. Le hasard y joue son rôle, mais, en l'occurrence, le hasard fut puissamment aidé par des professionnels habiles.

Le premier acte de cette affaire est aussi macabre que possible. Le 8 avril 1920, on retire de la Seine, à quatre-vingts mètres du pont de Bougival (Seine-et-Oise), un tronc humain qui flotte au fil de l'eau. Ce tronc, une fois sorti de la rivière, est examiné attentivement. Il est recouvert d'un gilet de jersey de couleur crème avec des manches courtes, sur lequel on relève la marque suivante : « Morleys Flyng Wreel Reg numéro 8088 Cotton made in England B. M. L. » et cette autre dans le bas du dos : « India Cauze English Make », entourée d'une couronne de lauriers ; à la partie inférieure, une roue ailée et, à la partie supérieure, une couronne.

Ce gilet était fermé à l'aide de trois boutons. Une corde d'emballage entourait le thorax, immobilisant les bras contre le corps, à hauteur des coudes. Le tronc était

enfermé dans un sac de couchage en toile verte, imperméable, sur laquelle figurait un cachet rond dans lequel on lisait l'inscription : « A Bill. » Enfin, le sac de couchage était entouré de cinq courroies de cuir jaune, avec boucles noires. Deux paraissaient être des courroies de revolver et les trois autres des courroies de charge, à l'usage des militaires. A ces courroies était fixée une ficelle brisée par arrachement, comme si un poids quelconque y avait été primitivement attaché.

Le corps était privé de sa tête et de ses deux jambes. La tête avait été séparée du tronc, à la hauteur de la quatrième vertèbre cervicale. Quant aux jambes, elles étaient sectionnées au ras du bassin et les fémurs sciés. Particularité remarquable et dont on verra l'importance ultérieure, l'homme repêché avait un varicocèle du côté droit. Des poils gris apparaissaient sur le sternum.

Le corps, autant qu'on pouvait le conjecturer, avait séjourné une douzaine de jours dans l'eau. Les mains étaient soignées. Le tronc avait une longueur de soixante-sept centimètres.

Le parquet de Versailles, d'où dépend judiciairement la commune de Bougival, fut saisi de l'instruction de cette affaire. Son premier soin fut de tenter l'identification du cadavre, mais que faire avec les seuls éléments mentionnés plus haut ? Malgré les plus tenaces recherches menées conjointement par la Sûreté générale et la préfecture de Police, l'identification ne fut pas possible et l'affaire ne tarda pas à être classée sans suite. Ici finit le premier épisode de ce film.

Le second acte ne se produit que dix-huit mois après, au mois de septembre 1921.

Un matin de ce mois de septembre, je reçois la visite d'un inspecteur des postes. Celui-ci me remet un exemplaire du journal *Le Matin* à la date du 28 août 1921. Ce journal a été jeté au rebut pour insuffisance d'adresse.

En effet, le destinataire n'a pas été trouvé boulevard de Ménilmontant parce qu'on n'a pas mentionné de numéro et ce boulevard est très long. Le service de la poste a eu la curiosité, avant de jeter ce journal, de l'ouvrir et il a constaté qu'un article relatif à des crimes de gens coupés en morceaux avait été souligné au crayon bleu. L'article rappelait les affaires de ce genre restées sans suite et ceci à l'occasion du repêchage des débris du corps de Marie B... dont j'ai parlé précédemment. Il était apparu au fonctionnaire de la poste qu'il était utile de nous soumettre cet exemplaire de journal. Il ne faut jamais rien négliger en matière de police, même un indice qui, au premier abord, paraît négligeable.

J'appelai donc un des meilleurs agents de la brigade spéciale, le brigadier Chollet, et le chargeai de rechercher le destinataire du journal pour résoudre ce petit mystère.

Le journal avait été adressé à un M. J..., rentier, boulevard de Ménilmontant.

Il portait, d'autre part, un timbre d'émission suisse. Il avait donc été expédié de ce dernier pays.

On fit des recherches à la mairie du vingtième arrondissement dans les cartes d'alimentation délivrées aux habitants de Paris pendant la guerre, cartes qui constituaient de véritables archives locales. On trouva M. Jobin Paul, né le 15 mai 1862 à Les Bois (Suisse) et qui demeurait au numéro 111, boulevard de Ménilmontant. Celui-ci, retrouvé, fut mandé à la police judiciaire. Il expliqua : « Le journal que vous me représentez m'était bien destiné. Il m'a été envoyé par ma sœur, qui habite une localité du canton de Neuchâtel (Suisse). Ma sœur a souligné l'article parce que notre frère Jobin Gaston-Charles, né en 1860 à Arc-et-Senans, département du Doubs (France), est disparu d'une façon mystérieuse et jamais encore éclaircie, vers la fin de mars 1920. Nous

n'avons jamais plus eu de nouvelles de lui et nous avons toujours pensé qu'il avait pu être assassiné.

« Mon frère habitait, quand il a disparu, rue de Vaugirard, à Paris. Il était alors chef d'étage au Grand Hôtel, à Paris. Sans être très fortuné, il avait quelques intérêts en Suisse évaluables à dix ou douze mille francs et, s'il était vivant, il n'aurait pas manqué de s'en préoccuper. Or, il ne nous a donné aucune nouvelle. D'après sa femme, qui avait une conduite déplorable, il serait parti pour l'Espagne pour échapper à la loi française sur le recrutement et, au moment de son départ, elle lui aurait cousu une ceinture contenant huit mille francs d'or. Après sa disparition, nous avons fait effectuer des recherches demeurées sans résultat, mais, chose étrange, ma belle-sœur ne s'est jamais associée à ces recherches.

« Ma sœur a fait un rapprochement tout hypothétique entre les affaires signalées dans *Le Matin* et la disparition de notre frère, mais ni elle ni moi ne pouvons apporter de précision sur les circonstances de la disparition de notre frère. »

Le problème était nettement posé : M. Jobin avait disparu dans des circonstances mystérieuses, mais l'idée du rapprochement fait avec le repêchage du tronc de Bougival n'était qu'une pure hypothèse. La suite devait démontrer qu'il y avait eu là plus qu'une hypothèse, une véritable intuition.

M. Chollet, comme tout bon enquêteur, s'attacha tout d'abord à rechercher s'il y avait analogie entre la description physique de Jobin et celle du cadavre de Bougival. M. Jobin Paul donnait de son frère le signalement suivant : « Mon frère avait une taille au-dessous de la moyenne : un mètre soixante-deux environ, il était faible de constitution, maladif même, et son poids ne dépassait certainement pas cinquante kilogrammes. Il avait les cheveux châtain foncé, grisonnants, et avait les mains

très soignées. » D'autre part, le témoin croyait se rappeler que son frère avait un varicocèle. Interrogé sur le point de savoir s'il était à sa connaissance qu'il portât du linge de corps ayant des marques anglaises ou américaines, il disait : « Je ne serais pas étonné que mon frère eût utilisé du linge de ces marques, car, pendant la guerre, au Grand Hôtel, beaucoup de militaires des pays de langue anglaise sont passés et mon frère a pu se procurer par eux du linge portant des marques anglaises. »

Le médecin légiste, l'éminent docteur Paul, qui avait procédé à l'autopsie du tronc de Bougival, déclara que le corps qu'il avait examiné était celui d'un homme chétif, malingre, âgé de trente-cinq ans environ.

Ces premiers éléments d'enquête étaient, il faut en convenir, assez troublants et semblaient donner corps à l'hypothèse d'une identité entre les deux hommes. Les dates de disparition et de repêchage en Seine coïncidaient à peu près. La disparition était fixée au 25 mars 1920 et le repêchage était du 8 avril.

Or, on se rappelle qu'on avait apprécié la durée d'immersion à une dizaine de jours.

Mais l'enquête encouragée par ces premiers résultats allait amener des découvertes déterminantes. La situation militaire de Jobin fut vérifiée. Jobin, né en France de parents suisses, n'ayant pas répudié la qualité de Français à vingt et un ans, comme l'exige la loi, se trouvait astreint au service militaire. Aussi fut-il versé d'office dans le service armé. Ayant appris cette nouvelle, il demanda à passer une visite médicale. Cette visite eut lieu le 3 mars 1920, au Parc des Princes. Elle eut pour résultat de le faire verser dans le service auxiliaire pour *varicocèle marqué* et insuffisance de développement.

Jobin ne pouvait être appelé sous les drapeaux, les omis versés dans le service auxiliaire n'étant pas incorporés, passé l'âge de trente-cinq ans.

La découverte du dossier de Jobin fut très difficile. La guerre terminée, on avait laissé tous les dossiers militaires dans les baraquements, et ces millions de dossiers étaient entassés sans ordre et sans classification méthodique. Si bien qu'il fallut effectuer des recherches très minutieuses pour le trouver.

Par ce document on acquérait la preuve que Jobin présentait l'infirmité constatée sur le tronc humain repêché à Bougival. D'autre part, le dossier militaire de Jobin contenait une lettre anonyme adressée au commandant du deuxième bureau de recrutement et le dénonçait comme un garçon peu recommandable, *réfractaire à la loi militaire*. Quelqu'un avait donc eu intérêt à nuire à Jobin et à se débarrasser de lui en le faisant incorporer dans l'armée.

A ce moment, il y avait quatre-vingt-quinze chances sur cent que le cadavre de Bougival fût bien celui de Jobin. Il restait à savoir par qui il avait été tué et dans quelles circonstances.

Les époux Jobin occupaient, dans la rue de Vaugirard, un petit appartement de quelques pièces. Selon de nombreux témoins, la conduite de la femme laissait fort à désirer et on lui attribuait comme amant, dans les derniers temps, un certain B..., employé au même hôtel que Jobin et qui cohabitait avec le couple.

Jobin fut aperçu par sa concierge la dernière fois, le 23 mars. Après sa disparition, B... continua à vivre dans l'appartement. Au mois d'octobre suivant, après la vente d'une partie du mobilier, le reste fut déménagé et transporté à Toul, où B... avait acheté l'Hôtel des Bosquets, place de la République. En partant, Mme Jobin avait recommandé de dire qu'elle était partie pour l'Amérique.

Ces éléments étaient suffisants pour construire une hypothèse solide. La mobile du crime apparaissait. Évidemment, B..., l'amant, avait un intérêt à la disparition

de son rival Jobin. Partant de cette donnée, on se demanda si B... n'était pas l'auteur d'une lettre anonyme adressée à l'autorité militaire et le dénonçant comme déserteur et trafiquant d'or. On se procura le texte de la dénonciation et, par comparaison d'écriture, on acquit la certitude qu'elle était écrite de la main de B... Dès lors, tout devenait clair. B..., jaloux et mécontent de la présence du mari de sa maîtresse, avait commencé par essayer de le faire prendre comme soldat par l'autorité militaire, auquel cas il risquait d'être envoyé au front et d'y laisser sa vie, puis, n'ayant pas réussi dans cette voie, avait fini par se débarrasser de lui par l'assassinat.

Il ne restait plus qu'à joindre les présumés coupables et à établir leur culpabilité d'une façon certaine. Lorsque M. Warrain, le très habile juge d'instruction, fut mis en possession des éléments d'enquête, il n'hésita pas à délivrer un mandat de perquisition contre le nommé B... et la femme Jobin.

Je fus chargé de me rendre dans la ville de Toul (Meurthe-et-Moselle) et d'éclaircir définitivement cette affaire. J'avais mission d'entendre, à titre de témoins, les coupables présumés et, si ces diverses opérations donnaient un résultat probant, des mandats de dépôt devaient être délivrés séance tenante.

Accompagné du brigadier Chollet, qui avait si habilement mené la première enquête et des inspecteurs qui avaient procédé aux diverses investigations du début, je pris le train pour Toul.

On ne peut jamais dire d'une affaire criminelle qu'elle est complète, tant qu'on n'a pas obtenu des aveux des coupables, et les dénégations, même contre l'évidence, laissent toujours une arrière-pensée de doute chez les esprits inquiets. C'est ainsi que dans l'affaire Landru, dont l'examen même superficiel est tout à fait convaincant, en ce qui concerne la culpabilité de ce person-

nage, on trouve encore des gens qui se demandent si Landru était vraiment coupable parce que ce dernier a toujours nié.

Il fallait donc, jusqu'à ce que ces aveux eussent été obtenus, manœuvrer avec circonspection et prudence.

Arrivé à Toul, je me mis en rapports avec le procureur de la République et le commissaire de police. Il fut convenu que celui-ci opérerait avec mon assistance et en ma présence.

La veille du jour où la perquisition devait être pratiquée, le 27 septembre 1921, nous eûmes la curiosité d'aller voir ce qui se passait dans la maison exploitée par B... et Mme Jobin. La maison consistait en un hôtel et en un café tenant tout le rez-de-chaussée. Ce café paraissait fort bien achalandé et il était surtout fréquenté par les officiers de la garnison. Au moment où nous allâmes l'examiner d'un banc de la place sur laquelle il prenait jour, la belle Mme Jobin trônait au comptoir du café, faisait du tricot et répondait aimablement aux propos galants de ses clients. Je dois avouer que ce spectacle était assez émouvant, malgré le juste châtiment dont nous étions les instruments et qui allait s'abattre sur cette femme et son complice.

Le lendemain matin, B... fut mandé avec son livre de police chez le commissaire de police, puis gardé à vue dans les locaux du commissariat. La perquisition fut ensuite pratiquée chez Mme Jobin, que nous trouvâmes encore au lit, et qui ne parut pas s'émouvoir outre mesure de notre irruption.

A l'issue de la perquisition qui ne nous donna que des éléments secondaires et ne nous permirent pas de trouver de choses probantes, Mme Jobin fut invitée à nous suivre au commissariat de police.

Lorsque j'ai un interrogatoire important à faire, j'ai pris l'habitude de le préparer minutieusement.

De telle sorte que, lorsque je me trouve en présence de l'accusé, aucune des questions à poser n'est laissée au hasard. D'autre part, cet interrogatoire est tel qu'il doit amener le coupable à être d'abord embarrassé, puis à avouer.

En ce qui concerne Mme Jobin, j'avais basé la plupart de mes questions sur la question de disparition. Mme J... déclara que son mari avait pris la fuite pour se soustraire au service militaire dans l'armée française et avait franchi la frontière, portant à même la peau une ceinture contenant dix mille francs en louis d'or. Elle affirmait qu'elle n'avait plus eu de nouvelles depuis son départ. Je la laissai mentir et s'enfermer graduellement. Malgré son assurance apparente, on sentait que cette femme était violemment émue et qu'en elle-même se poursuivait un débat tragique. A un moment donné, j'interrompis brusquement un interrogatoire et je lui dis à brûle-pourpoint en lui mettant mes yeux dans les siens : « Savez-vous qu'on a repêché un tronc humain à Bougival et que ce cadavre est celui de votre mari ? » Cette question eut les effets d'un coup de massue. Mon interlocutrice changea de couleur et avala sa salive avec difficulté. A partir de ce moment, je ne laissai pas tomber les hauteurs de son thermomètre émotif, si j'ose m'exprimer ainsi, et je la pressai de questions dangereuses. Elle faisait l'impression de quelqu'un qui perd pied et va se noyer. Finalement, elle eut une crise de larmes et me déclara qu'elle allait nous dire toute la vérité. Voici le récit qu'elle nous fit : « Jobin a été tué dans notre appartement de la rue de Vaugirard, le mardi 23 mars 1920, vers vingt et une heures trente du soir, à la suite d'une violente discussion entre B... et lui. Mon mari était couché. Les deux hommes se sont pris de querelle au sujet du service militaire.

» Jobin a dit qu'il ne voulait pas faire de service, ni faire

l'imbécile comme B..., ce mot a été répété plus de cinquante fois, et il l'a, en outre, traité d'embusqué et de boche (injure grave puisque B... était Alsacien). La discussion en est arrivée à un diapason très élevé et des injures graves ont été échangées de part et d'autre. Finalement, les deux hommes en sont arrivés aux coups et B... a étranglé Jobin. Voyant que le corps ne bougeait plus, je suis passée dans une pièce voisine et j'ai couché dans le lit de la fille de B... Ce dernier a, de son côté, employé sa nuit à découper le corps de Jobin, mais je n'étais pas présente. Je n'ai revu le corps qu'au matin vers sept heures, emballé dans trois paquets, dont le plus gros fut confectionné à l'aide d'un sac de couchage. Ce sac devait appartenir à mon mari qui l'avait rapporté de son hôtel.

» Il fut décidé que nous nous débarrasserions de ces débris humains. Le 24 mars au soir, un taxi automobile fut retenu et dans la voiture furent placés les paquets. Nous nous sommes fait conduire au pont Mirabeau. Il était environ dix heures du soir quand nous y sommes parvenus. Nous avions avec nous la petite Sonia, fille de B... Le taxi fut laissé à l'entrée du pont. B... prit le plus gros paquet et le jeta dans l'eau par-dessus le parapet. Pendant ce temps, je tenais avec horreur l'autre paquet qui contenait une jambe. Nous avons, avec notre taxi, traversé le pont, puis nous avons longé la Seine, rive droite, jusqu'au pont de Grenelle. De ce dernier pont, B... a jeté le paquet contenant une jambe. Enfin, le lendemain 24 mars, nous nous sommes fait conduire au bois de Clamart. Là, nous avons enfoui la tête et la seconde jambe dans la terre que nous avons creusée. Le point se trouve non loin d'un sentier, un peu avant d'arriver au lieudit : « La Fontaine de Sainte-Marie. » B... s'était muni d'une pelle. C'est lui qui a choisi l'emplacement et creusé le trou. Il n'y a eu qu'à mettre les derniers débris dans ce trou et à les recouvrir avec de la

terre d'abord, puis à l'aide de feuilles et de branchages.

» Je suis revenue voir l'emplacement au mois de juillet 1920, tout était resté dans le même état. J'étais avec B... Je ne crois pas que, sans lui, j'aurais pu retrouver le lieu d'enfouissement. »

Ces aveux ayant été enregistrés, B..., qui, d'abord, avait nié avec énergie, se décida à les confirmer. Des mandats furent délivrés immédiatement et les inculpés furent ramenés à Paris. Là des recherches furent entreprises pour ramener au jour les débris enterrés dans le bois de Clamart.

Ce fut l'occasion d'un transport de justice où un médecin légiste nous assistait. Mme Jobin indiqua avec précision le point précis où les membres du malheureux Jobin étaient enfouis, et il nous eût été impossible de les découvrir sans ces précisions. Après avoir creusé la terre à l'endroit désigné, on déterra un crâne, puis les ossements d'une jambe et quelques débris de vêtement. La terre avait déjà fait son œuvre. C'est tout ce qui subsistait du corps de l'infortuné Jobin.

Devant les assises, B... fut condamné à mort et Mme Jobin aux travaux forcés à perpétuité. B... fut guillotiné quelque temps après.

UN RAPT D'ENFANT

Ce n'est pas sans un certain soulagement qu'on échappe un instant à l'atmosphère des « crimes de sang ». La police judiciaire avait parfois à traiter des affaires d'un autre ordre, tout aussi passionnantes, du point de vue sentimental, mais où l'on échappait à la hantise d'un cadavre meurtri et mutilé.

Telle fut cette affaire de rapt d'enfant qui agita l'opinion publique vers le mois de novembre 1920, et qui fut une des plus curieuses dont j'eus à m'occuper. L'affaire Lindbergh qui a occupé le monde entier donne à l'affaire dont je vais parler une sorte d'actualité.

Le 30 novembre 1920, une dame, ayant dit se nommer Borgen et demeurer route Nationale, à Viroflay (nom et adresse reconnus faux par la suite), se présentait au bureau de placement des nourrices, situé rue Chaptal, à Paris. Elle déclarait vouloir engager une nourrice et se faisait présenter les bébés. Elle tomba en admiration devant l'enfant de Mlle Passepont, un garçon. Elle revenait le lendemain et, sous le prétexte qu'elle avait arrêté comme nourrice Mlle Passepont, elle se faisait remettre

l'enfant et disparaissait. Quelque temps après, la mère, étant venue chercher son enfant, constatait sa disparition, avec le désespoir que l'on devine. Cette affaire, qui était de nature à émouvoir la sensibilité publique, faisait aussitôt l'objet d'articles de presse et la brigade spéciale était chargée des recherches. Ce fut encore une fois le brigadier chef Mettefeu, qui prit en main cette enquête délicate, et on verra comment il put la mener à bonne fin.

Les premières recherches avaient commencé un peu à l'aveuglette, lorsqu'on apprit que, le 1^{er} décembre, c'est-à-dire le lendemain du rapt, une femme avait fait, à la mairie du VIII^e arrondissement, une déclaration de naissance d'enfant dans des circonstances très suspectes. Cette femme, qui avait dit se nommer Desroches (autre faux nom), avait demandé au bureau d'état civil de bien vouloir enregistrer l'enfant *d'une de ses amies*. Elle était en possession d'un certificat de sage-femme délivré par une dame Ollier, rue de Clichy, à Paris, certificat qui attestait qu'une demoiselle Duclos, demeurant rue d'Amsterdam, venait de mettre au monde un enfant du sexe masculin. Comme cette femme n'était munie d'aucune pièce d'identité, l'employé de l'état civil avait refusé d'enregistrer sa déclaration, à moins qu'elle ne fût accompagnée de témoins. La prétendue Desroches s'adressa à deux garçons de bureau de la mairie, qui consentirent à servir de témoins. On enregistra la naissance de Georges-Paul-Aimé, du sexe masculin, né le 29 novembre 1921, rue d'Amsterdam, fils de Léonie-Émilie Duclos, trente ans, sans profession, et de père non dénommé. Un bulletin de naissance était délivré sur-le-champ, mais, peu de temps après, on constatait que le certificat de la sage-femme constituait un faux et on apprenait que les indications fournies par la déclarante étaient inexactes.

M. Mettefeu, mis au courant de ce fait, faisait aussitôt

un rapprochement entre le rapt et la déclaration de naissance. On possédait de la ravisseuse un signalement qui, rapproché de celui de la déclarante à la mairie, donnait à l'enquêteur la conviction que ces deux femmes, en apparence différentes, n'étaient, en réalité, qu'une seule et unique personne. La manœuvre et le mobile de l'acte étaient clairs. Le petit Passepont avait été enlevé par une femme qui voulait faire croire qu'elle avait donné naissance à un enfant.

Les faux noms rapportés plus haut étaient les seuls éléments d'enquête. C'est cependant avec cela que Mettefeu découvrit la véritable identité et la retraite de la ravisseuse.

On établit tout d'abord qu'il n'existait pas à Paris de sage-femme du nom d'Ollier, puis que les nommées Desroches et Duclos étaient inconnus au numéro 8 de la rue d'Amsterdam, adresse donnée à la mairie du VIII^e arrondissement. Des recherches furent alors entreprises dans les archives de la police, ces archives si riches où quelque'un qui « sait » chercher fait les découvertes les plus inattendues. M. Mettefeu découvrit une Duclos Léonie-Émilie (même nom, mêmes prénoms que ceux de la fausse déclaration), épouse D..., née à Clichy (Seine), qui avait eu maille à partir avec la police, quelques années auparavant. Elle n'avait pas été photographiée, mais mesurée, et les indications de la fiche anthropométrique se rapportaient au signalement qu'on possédait de l'auteur du rapt. C'est ainsi qu'elle était désignée comme ayant des cheveux blonds, tirant sur le roux, et portant une cicatrice de brûlure près de la bouche du côté droit. Or, celle qui avait emporté l'enfant avait à la joue droite deux bandes en croix paraissant dissimuler une plaie ou une cicatrice. On avait donc de sérieuses raisons de penser que la voleuse d'enfant était bien identifiée. Il ne restait plus qu'à la retrouver. L'enquêteur se

livra à un travail de généalogie et retrouva les divers membres de sa famille. Ces recherches furent négatives. Cependant, la presse avait donné une telle publicité à cette affaire que la coupable prit peur. Elle se crut sur le point d'être découverte et, pour échapper à ses poursuivants, elle se rendit à Marseille et déposa le bambin dans le couloir d'un hôtel, rue de la Palud.

Un point était ainsi acquis : Mlle Passepont retrouvait son bébé sain et sauf.

Cependant, on n'abandonnait pas la poursuite et, quelque temps après, on retrouvait la nommée Duclos dans un hôtel, rue de la Lanterne, à Lyon. Lorsque le commissaire de police se présenta à cette adresse, elle avait avalé une dose de véronal. Pensant qu'elle allait succomber, elle avait préparé une lettre qui portait cette inscription : « Ceci avant de mourir pour éclairer la justice sur l'affaire Passepont. » Dans son récit du rapt, elle racontait — à sa façon — les circonstances qui l'avaient amenée à enlever l'enfant, mais il semble que beaucoup de mensonge y était mêlé à très peu de vérité ! Notamment, elle avait donné le principal rôle dans l'enlèvement à la prétendue sage-femme Ollier qui, de toute évidence, était une création de son imagination. La lettre se terminait par ces étranges recommandations : « Je désire qu'au moment de ma mise en bière un médecin m'ouvre les veines, car j'ai peur que le poison absorbé n'agisse que trop lentement ; si vous faites cela, je vous remercie. »

La dose de véronal était, heureusement, insuffisante pour occasionner la mort et, au bout de quelques jours, la pseudo Duclos sortait de l'hôpital complètement guérie. Il ne fut pas nécessaire de lui ouvrir les veines. L'essentiel pour nous, ainsi que je l'ai dit, est que l'enfant eût pu être rendu à sa mère.

UNE DISPARITION

On m'a souvent posé cette question : « Une personne, de nos jours, dans notre Société civilisée, peut-elle disparaître sans laisser de traces ? » On a vu, par certaines des affaires criminelles précédemment exposées, que c'est difficile, mais pas impossible. L'affaire Landru, présente à toutes les mémoires, en est un exemple frappant. Dans l'affaire que je vais exposer, la conviction d'un assassinat paraît incontestable, mais cette conviction dérive plutôt de déductions morales que d'une preuve matérielle ? Elle n'est pas moins passionnante par ses détails et ses circonstances.

Une déclaration de disparition n'est pas nécessairement le prélude de la découverte d'un homicide. Dans quatre-vingt-dix-huit cas sur cent, les disparitions sont de simples fugues, dont l'énigme est rapidement percée. On a vu cependant, dans l'affaire B..., que la disparition d'un homme avait été le point de départ de la découverte d'un crime particulièrement impressionnant.

L'affaire dont je vais parler, pour n'avoir pas abouti

à la découverte d'un cadavre, n'en reste pas moins dramatique.

Le 4 octobre 1921, le Parquet de la Seine recevait une lettre d'un M. Delbreuve, agriculteur dans une localité du Nord, dans laquelle le signataire informait l'autorité judiciaire de la disparition singulière de sa sœur, Laure Delbreuve, âgée de soixante et un ans, rentière, demeurant, 8, avenue de la Grande-Armée. Cette disparition remontait au 10 septembre précédent. Ce jour-là, la concierge l'avait vue sortir de chez elle, en toilette, un peu après treize heures. Depuis lors, on ne l'avait plus revue.

Déjà avant la lettre du frère, le 13 septembre, c'est-à-dire trois jours seulement après la disparition de Mlle D..., la préfecture de Police avait été saisie de cette affaire par une dame C..., cousine de la disparue. Les recherches faites alors, notamment dans les hôpitaux et les services pénitentiaires, étaient demeurées sans résultat.

Mlle Delbreuve occupait depuis 1915 un appartement au premier étage de l'immeuble désigné plus haut. Elle jouissait de l'estime générale tant au point de vue de la probité que de la moralité et de la conduite. Quelques jours après la disparition, le frère et la cousine de la disparue avaient fait ouvrir l'appartement par un serrurier, mais ils l'avaient trouvé vide. Aucune trace de Mlle Delbreuve. Il fallait donc exclure une mort subite ou un suicide. L'enquête confiée à la brigade spéciale fut mise en main du brigadier chef Chaigneau, l'un de ses plus habiles agents. Elle permit de savoir tout d'abord ce qui suit : Mlle Delbreuve avait dirigé autrefois, à Lille (Nord), une maison de haute couture qui avait été florissante et lui avait permis d'acquérir une petite fortune. Ayant vendu cette maison, elle s'était retirée des affaires puis, au moment de la guerre, elle s'était réfugiée

à Paris et était venue s'installer avenue de la Grande-Armée. Un jour, l'idée lui était venue d'exploiter ses connaissances techniques et de faire fructifier ses capitaux et elle avait confié ceux-ci, cinquante-cinq mille francs environ, à une dame B... C..., qui était à cette époque première dans une maison de couture de la place Vendôme. Mme C..., avec ces capitaux, avait fondé une maison de couture boulevard Malesherbes, sous son nom de jeune fille. Son mari, ingénieur, ne s'occupait pas de la maison de couture. L'affaire paraissait devoir prospérer lorsque, brusquement, en novembre 1920, Mme C... était morte.

Mlle Delbreuve, pour sauvegarder ses intérêts, avait été contrainte de reprendre la direction de la maison et, dès ce moment, des désaccords s'étaient révélés entre elle et M. C...

Cinq ou six mois plus tard, Mlle Delbreuve s'était retirée et M. C... avait cédé le fonds à un acquéreur.

Or, on savait de source sûre que, quelques semaines avant sa disparition, Mlle D... attendait encore le remboursement de sa commandite qui, grossie d'intérêts, avait un peu dépassé le chiffre primitif.

Lorsque cette situation fut connue, M. C... fut mandé à la police judiciaire et invité à s'expliquer sur la question de la commandite. Quel ne fut pas notre étonnement lorsqu'il nous déclara : « J'ai remboursé intégralement à Mlle D... le montant de la commandite qu'elle avait consentie à ma femme. Ce remboursement remonte au 8 juillet dernier et j'en apporte la preuve. » A l'appui de cette déclaration très nette et décisive, nous sembla-t-il sur le moment, M. C... représenta un reçu sur papier timbré ainsi libellé : « Paris, le 8 juillet 1921. Reçu de M. G. C... la somme de 58.473 francs (en lettres dans le texte) pour remboursement des avances et commandites à M. C. B..., et solde de tous comptes sans réserve.

Signé : L. Delbreuve, 8, avenue de la Grande-Armée. »

M. Chaigneau, qui avait reçu le premier cette déclaration, demanda à C... tout naturellement comment il s'était procuré les fonds à l'aide desquels il avait acquitté sa dette. M. C... répondit qu'il avait, en vue de ce remboursement, emprunté la somme de soixante-quinze mille francs à un de ses amis, maître X..., notaire dans une localité de Seine-et-Marne. On fit procéder immédiatement à une vérification auprès de ce dernier. Quelque temps après, vers le 20 novembre, sa réponse nous parvenait : « J'ai le regret de vous faire savoir que je n'ai prêté aucune somme d'argent à M. C... »

Ceci, on le comprendra, devenait un élément d'une extrême gravité. Alors qu'il était avéré que Mlle D... n'avait pas été remboursée, que M. C... représentait un acquit signé d'elle et que, d'autre part, il émettait un gros mensonge pour justifier la réalité de ce remboursement, la porte s'ouvrait à toutes les hypothèses, même les pires, par suite de sa disparition subite et inexplicable. L'hypothèse qui venait tout de suite à l'esprit était que M. C... avait attiré Mlle D... dans un guet-apens, sur la promesse d'un remboursement immédiat. Là, sur la présentation, sans doute, d'une somme qu'il s'était procurée pour quelques heures, il avait obtenu de Mlle D... le reçu que nous connaissons (reçu dont l'authenticité ne paraissait pas douteuse), puis il l'avait fait disparaître d'une façon criminelle. Mais il restait à vérifier cette hypothèse pour pouvoir accuser C... d'assassinat. Deux ordres de recherches s'imposaient :

1^o M. C... était-il en état de rembourser cinquante-huit mille cinq cents francs à la date du 8 juillet ;

2^o Entre le 8 juillet et le 10 septembre, Mlle D... avait-elle fait part à un témoin quelconque de la réalité de ce remboursement ?

Toutes les recherches tendirent à élucider ces deux

points. Hélas ! plus on avançait, plus on acquérait la conviction, d'abord qu'au moment de la disparition de Mlle D... et depuis la mort de sa femme M. C... se trouvait dans une situation financière nettement obérée et que, d'autre part, Mlle D..., qui attendait impatiemment le remboursement de sa commandite, n'en avait pas touché le premier sou.

Tout cela devenait très grave et fortifiait l'hypothèse d'une disparition criminelle dont l'auteur était M. C...

Il était délicat de s'engager dans cette voie sans s'être entouré, au préalable, de toutes les présomptions, sinon de toutes les preuves. La preuve éclatante paraissait difficile à obtenir, mais je comptais beaucoup sur l'audition de M. C... pour éclaircir le mystère. En attendant, l'enquête s'efforçait de renforcer les présomptions premières. Une vérification faite à l'enregistrement révélait qu'à la date du 1^{er} juin 1921, donc environ un mois avant le prétendu remboursement, la déclaration de succession de Mme B. C... avait indiqué que celle-ci se soldait par un passif de quatre-vingt-huit mille francs environ.

D'autre part, l'enquête révélait que C... avait maintes dettes criardes qu'il avait été jusqu'alors dans l'impossibilité d'acquitter.

Il fallait trouver à cet élément une contre-partie. Si Mlle D... avait reçu le remboursement de sa commandite, elle devait en avoir fait part à ses intimes et, en tout cas, on devait retrouver la somme restituée, soit en dépôt, soit en emploi. Cette double vérification fut négative. Pas plus chez elle que dans les diverses banques de Paris, on ne trouvait une somme d'argent. Une banque avec laquelle la disparue traitait habituellement fit connaître que son compte se soldait par un *débit* de neuf cents francs, couvert par un dépôt de sept actions. Dans une autre banque, elle s'était fait solder un compte qui se

montait à environ six cents francs. Enfin, dans une banque de Lille, elle était débitrice d'une vingtaine de francs, également couverts par le dépôt de quelques titres. On retrouvait dans une quatrième banque quelques titres russes, devenus sans valeur, et c'était là tout l'avoir actif de la disparue. A son domicile, où des recherches avaient été pratiquées, on ne trouvait aucune somme d'argent. Nulle part on ne trouvait trace de compte courant, de dépôt ou de location de coffre. La situation était donc bien nette. Au moment de sa disparition, Mlle D... était quasi ruinée et il lui fallait de l'argent pour vivre. Comme contre-épreuve, je décidai de consulter les diverses personnes qui avaient vécu dans l'intimité de Mlle D... J'allai notamment consulter des amies intimes, habitant un château près de Tours et dont une avait fait Mlle D... sa légataire universelle. Tous les témoins furent unanimes à affirmer que, si Mlle D... avait été remboursée, elle n'aurait pas manqué de leur en faire part ; qu'au contraire elle était préoccupée de n'avoir pas récupéré sa créance. Un mois avant le prétendu remboursement, elle avait fait cette confidence : « C... vient de me proposer de faire un testament en ma faveur pour sauvegarder ma commandite, au cas où il viendrait à disparaître. Il m'a demandé en échange de lui restituer l'acte d'engagement me liant avec Mme B... dans la maison de couture du boulevard Malesherbes. »

Enfin, M. C... avait demandé à Mlle D... de ne pas laisser figurer son nom dans l'acte de cession du fonds de couture et de laisser son propre nom y paraître seul. Autant de remarques qui ont leur explication dans un projet criminel conçu dès cette époque et au sujet duquel C... prenait par avance ses précautions. Un dernier élément venait achever de nous convaincre du non-remboursement. A la date du 27 août, donc environ un mois après la prétendue restitution, elle avait écrit à un de ses créan-

ciers une lettre ainsi conçue : « Je suis retenue ici et ne rentrerai à Paris que vers le 5 ou le 10 septembre. Je compte que je pourrai vous rembourser le tout en octobre, car j'attends une rentrée importante. Veuillez donc avoir l'obligeance de m'envoyer à mon adresse, avenue de la Grande-Armée, mon compte exact pour le 10 septembre et vous aviseraï du remboursement à faire. »

Tous ces éléments, on en conviendra, constituaient un faisceau de présomptions très graves. Une enquête approfondie sur le passé de M. C... ne fit qu'en révéler de nouvelles.

M. C... avait été recueilli, lors du décès de ses parents, par une tante, dont la fortune, gagnée dans le commerce, pouvait être évaluée à quatre cent mille francs. S'attachant à cet enfant, la bonne tante l'avait gâté et, au bout de quelques années, on pouvait assister au spectacle d'une vieille dame se pliant aux caprices d'un gamin qui cachait, sous des dehors doucereux, une nature despotique et surnoise. L'enfant, en grandissant, devint un véritable tyran et jamais la bonne dame n'osa réagir contre les actes de violence et d'autorité de son neveu. Celui-ci, après avoir fait ses études, aux frais de sa tante, vint habiter Paris avec elle. Vers 1905, elle l'adopta. A cette époque, C... fit la connaissance d'une demoiselle B..., Alsacienne, qui était couturière et avait été mannequin dans diverses maisons de couture. Il se mit en ménage avec elle, puis, après quelques années de vie commune, l'épousa. La tante avait fait des objections à cette liaison et à ce mariage, et cela avait jeté un froid entre la tante, mère adoptive, et le neveu.

Vers 1918, C... avait repris tout son empire sur sa tante, qui était allée habiter dans une ville de l'Est. A partir de ce moment, commencèrent de la part de C... de savantes manœuvres pour mettre la main sur sa fortune. En 1921, sous le prétexte de liquider la suc-

cession de sa femme, il se fit remettre vingt mille francs, puis quinze mille francs qu'il devait rembourser quelque temps après, mais qu'en réalité il ne remboursa jamais. Au mois de novembre, Mme C... mourait subitement dans des conditions mystérieuses. Son frère, M. B..., conclut de diverses observations faites immédiatement après le décès qu'elle avait été empoisonnée. Déjà, à ce moment, une redoutable énigme s'était posée, mais C... s'en tira. Il prétendit que sa femme était cardiaque, ce qui était ignoré de tous. Un testament déposé chez un notaire le faisait légataire universel.

C... continua ses manœuvres auprès de sa tante. Il se fit remettre à différentes reprises des sommes d'argent, puis, finalement, la vieille dame, craignant d'être dépouillée, résista. Alors C... passa des prières aux menaces, si bien qu'elle vivait dans un perpétuel état de terreur. Il lui disait par exemple qu'elle serait assassinée un jour si elle persistait à vivre seule dans sa maison et qu'elle ferait mieux de se retirer dans une maison de retraite choisie par lui. C..., pour convaincre sa tante, fit même intervenir un prêtre. La bonne dame finit par céder et des mesures furent prises pour la faire entrer chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. D'autre part, C... avait extorqué à sa tante, par la menace, un pouvoir général pour administrer ses biens, meubles ou immeubles, et une autorisation spéciale pour lui permettre de retirer de la Banque de France une somme de deux cent mille francs en titres. Le directeur de cet établissement ayant refusé de rendre les titres, C... revint, accompagné de sa tante, et se les fit donner. Il alla les déposer aussitôt avec elle au Comptoir d'Escompte où il avait loué un coffre. Mais, le lendemain, il revenait seul au coffre, retirait les titres et les emportait à Paris. La vieille dame était si peu enchantée d'entrer dans un asile que, la veille du jour où elle devait s'y rendre, elle décommanda sa cham-

bre et déclara qu'à aucun prix elle ne quitterait son pavillon.

Tous ces éléments montraient sous son vrai jour l'homme auquel nous avons affaire et notre conviction absolue était qu'il y avait eu crime et que Mlle D... avait été tuée pour permettre à C... de s'approprier le montant de sa commandite.

On en était arrivé au point où il fallait prendre une décision énergique. D'accord avec le parquet, je résolus de convoquer C... et de l'entreprendre longuement sur tous les points obscurs de cette affaire. J'avais, comme d'habitude, préparé un minutieux interrogatoire. Je pouvais d'autant mieux le faire qu'aucune instruction n'avait été ouverte et que nous n'étions pas gênés par la loi de 1897 sur l'instruction contradictoire.

Un matin, j'envoyai un de mes inspecteurs porter à C... une convocation, dite convocation de gendarme, c'est-à-dire qu'elle invitait le convoqué à se rendre à mon cabinet, *accompagné de l'inspecteur*. Voici les termes du rapport de l'inspecteur qui fut chargé de cette mission :

« J'ai remis la convocation à son destinataire, en lui expliquant que M. Faralicq, commissaire de police, désirait le voir et qu'il ne serait distrait de ses occupations que pendant une heure. C... n'a fait aucune réflexion, mais paraissait très ému. »

» Il a alors changé de linge et vidé la poche de ses vêtements journaliers, puis, alors qu'il était en pantalon et avait mis dans celui-ci ses objets usuels, il se mit à fouiller dans une serviette, en sortit des papiers et dissimula ceux-ci dans son pantalon, le long de son ventre. Se tournant ensuite vers moi, C... demanda la permission de se rendre aux w.-c. Je lui répondis : « Oui, mais pas avec les papiers que vous venez de cacher » et je l'ai prié de me remettre ceux-ci. C... me paraissant suspect à ce moment, je l'ai palpé sommairement pour m'assurer

qu'il n'avait pas d'armes ; je le laissai ensuite se rendre au cabinet distant de quelques pas dans le couloir. Je le suivis et, à l'aide du pied, l'empêchai de fermer complètement la porte. Quelques secondes après, je perçus un râle.

» Je me précipitai alors dans le cabinet et vis C... affalé sur la lunette. Je le transportai aussitôt sur son lit et appelai le concierge, que j'invitai à aller chercher un docteur. Celui-ci, arrivé quelques minutes après, ne put que constater le décès. J'ai l'impression que la mort a dû faire son œuvre entre trente ou quarante secondes. Je mentionne qu'une odeur singulière de *bonbon anglais* émanait du cabinet dans lequel C... s'était donné probablement la mort, à l'aide d'un poison. »

Appelé tout de suite, je vis C... étendu sur son lit. Il ne donnait plus signe de vie ; son cœur ne battait plus. Le médecin légiste docteur Paul, survenu en même temps, diagnostiqua un empoisonnement foudroyant par le cyanure de potassium, qui expliquait l'odeur d'amande amère perçue par l'inspecteur.

Ce suicide mettait le point final à la mystérieuse disparition de Mlle D... Par son suicide, C... avait signé son aveu de culpabilité.

Nous cherchâmes à trouver l'endroit où le drame avait eu lieu, mais, sur ce point, nos investigations furent négatives. J'avais supposé que C... avait donné rendez-vous à Mlle D... dans une maisonnette de banlieue louée à cet effet et que là il avait pu accomplir son forfait, mais la recherche de cette maison et la vérification de cette hypothèse étaient hérissées de difficultés. Effectivement, on ne trouva rien. Quant à la façon de faire disparaître un corps, l'histoire criminelle nous apprend qu'il existe maints moyens. N'avons-nous pas vu récemment, à Marseille, les sœurs Schmidt faire disparaître un corps en le faisant dissoudre dans l'acide sulfurique ? Or,

C... était très sournois, très habile et il avait des connaissances scientifiques assez complètes.

Si on n'a pas retrouvé le corps de la victime, le crime lui-même ne paraît pas douteux et le sort de Mlle D..., qui n'a jamais été revue depuis, a certainement été le résultat d'une manœuvre criminelle.

UN ASSASSIN TROP CURIEUX

Je recevais un jour, à la police judiciaire, la visite d'un médecin fort connu par ses travaux de psychiâtrie. Il me demanda si, parmi les agents de mon service, il en existerait qui possédassent un pouvoir exceptionnel d'intuition. Je dus lui avouer qu'à la brigade spéciale et chez les mieux doués de mes inspecteurs la faculté d'intuition ne jouait aucun rôle et que les meilleurs de mes collaborateurs devaient leurs plus beaux succès au raisonnement et à la méthode, avec une petite part d'imagination.

Cependant, il me revient en mémoire une affaire criminelle où l'intuition eut certainement sa part contributive à l'éclaircissement de la vérité.

La victime fut, dans le cas présent, une dame de nationalité anglaise, Mme D... Celle-ci habitait avec son mari dans une élégante villa de la proche banlieue parisienne, mais, au moment où se passent les événements que je vais relater, elle était seule dans sa maison, son mari étant allé faire un voyage en Angleterre.

Le lendemain du 1^{er} janvier 1922, notre service était

alerté pour se rendre à Boulogne-sur-Seine, où l'on venait de découvrir, dans sa villa, le corps de Mme D...

Le pavillon du crime était un bâtiment d'un étage, entouré sur trois côtés d'une cour formant jardin. L'entrée en était surveillée par des concierges qui occupaient un petit pavillon, près de la porte de la grille. Sur la rue, la petite propriété était close, en effet, par une grille munie elle-même d'une plaque de tôle, pour masquer l'intérieur à la vue des passants.

Le cadavre de la morte gisait au pied d'un escalier conduisant au premier étage. Il était entièrement recouvert d'un manteau de fourrure qu'on avait jeté sur le corps. On constatait à la tête de graves blessures qui avaient déterminé la mort par fracture du crâne. L'arme du crime était donc un instrument contondant qu'on ne retrouvait d'ailleurs pas sur les lieux. Dans le vestibule, on ramassait sur les dalles un peigne et un livre tombés, sans doute au cours de la lutte, car il y avait eu lutte, les lieux en portaient la marque certaine. Les traces aboutissaient à un petit bureau où Mme D... se tenait habituellement et où, certainement, elle séjournait au moment où elle fut attaquée. A côté d'un canapé, sur le tapis, on relevait des traces de sang multiples. C'était là que le drame avait commencé. Mme D... était étendue sur ce canapé, lisant et fumant. Elle avait essayé de s'enfuir et avait gagné le vestibule où le coup mortel l'avait étendue pour toujours sur le sol. La porte d'entrée principale de la villa, ouvrant sur le vestibule, était fermée à clef et la clef était sur la serrure, à l'intérieur. Ce n'est donc pas par là que l'assassin avait pénétré. D'autre part, on remarquait que la porte de la cuisine ouvrant sur le côté droit du pavillon et formant le deuxième et dernier accès à la maison était fermée à clef, mais sans que les targettes intérieures eussent été poussées ; d'autre part, la clef était disparue. Il était donc à présumer que l'assassin

était entré par cette porte et était sorti par la même issue, fermant la porte derrière lui. Dans ce cas, on devait supposer que l'assassin était un familier de la maison.

Rien ne paraissait avoir été fouillé dans la maison, ce qui excluait l'hypothèse d'un cambrioleur venu du dehors. Toutefois, dans le bureau, une aumônière, ou plutôt un sac en forme d'aumônière, présentait des traces de sang sur ses bords ; une lettre qui était à l'intérieur du sac était également maculée de sang. L'assassin avait donc mis sa main rouge dans le sac, sans doute pour y chercher de l'argent. Presque mathématiquement on en arrivait à conclure ceci : le crime a été commis par un familier de la maison, avec un mobile autre que celui du vol, l'idée du vol ne lui étant venue qu'après l'accomplissement du meurtre.

Une dernière remarque était à faire. Dans la cuisine, régnait une forte odeur de gaz, car le tuyau métallique reliant le fourneau à gaz au robinet de gaz était détaché. L'assassin était venu laver ses mains rouges de sang dans cette cuisine et avait, par mégarde, détaché le tuyau.

Pour s'assurer que personne n'avait pénétré par escalade dans la propriété, en franchissant la grille, on examina minutieusement celle-ci. Les recherches les plus attentives ne permirent de retrouver ni traces d'escalade ni empreinte de pas dans les terres molles qui bordaient le mur, à l'intérieur. Il fallait donc, une fois de plus, écarter l'hypothèse d'un voleur venu du dehors. Dans ce cas, les investigations se restreignaient singulièrement : trois ou quatre personnes, au plus, étaient soupçonnables. Or, pendant que nous examinions les lieux, j'avais eu l'impression que nous étions suivis et épiés par un individu qui n'était ni un inspecteur de mes services, ni un journaliste. Ayant à deux reprises croisé mon regard avec le sien, un regard aigu où il y avait de la curiosité, de l'inquiétude et de l'hostilité, je me précé-

cupai de savoir qui il était, j'avais eu, en effet, l'obscur pressentiment que je me trouvais en face de l'assassin. On me dit que c'était le chauffeur d'automobile de la victime, un Grec répondant au nom de V... Sachant ainsi qu'il était un domestique, donc un familier de la maison, j'eus l'intuition formelle qu'il était l'auteur du crime. J'appelai l'inspecteur principal Bethuel qui m'assistait ; il avait eu la même intuition que moi et avait remarqué les allées et venues insolites de l'individu. Je lui donnai l'ordre de faire conduire cet homme au commissariat, de l'interroger et de le fouiller. Une demi-heure après, j'apprenais que V... avait été trouvé porteur d'un billet de banque de cinquante francs taché de sang (on se rappelle le détail du sac-aumôniers). Une visite dans sa chambre permit de découvrir un pantalon noir et un caleçon tachés de sang. D'autre part, l'audition des concierges, les époux S..., de très braves gens, confirma ces présomptions et, d'après leurs dépositions, on put fixer l'heure du crime.

Mme D..., la victime, avait été vue pour la dernière fois le samedi 31 décembre, veille du jour de l'an, vers sept heures trente du soir, par le concierge S... A ce moment, elle était dans son bureau, étendue sur le canapé, en train de lire. S... lui avait remis une petite somme d'argent, reliquat d'un achat d'huile pour l'automobile.

La femme du témoin étant absente, il avait invité à sa table, pour ne pas dîner seul, le chauffeur V... Celui-ci avait accepté et avait même demandé qu'on lui donnât l'hospitalité pour la nuit dans la loge. S..., acquiesçant à cette demande, s'était tout de suite rendu au premier étage pour y chercher un matelas, qu'on aurait installé dans la salle à manger, au rez-de-chaussée. V... prétendit qu'il ne pouvait se mettre à table de suite, car la patronne le demandait pour vernir un tableau. V... s'absenta de huit heures dix à huit heures trente. S... et V... dînèrent

ensuite, puis, vers neuf heures trente, V... s'absenta de nouveau pour aller aux w.-c. Il resta dix minutes absent. S... qui, au cours de la soirée, avait remarqué que le pavillon de sa patronne était allumé, constata qu'après le retour de V... l'obscurité s'y était faite. A la fin du repas, V... déclara que, contrairement à ce qu'il avait pensé, il ne pourrait passer la nuit dans la loge, car il se rappelait subitement avoir donné rendez-vous à un de ses parents place de la République. V... était parti vers dix heures du soir. S..., l'ayant accompagné jusqu'à la porte, lui avait dit : « Tiens, Madame dort ! » V... répondit : « Laissez-la dormir. »

Le lendemain matin, comme on n'avait pas vu paraître Mme D..., et comme S... en faisait la remarque à V..., celui-ci répondit : « Elle doit dormir, laissez-la tranquille. »

Les éléments étaient plus que suffisants pour nous inciter à interroger V... plus à fond. Il fut conduit à la police judiciaire et là ne tarda pas à faire des aveux complets. Voici son récit : « C'est au moment où je finissais de dîner avec S..., entre le dessert et le café, pendant une absence d'environ dix minutes, que je me suis rendu dans le pavillon de Mme D... et que j'ai tué celle-ci. Il pouvait être environ neuf heures et demie ; j'ai pénétré dans la maison par la porte de la cuisine (fait confirmé par les constatations). J'ai pénétré jusqu'à la salle à manger où j'ai trouvé Mme D... Elle était debout dans la porte et se disposait, m'a-t-il semblé, à se rendre dans le bureau. Nous nous sommes rendus ensemble dans cette pièce. J'avais donné comme prétexte de reprendre un livre, *Les Trois Mousquetaires*, que j'avais prêté à Mme D... Cette dernière, à ce moment, m'a tenu des *propos excitants* (*sic*). Elle m'a dit par exemple que je devais m'embêter en l'absence de ma femme, qu'elle aussi s'embêtait en l'absence de son mari. Déjà depuis longtemps elle m'avait tenu des

propos à double sens qui m'avaient un peu tourné la tête. Aussi, à la suite des propos dont j'ai parlé, me trouvant en présence d'une femme un peu provocante, j'ai voulu l'embrasser. J'ai tenté de la saisir dans mes bras, elle m'a repoussé et prié de sortir. Elle m'a dit : « Si vous devez continuer comme cela, il vaut mieux sortir d'ici » (ce qui, on en conviendra, est peu en rapport avec les prétentions de V...). J'ai perdu la tête ; j'ai saisi un marteau qui se trouvait sur le bureau de Mme D... et que Mme D... était venue chercher au garage pour réparer la corniche d'un tableau. Cet outil se trouvant offert à ma vue, je l'ai saisi et ai frappé aveuglément Mme D... au visage. Il y a eu un moment de lutte. Mme D... s'est accrochée à moi. Je l'ai poussée dans le couloir. Elle avait, pendu au bras, un sac noir. Elle a voulu y prendre une clef pour ouvrir la porte du perron ; sans doute voulait-elle appeler et s'enfuir. Je lui ai arraché le sac des mains et l'ai jeté dans le bureau. Dans la lutte, un manteau de fourrure, accroché au porte-manteau dans le couloir, est tombé sur nous. J'ai profité de ce fait tout à fait occasionnel pour le jeter sur Mme D... que j'ai poussée en même temps. Son corps est venu s'abattre au pied de l'escalier et n'a plus donné signe de vie. Elle gémissait, criant doucement : « Non ! Non ! » Je suis allé dans la cuisine, voulant me laver les mains et laver le marteau. Essayant d'atteindre le bouton de l'électricité, qui se trouve au fond de la cuisine, j'ai, à tâtons, dans l'obscurité, bousculé le réchaud à gaz. J'ai alors renoncé à me laver les mains dans la cuisine. J'ai quitté le pavillon par la même porte en la fermant à clé. J'ai emporté cette clé et je l'ai jetée un peu plus tard dans le métro, sur la voie ferrée. »

On remarquera combien le mobile du crime, tel qu'il est exposé par V..., est invraisemblable. Il pouvait calomnier à son aise celle qui n'était plus. On peut

admettre, au contraire, comme vrai que V..., espèce de bellâtre sans scrupule, a cru pouvoir profiter de la solitude de sa maîtresse. Il s'est montré galant, Mme D... l'a repoussé et il a accompli le geste criminel, non sans oublier de fouiller le sac de sa victime et d'y soustraire un billet de cinquante francs.

Le récit fait par V... s'accordait parfaitement avec les constatations faites, notamment l'incident du tuyau à gaz. Cela n'empêcha pas V... de revenir sur ses aveux et de prétendre qu'on les avait obtenus en usant de violence.

V..., reconnu coupable par la cour d'assises, fut condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

LE CAMBRIOLAGE D'UN BUREAU DE POSTE OU SHERLOCK HOLMES A L'OUVRAGE

L'affaire dont je vais parler est une des plus pittoresques, en même temps qu'une des plus passionnantes qu'il m'ait été donné de traiter dans ma carrière. Et puis, pour une fois, il n'y a pas eu de sang répandu et je n'aurai pas de cadavre à décrire.

Le 12 février 1922, la direction de la police judiciaire était avisée que, dans le cours de la nuit précédente, des malfaiteurs avaient pénétré dans les locaux du bureau de poste numéro 23, situé, 1, rue Vauvenargues, à Paris (XVII^e arrondissement), et qu'ils avaient violé le coffre-fort, à l'aide d'un chalumeau oxyhydrique. En effet, le coffre, assez volumineux, présentait une large déchirure à l'angle droit ; grâce à cette ouverture, on avait pu introduire la main dans le coffre et extraire tout le contenu d'un seul des compartiments. Grâce à cette circonstance, le dommage avait été limité. En effet, le coffre possédait quatre compartiments : 1^o celui du haut intact contenait cent vingt mille francs de timbres-poste ; 2^o celui du bas, formant tiroir, également intact, renfermait quatre-vingt-douze mille francs de numéraire.

Seuls, les deux autres compartiments, le deuxième et le troisième, avaient été atteints et vidés. Ils contenaient :

1^o Des bons de la Défense Nationale, non émis, pour une valeur nominale de huit cent soixante-quinze mille francs ;

2^o Des certificats provisoires du Crédit National pour soixante-cinq mille francs ;

3^o Des timbres divers pour un peu plus de trois mille francs ;

4^o Six mille cent soixante-dix francs de numéraire.

Au total, la valeur équivalait à près d'un million ; c'était évidemment, malgré l'insuccès partiel, un joli coup. Parmi les bons de la Défense Nationale, il y en avait trente-sept de dix mille francs. Les certificats provisoires du Crédit National étaient au nombre de cent trente-trois.

Les constatations que je fis immédiatement, avec le concours de l'identité judiciaire, me permirent de faire les observations suivantes :

Le bureau de poste, assez vaste, occupait tout le rez-de-chaussée de l'immeuble, formant l'angle des rues Vauvenargues et Marcadet. Les locaux étaient situés au-dessus des caves de la maison et le receveur avait son propre appartement au premier étage, au-dessus des bureaux.

Le coffre-fort fracturé se trouvait placé dans le cabinet occupé par le receveur.

On accédait au bureau par plusieurs portes et on pouvait y pénétrer aussi par le sous-sol. C'est, semblait-il, par cette voie que les malfaiteurs étaient entrés.

À côté du coffre violé gisaient tous les outils qui avaient été utilisés pour l'effraction. Les voleurs avaient dédaigné de remporter ces pièces à conviction. Sur le sol, étaient aussi deux tubes, l'un d'oxygène, l'autre d'acé-

tylène, ainsi que deux chalumeaux oxhydriques, plusieurs pinces, tournevis et outils divers, une fausse clé et un chargeur de pistolet automatique, calibre sept millimètres soixante-cinq, pourvu de neuf cartouches. Ce dernier détail indique que les malfaiteurs étaient armés et que, si, par malheur, le receveur avait perçu du bruit et était descendu, un meurtre se fût ajouté au cambriolage.

Les auteurs du vol avaient pris toutes leurs précautions pour masquer leur opération. Afin qu'aucune lumière ne fût visible de la rue, en raison des ouvertures existant dans le tablier de tôle assurant la fermeture extérieure, on avait collé sur les vitres un journal et du papier bleu au moyen de colle de pâte.

D'autre part, devant et autour du coffre, on avait improvisé une véritable cabine isolante, au moyen d'un paravent, dont la carcasse de bois, dépouillée de sa toile, était recouverte de deux couvertures tendues : l'une grise, l'autre marron. Au-dessus du paravent, était étendu un édredon américain. Cette cabine avait pour but d'étouffer tout bruit et toute lumière.

Le chalumeau oxhydrique dont on avait fait usage brûlait un mélange d'oxygène, d'acétylène et d'air et produisait une vive lumière. D'autre part, quand on utilise l'appareil, il y a des ratés qui claquent comme des coups de revolver et font un bruit dangereux. La cabine avait pour but de supprimer ces divers inconvénients.

C'était une grave imprudence pour les malfaiteurs d'avoir abandonné sur place leur matériel. Cependant, les précautions avaient été prises pour réduire cette imprudence au minimum. En examinant les tubes et le chalumeau, on constata que tous les numéros ou marques avaient été soigneusement enlevés à la lime ou autrement et il semblait, de prime abord, qu'il fût impossible d'en reconstituer l'identité. Nous verrons tout à l'heure qu'on y parvint cependant, à peu près.

La première enquête ne révéla aucun élément intéressant, sinon que, pendant le jour qui avait précédé le vol, on avait remarqué des individus suspects semblant surveiller le bureau de poste, mais, comme on n'avait pas relevé leur signalement, cet élément était inutilisable. Un autre, à mon avis beaucoup plus important, ne devait pas tarder à être découvert. Le concierge déclara que d'importants travaux avaient été exécutés récemment dans le sous-sol de l'immeuble pour l'installation de la plomberie, de l'électricité et de l'air comprimé. A la fin de ces travaux terminés en mai 1921, on avait changé l'affectation de la cave réservée au bureau de poste. On lui attribua une cave non numérotée et on lui enleva la cave numéro 1 occupée jusqu'alors et qui, de ce fait, se trouva libre. La clef en fut remise au concierge. Neuf jours avant le vol, le concierge reçut l'ordre de débarrasser la cave numéro 1 qui contenait du bois de démolition et de transporter ce bois dans la cave numéro 10. Or, quel ne fut pas son étonnement de découvrir sous le bois, et dissimulés, quatre paquets volumineux, savoir :

1° Un paquet formé d'une couverture grise serrée par des ficelles et une courroie de cuir jaune, dissimulant elle-même un tube de métal pourvu de deux manomètres et habillé d'une gaine de lustrine noire ;

2° Un paquet fait d'un cadre de bois entouré de cordes et d'une couverture grise ;

3° Un paquet à peu près identique au premier, c'est-à-dire formé d'une couverture grise, serrée au moyen de ficelles et d'une courroie de cuir (ce paquet non ouvert devait contenir un second tube) ;

4° Un paquet enveloppé d'une courteline jaune, serrée par des ficelles formant poignée et contenant, sembla-t-il, des outils divers.

Ce matériel était exactement celui qu'on retrouva sur le lieu du vol. Il en résultait que le vol avait été lon-

guement prémédité et préparé et qu'on avait commencé par introduire dans la place tous les objets dont on aurait besoin pour le commettre.

C'était là un précieux indice, puisqu'il permettait de localiser dans la maison même une complicité. Cette complicité locale était rendue plus certaine par le fait suivant. Le concierge, quand il fit la découverte mentionnée ci-dessus, pensa que ce matériel appartenait aux ouvriers ayant effectué les travaux et le transporta dans la cave numéro 10. Ce détail n'étant pas connu du complice, dont le concierge ignorait même l'existence, il avait bien fallu qu'il eût été mis au courant du déplacement de son matériel. Il ne pouvait l'avoir été que si l'on supposait qu'il habitait la maison même.

La méthode à suivre dès lors était tout indiquée. On passa au crible tous les habitants de la maison. Il fallait si j'ose dire « soupeser » leur honorabilité.

Mais, entre temps, une découverte intéressante était faite dans les caves, le lendemain du vol. Un locataire faisant usage de la cave n° 14 avait découvert sur le sol, non loin de la porte de sa cave et dissimulés dans un petit tas de sable, trois clefs et un tournevis. L'une de ces clefs paraissait neuve, de fabrication récente. Essayée aux portes de caves, cette clef ouvrit les caves 10 et 15, mais non la cave 1. Avisés de cette découverte, les inspecteurs vinrent sur place et procédèrent à d'autres recherches qui firent découvrir à terre, enveloppés dans un journal, une scie à métaux et divers autres outils. Cette trouvaille parut singulière, car, la veille du jour où elle avait été faite, le sol de la cave avait été examiné attentivement sans aucun résultat. Cet incident poussa l'inspecteur chargé de l'enquête à faire de nouvelles recherches dans la cave numéro 1 et il y trouva une lettre dont l'enveloppe portait la suscription : Mme V. B..., villa Sans-Souci, 32 ou 232, allée de Californie à ... (Nice vraisemblablement), Alpes-Maritimes. Cette enveloppe était affranchie avec un timbre non oblitéré et était datée de Paris, 13 février, sans indication d'année. Elle n'avait sans doute pas été mise à la poste.

L'examen tout psychologique des locataires de la maison fut très minutieux. Tous résidaient dans l'immeuble depuis plusieurs années et jouissaient de la meilleure considération. Un seul retint l'attention. C'était un nommé P..., d'origine italienne qui, depuis huit jours, logeait en garni au deuxième étage dans l'appartement de la propriétaire. Cette dernière venait de se retirer en province avec un de ses fils. Elle avait fait une annonce dans les journaux pour offrir en location son appartement et P... s'était présenté. Il avait accepté sans difficulté de payer mille francs par mois, trois mois étant payés d'avance. Il se disait commerçant, mais il avouait faire le commerce de bijoux dans les stations estivales, où il rachetait leurs bijoux aux joueurs décaqués. Cet individu avait avec lui une femme nommée B... (du même nom que celui qui figurait sur l'enveloppe trouvée dans la cave).

Il nous apparut que l'homme en question devait être examiné de très près. Il fut appelé et interrogé, mais il se contenta d'affirmer qu'il était étranger à l'affaire. Il demeura ferme sur ces positions et on ne put en tirer autre chose. Mais, quelques jours après son audition, il se présenta spontanément à la police judiciaire et nous offrit son concours pour nous aider à retrouver les coupables. Son offre fut déclinée, mais cette démarche même contribua à nous le rendre encore plus suspect. Si nous avions prêté l'oreille à ses suggestions, nul doute qu'il nous eût lancés sur des pistes fantaisistes. Cependant, on ne se désintéressa pas de sa personne et on verra plus loin combien nous avions eu raison.

Momentanément, on s'efforça de reconstituer l'ori-

gine des chalumeaux et des tubes. Il y avait deux chalumeaux de marques différentes. L'un, qui paraissait avoir servi, car les tuyaux de raccordement avec les tubes y étaient encore fixés, était un pyricopt numéro 2 fabriqué par la maison Ledoux et C^{ie} de Bordeaux, maison qui avait une succursale à Paris. Le numéro de l'appareil était limé profondément et il fut impossible de retrouver trace des chiffres. Cependant, comme il était quasi neuf, on demanda au fabricant de nous fournir la liste de tous les acheteurs du pyricopt numéro 2 jusqu'à ce jour et, la réponse reçue, une circulaire fut adressée à tous les acheteurs. La plupart nous firent connaître qu'ils avaient toujours leur appareil; quelques-uns déclarèrent qu'ils ignoraient ce qu'était devenu le leur. Donc, échec de ce côté.

Le deuxième chalumeau provenait de la Société de Soudure Autogène Française et était vendu sous la dénomination de pyricopt numéro 2. Cet appareil portait deux numéros, l'un apposé sur une plaque (numéro de licence), l'autre à l'extrémité supérieure de l'appareil (numéro spécial).

La plaque de licence était arrachée, mais le deuxième numéro avait échappé à la destruction. On put ainsi savoir que le pyricopt n° 13.677 avait été vendu en avril 1930 à la Société de l'Acétylène dissous, à Marseille. La police de cette ville, sur notre demande, effectua des recherches et le commissaire central de cette ville nous faisait savoir que le pyricopt avait été revendu à un atelier de réparation de bateaux, chemin de la Madragne, à Marseille. Il avait été confié à un soudeur qui travaillait à la réfection d'un vapeur et qui le serrait chaque soir dans une caisse à outils. Le 12 juin 1920, une grève de soudeurs avait éclaté dans les ateliers et, à la faveur de cette grève, le meuble renfermant les outils avait été forcé. Le pyricopt avait disparu. Deuxième échec.

Quant aux bouteilles de gaz, on avait encore moins de chance de reconstituer leur manipulation.

La bouteille d'oxygène venait de la Compagnie de l'Air liquide. On avait limé à fond tous les numéros gravés dans le métal, ainsi que les dates d'épreuve apposées par le service des mines. Impossibilité de rien retrouver sans ces indications.

La bouteille d'acétylène provenait de la maison Magondeaux, à Paris. Le numéro fixé sur une plaque apposée sur le corps du tube avait disparu, mais un deuxième numéro gravé à la base du tube et recouvert de peinture avait échappé à l'attention des malfaiteurs. On put relever le numéro et apprendre que, le 30 janvier 1922, un individu ayant dit s'appeler Prax, boulevard de Sébastopol, s'était présenté à l'usine et avait demandé le remplissage d'un tube. On avait pris celui qu'il apportait et on lui en avait donné un autre. Celui-là même qu'on avait retrouvé rue Vauvenargues. Il avait payé comptant. Personne ne put se rappeler son signalement et le prétendu Prax était inconnu boulevard de Sébastopol. La première bouteille avait été livrée à un garagiste de Colombes qui cédait des bouteilles d'acétylène à des automobilistes de passage.

Donc résultat négatif sur toute la ligne.

Pendant que ces recherches s'effectuaient, recherches qui avaient demandé un certain temps, quelque diligence qu'on fit, on n'avait pas cessé de s'occuper de P... Celui-ci avait habité Le Havre avant de venir résider à Paris. Dans cette dernière ville, il était connu comme un individu dangereux, affilié à une bande de malfaiteurs et capable de tous les méfaits.

Ce point étant fixé, on s'attacha à reconstituer les circonstances de son départ du Havre et de son arrivée à Paris. On put savoir qu'il avait apporté du Havre à Paris de volumineux bagages. On découvrit le porteur

de la gare Saint-Lazare qui avait procédé à leur manutention. Cet homme se rappela que le 1^{er} février, c'est-à-dire une dizaine de jours avant le vol, il avait été chargé par un voyageur descendu d'un train du Havre de manipuler une grande malle et un volumineux panier en osier. D'autre part, il avait été prié d'aller chercher une troisième malle qui était déposée dans la cour du Havre, sous la garde d'une jeune femme. Cette dernière malle était à elle seule plus lourde que les deux autres. Le tout fut chargé sur une voiture et transporté rue Vauvenargues, où le même porteur les accompagna pour les monter dans l'appartement du deuxième étage. L'homme ajouta ce dernier détail que le voyageur avait à la main un ballot composé de couvertures roulées et serrées dans une courroie de cuir jaune.

Pour nous, cela ne faisait pas de doute. Les colis désignés ci-dessus contenaient le matériel utilisé plus tard pour le cambriolage. C'était un sérieux pas en avant dans la découverte de la vérité.

Mais on alla plus loin. On se demanda si le paravent dont on avait utilisé la carcasse de bois n'avait pas appartenu à P... avant son départ du Havre. Pour tenter cette démonstration décisive, un de nos inspecteurs se rendit au Havre. Là, il apprit que P... possédait bien des malles qu'il avait amenées au Havre, puis il établit que, dans son ancien appartement, dans cette ville, il y avait bien eu un paravent mesurant un mètre soixante de hauteur et formé de quatre ou cinq panneaux de cinquante centimètres chacun de largeur, reliés entre eux par des charnières. Il retrouva la femme de ménage, une dame V..., qui confirma l'existence du paravent et révéla qu'elle avait hérité l'étoffe ayant garni ce meuble. Elle nous remit un lambeau important de l'étoffe, dont le dessin moderne était très caractéristique.

A l'époque où cette découverte capitale était faite,

M. T..., receveur du bureau de poste, fit nettoyer la pièce où avait eu lieu le vol. On découvrit alors un petit paquet gris qui avait échappé aux premières constatations et qui contenait des clous dits semences, des vis, des épingle. Imprudence singulière de la part de gens qui avaient songé à détruire soigneusement l'identité des chalumeaux et des bouteilles à gaz. On constata aussitôt que les vis et les semences étaient de même nature que celles qui avaient servi à fixer les pattes et charnières du paravent trouvé sur les lieux. Bien plus, on retrouva des semences auxquelles adhéraient de minuscules fragments d'étoffe identiques à ceux de l'étoffe rapportée du Havre. Poursuivant des recherches du même ordre, on retrouva des fragments semblables sur la carcasse de paravent tombée entre nos mains. Tout, dès lors, devenait clair. Le paravent trouvé sur les lieux du vol provenait de l'appartement de P... au Havre, et c'était lui qui en avait apporté la carcasse à Paris dans une de ses malles, en vue de l'opération du cambriolage. La démonstration scientifique de cette constatation ne fut qu'un jeu pour le service de l'identité judiciaire, grâce à la photographie et à l'analyse chimique.

On pouvait alors affirmer avec certitude que P... était l'un des auteurs du cambriolage et qu'il y avait apporté un élément déterminant en introduisant dans les lieux tout l'outillage nécessaire. Il l'avait dissimulé dans la cave numéro 1, puis avait connu les incidents de transport du matériel d'une cave dans une autre. D'autre part, divers témoignages venaient corroborer la présence de couvertures dans l'appartement de P... avant le vol.

Au Havre, on apprit que, quelques jours avant son départ, P... avait eu de fréquents conciliabules avec deux individus dont on recueillit un signalement précis, ce qui permit un peu plus tard de mettre un nom sur leurs visages.

P..., pour justifier les dépenses qu'il avait faites, prétendit qu'il faisait le commerce d'antiquités, qu'il avait des intérêts dans divers établissements. Or, il fut établi qu'au contraire il avait laissé de nombreuses dettes au Havre et qu'il était dénué de ressources quand il avait quitté cette ville.

En mettant la main sur P..., on ne trouvait qu'un seul des coupables qui, à notre estimation, devaient être au moins au nombre de trois.

Ici intervint le hasard, dieu des policiers, mais, comme toujours en pareil cas, il faut savoir aider le hasard, ce qui constitue un art assez appréciable.

Au mois de juin 1922, le brigadier Chollet, de la brigade spéciale, procéda à l'arrestation d'un certain C..., né à Cannes (Alpes-Maritimes), qu'il recherchait pour certains méfaits et qui avait été condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises de Draguignan. Il s'agissait, on le voit, d'un gibier d'importance.

En sa compagnie, se trouvait, au moment de l'arrestation, un nommé M..., né à Marseille, qui fut retenu aussi. La perquisition faite au domicile de C... permit de découvrir une somme de soixante-trois mille francs en espèces, quatre bons de la Défense Nationale de dix mille francs chacun, enfin un lot de vêtements neufs provenant du Bon Marché et du Printemps. Une vérification dans ces magasins permit d'apprendre que les vêtements avaient été payés avec des Bons de la Défense Nationale provenant du vol de la rue Vauvenargues. M... fut formellement reconnu comme l'acheteur par les employés de ces magasins.

On apprit, d'autre part, que les deux individus C... et M... recevaient de la correspondance au bureau de poste de l'avenue d'Orléans, voisin de leur domicile. Une réquisition aux fins de saisie de correspondance fut

adressée à ce bureau et l'on eut, quelques jours après, l'étonnement de saisir :

1^o Une boîte rectangulaire sur laquelle figurait la mention : « Valeur déclarée, trois cents francs. Envoi de M. S..., à Marseille, à M. D..., poste restante, avenue d'Orléans, à Paris. » La boîte contenait plusieurs composants de cuivre, dont l'un contenait en exergue : Paris, 110, rue de Rennes, ainsi qu'un certain nombre de caractères mobiles en cuivre pouvant permettre de composer des mots. La boîte portait le cachet d'Aix-en-Provence ;

2^o Une petite boîte carrée portant une mention analogue à la précédente, mais avec des noms et des adresses différents. Cette boîte venait de Marseille.

A la suite de cette découverte, l'Administration des Postes nous fit connaître qu'un certain nombre de bons de dix mille francs, portant tous le cachet du bureau de poste de la rue de Rennes, avaient été remboursés dans la journée du 17 juin 1922. Ces bons étaient au nombre de neuf et avaient été falsifiés. Ils provenaient du vol de la rue Vauvenargues.

L'enquête se déplaça à Marseille où des perquisitions furent faites chez divers parents ou amis des individus arrêtés à Paris. Il fut établi par ces diverses opérations que nous étions bien tombés, le hasard aidant, sur les membres de la bande des cambrioleurs du bureau de poste. Un quatrième participant fut ainsi identifié, un nommé C..., dit « Milo », de nationalité italienne. Une femme V..., maîtresse de l'un des inculpés, se décida à faire des aveux.

Elle expliqua que, dans la première quinzaine de février, un dimanche, vers six heures, son amant et deux autres individus étaient arrivés chez elle portant un gros paquet de bons de la Défense Nationale. Elle reçut l'ordre de se rendre à Marseille, nantie d'une valise qui contenait la

totalité des bons. Elle remit son dépôt à Mlle C..., sœur de l'un des inculpés. Cette femme ajouta que, lors de la première perquisition pratiquée chez elle, elle avait réussi à dissimuler et à jeter dans les water-closets un paquet contenant des titres provenant du vol et à elle remis par « Milo ».

A la suite de cette déclaration, la fosse d'aisances de l'immeuble où habitait la femme V... fut vidée et on découvrit un paquet ficelé, qui contenait trente certificats provisoires du Crédit National, provenant du vol de la rue Vauvenargues, et, dans une enveloppe, un autre certificat de même nature, portant des traces de lavage chimique.

L'enquête établit par la suite le passage au Havre des divers inculpés, qui y étaient venus se concerter avec P..., pour la préparation du vol.

Au cours de cette enquête complémentaire, se produisirent divers incidents curieux et qui méritent d'être rapportés.

Premier incident. — En mars 1922, une dénonciation anonyme, adressée du Havre au directeur des Postes de la Seine, signalait qu'un lot de bons de la Défense Nationale, provenant de la rue Vauvenargues, était caché sur le vapeur *Espagne*, amarré au bassin des Docks de cette ville. Une première enquête, suivie d'une perquisition, ne donna aucun résultat. Une deuxième lettre anonyme précisait qu'un nommé M..., originaire de Toulon, chauffeur à bord de l'*Espagne*, était le détenteur des bons. Une nouvelle enquête suivie d'une seconde perquisition fut faite sur le vapeur en question et, cette fois, on découvrit des montures de sac en écaille et ivoire dissimulées dans le charbon. M... déclara que ces objets lui avaient été remis par un certain G..., de Marseille, en même temps qu'un paquet de titres et de bons de la Défense Nationale.

G... fut découvert à Marseille, bien qu'il y fût caché sous un faux nom. L'enquête démontra qu'il n'avait pas participé à l'affaire de la rue Vauvenargues, mais qu'il faisait partie d'une bande de malfaiteurs qui pratiquait le vol avec violence dans le département de la Seine-Inférieure. Avec deux autres individus, il se rendait dans les fermes et, soit à l'aide de menaces, soit à l'aide de violences, les trois acolytes dévalisaient les fermiers. Les montures de sac provenaient de l'une de ces expéditions.

Second incident. — L'un des inculpés, le nommé M..., avait tenté de prouver qu'il ne pouvait avoir participé au vol de la rue Vauvenargues, étant donné que, le 11 février 1922, jour du vol, il se trouvait à Aix-en-Provence, où il s'était fait photographe. Il produisit d'abord des témoins qui, après un interrogatoire serré, durent avouer qu'ils ne savaient rien et qu'ils avaient été pressentis pour donner un faux témoignage. D'autre part, un inspecteur se rendit chez M. E..., photographe à Aix, pour vérifier le prétendu alibi. En feuilletant le carnet à souches sur lequel figurent les noms des clients, la nature et le prix de leur commande, l'inspecteur, à la date du 11 février, trouva une fiche portant le nom de M. M..., mais il constata que cette fiche n'était pas adhérente au carnet et qu'elle était d'ailleurs la seule qui en fût détachée. Cela étonna le photographe ; un examen plus attentif démontra que la fiche avait été l'objet d'une falsification complète. En effet, la fiche portait le numéro 88 ; or, elle avait été trouvée insérée entre les numéros 72 et 73, ces deux dernières adhérentes au carnet. Il en résultait que, d'après son ordre normal, cette fiche n'avait pu être établie que sept ou huit jours après le 11 février.

Le photographe se rappela que, deux mois auparavant, il avait reçu la visite de trois femmes qui lui avaient demandé de rechercher quel jour M... était venu se faire

photographier chez lui. Il avait commencé à feuilleter son carnet, lorsqu'il fut appelé ailleurs par une cliente. Il laissa donc les trois femmes avec le carnet. Lorsqu'il revint, les femmes lui dirent : « C'est le 11 que M. M... est venu ici ; en voici la preuve. Si la police vous le demande, vous vous en souviendrez. » D'après le signalement, ces femmes étaient : la mère, la sœur et la maîtresse de M... Elles avaient profité de l'absence du photographe — absence elle-même provoquée par un complice, vraisemblablement — pour enlever la fiche, en modifier la date et l'insérer entre deux fiches antérieures. La falsification était évidente et un pareil incident était plutôt de nature à constituer une charge nouvelle contre M... Ceci démontre toutefois qu'avec des malfaiteurs de l'envergure de ceux qui nous occupent la lutte est incessante et ne se borne pas à l'arrestation. D'ailleurs, beaucoup d'autres incidents se greffèrent sur cette affaire, mais leur relation fatiguerait le lecteur et je m'arrête là.

L'ASSASSINAT D'UNE PETITE FILLE

S'il existe un crime particulièrement odieux, c'est celui qui s'exerce sur un enfant. Aucune affaire ne fut plus fertile en émotions que l'assassinat de la petite Suzanne Barbala, âgée de onze ans, dont les restes, découpés en morceaux, furent découverts sous la scène du cinéma Madelon, avenue d'Italie, au mois de septembre 1922.

Chaque jour, la préfecture de Police enregistre des déclarations de disparition et un service spécial dit de « Recherches dans l'intérêt des familles » y a été institué. Dans la plupart des cas, fort heureusement, il s'agit de fugues ou d'événements non criminels. Dès qu'un élément de suspicion apparaît, la police judiciaire est informée et a le devoir d'enquêter avec soin. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'enfants. Une disparition d'enfant est toujours inquiétante et l'enquête doit être immédiate et diligente.

Le 2 septembre 1922, une dame Barbala vint au commissariat de police de son quartier signaler la disparition inexplicable de sa fille Suzanne. Celle-ci avait passé une

partie de ses vacances chez une parente de province. Elle était rentrée le 1^{er} septembre et se disposait à repartir à la mer avec sa famille. La fillette, habituellement taciturne et peu expansive, se réjouissait grandement de cette villégiature.

Le 1^{er} septembre, après le repas de midi, elle avait été chargée de se rendre dans une pharmacie de l'avenue d'Italie pour faire exécuter une ordonnance médicale. Elle devait ensuite se rendre chez une dame O..., à Ivry, pour y passer l'après-midi et ramener ensuite celle-ci à la maison pour dîner en famille. Toutes deux, en revenant, rapporteraient l'ordonnance exécutée. Le soir, on avait vainement attendu la petite fille ; on n'avait plus eu aucune nouvelle d'elle.

L'enquête fut commencée par un inspecteur du district, mais, lorsqu'il fut avéré qu'on ne pouvait retrouver sa trace par le résultat des premières recherches, je fus pris d'inquiétude et je la confiai à un inspecteur de la brigade spéciale. On reconstitua tout d'abord l'emploi du temps de la fillette aussi exactement que possible. Partie vers treize heures vingt, elle s'était arrêtée un instant dans le vestibule de la maison pour bavarder avec la petite fille de la concierge. Elle avait demandé à sa camarade de jeu de l'accompagner. Sur son refus, elle était partie seule et était arrivée à la pharmacie Clémenceçon, 76, avenue d'Italie, un peu avant deux heures. Elle avait déposé son ordonnance, puis était repartie et avait suivi l'avenue d'Italie en direction de la Porte d'Italie. Il fallait compter environ une demi-heure de route pour se rendre chez Mme O... Le temps était menaçant et la fillette devait naturellement se presser. A trois heures, il y avait eu un orage avec pluie. On ne devait plus revoir la petite Suzanne.

Ce n'était pas la première fois que celle-ci accomplissait le trajet de la maison de ses parents à Ivry. Au con-

traire, il lui était familier, car, chaque jeudi, en dehors du temps des vacances, elle allait passer l'après-midi chez Mme O...

La première enquête fut impuissante à retrouver la trace de la petite fille, après son départ de la pharmacie. On marchait en somme à l'aveuglette lorsque, brusquement, le 28 septembre, à la première heure, la police judiciaire était avisée qu'on venait de découvrir le cadavre coupé en morceaux d'une fillette, paraissant être celui de la petite Barbala. Cette découverte venait d'être faite dans un réduit placé sous la scène du cinéma Madelon, 174, avenue d'Italie, et par le personnel de l'établissement.

Le cadavre était nu et dépecé en plusieurs morceaux, seules les chaussettes et les chaussures avaient été laissées aux pieds. Le corps était en état de putréfaction avancée et la mort devait remonter aux environs du 1^{er} septembre, date de la disparition. Ce sont, d'ailleurs, les émanations de l'odeur cadavérique qui avaient incité le personnel à visiter le réduit de dessous de scène où jamais personne ne pénétrait. L'autopsie permit de découvrir dans l'estomac de la petite victime des peaux de raisin. Or, le 1^{er} septembre, jour de la disparition, la petite avait mangé du raisin au repas de midi. Cela permettait de faire remonter l'homicide à cette même date.

Sans aucun doute, c'était durant le trajet de la pharmacie à la maison de Mme O... que la fillette avait été attirée chez un inconnu, puis tuée. L'assassin, pour se débarrasser du cadavre, l'avait dépecé, en avait fait un paquet, et l'avait porté ensuite au cinéma Madelon, où il était facile de pénétrer sous la scène par une porte ouvrant sur la salle.

Bien entendu, on se demanda tout d'abord, — car, en matière d'enquête, il faut partir de l'hypothèse la plus simple pour aller aux hypothèses les plus complexes, — si le crime n'avait pas été commis sur le lieu même où le

corps avait été découvert. On pouvait supposer que l'enfant s'était arrêtée devant les affiches du cinéma, puis qu'elle avait été attirée à l'intérieur de l'établissement. Malgré certaines coïncidences, malheureuses pour le personnel de l'établissement, il fut établi avec une certitude quasi absolue que le crime n'avait pas été commis là. Il fallut en revenir à l'hypothèse d'un homicide commis hors du cinéma et à celle d'un cadavre apporté du dehors. Il eût d'ailleurs été bien invraisemblable que le coupable eût caché le corps sur le lieu même de son forfait.

L'enquête piétina un certain temps sur place, lorsque se produisit un témoignage capital.

Le 6 octobre, la police judiciaire recevait une lettre d'un sieur R..., qui se disait en mesure de fournir sur l'assassinat de la petite Barbala des renseignements intéressants, à condition qu'on usât pour l'aborder et l'entendre de la plus grande discrétion. Le témoin, qui donnait d'ailleurs son nom et son adresse, fut consulté discrètement et il consentit à venir à la police judiciaire. Il y fit une déposition des plus importantes. Il raconta que, bien qu'étant marié et père de famille, il avait une maîtresse, dans le quartier de l'avenue d'Italie. En allant visiter cette dernière, il avait acheté, à deux reprises différentes, des fleurs à un marchand au panier dont la physionomie et la tenue l'avaient tout particulièrement frappé. Il avait même attiré l'attention de son amie sur l'homme qui avait une mauvaise figure, le visage piqué de petite vérole, une cicatrice apparente sur la joue, le teint noirâtre et, d'une façon générale, l'allure d'un romannichel. Quelques jours après les rencontres de ce marchand de fleurs, le témoin eut une singulière aventure qu'il rapporta dans les termes suivants :

« Aux environs du 10 septembre, je suis venu vers huit heures du soir rendre visite à mon amie. Je me suis

attardé chez elle jusque vers minuit. Je me suis alors hâté de rentrer et, quelques minutes après mon départ, j'arrivais à la Porte d'Italie, où j'espérais trouver un taxi pour rentrer chez moi rapidement, mais la station de voitures était vide.

» Il pleuvait abondamment. Pour m'abriter de la pluie, tout en cherchant un moyen de locomotion, je longeais les maisons du côté des numéros pairs, en me dirigeant vers la Place d'Italie.

» Je suis ainsi passé devant le cinéma « Madelon » ; à la grille de cet établissement, j'ai aperçu un homme qui m'a donné l'impression de « bricoler » après cette grille ; mais j'étais préoccupé de trouver un taxi et je ne l'ai pas autrement remarqué à ce moment-là.

» Continuant mon chemin, j'ai été intrigué quelques pas plus loin par un paquet assez volumineux qui se trouvait par terre, dans une encoignure, et dans lequel j'avais failli me heurter. Instinctivement, j'ai touché ce paquet du pied, j'ai eu la sensation qu'il contenait de la viande avariée, car c'était mou et une mauvaise odeur s'en dégageait. J'ai pensé à quelque chien crevé ou autre chose semblable, puis j'ai continué à marcher. Cependant, après avoir fait quelques mètres, je me suis ravisé et j'ai eu l'idée d'observer l'homme qui était à la grille du cinéma ; sa présence là, avec ce paquet à quelques mètres de lui, commençait à m'intriguer.

» Traversant l'avenue d'Italie jusqu'à ce que l'homme m'ait perdu de vue, je me suis caché près de la station du chemin de fer de Ceinture « Maison Blanche », d'où j'ai pu observer l'homme à mon aise.

» Il était encore occupé après la grille du cinéma et, au bout de quelques minutes d'observation, j'ai décidé de repasser près de lui, afin de me rendre compte plus exactement de ce qu'il faisait.

» Comme je me dirigeais de son côté et qu'il m'entendait

marcher ou qu'il percevait ma silhouette, il a quitté la grille et s'est avancé vers l'avenue, faisant mine de chercher quelque chose des yeux, puis il s'est avancé vers moi et m'a demandé l'heure.

L'ayant alors dévisagé, j'ai immédiatement reconnu le marchand de fleurs dont je vous ai parlé ; il était vêtu des mêmes vêtements que je lui avais vus quelques semaines avant.

» A sa demande, j'ai répondu qu'il était minuit quarante ; il a alors répliqué : « Oh ! si tard, j'ai raté mon train. » Cette exclamation m'a intrigué encore davantage, car j'avais pu me rendre parfaitement compte qu'il ne s'inquiétait pas du tout du passage du train.

» Si j'avais reconnu cet individu, je suis, par contre, à peu près sûr que lui ne m'avait pas reconnu, aussi j'ai décidé de continuer à l'observer.

» Ayant fait mine de m'éloigner, cette fois, dans la direction de la barrière, je suis revenu discrètement sur mes pas jusqu'à mon premier poste d'observation. L'homme était retourné à la grille du cinéma et je me suis rendu compte que le paquet qui m'avait intrigué à mon premier passage n'était plus à la même place, mais aux pieds de l'individu. Au bout de quelques minutes d'attente, la grille était enfin ouverte et j'ai vu nettement l'individu ramasser le paquet et pénétrer dans l'intérieur du cinéma, porteur dudit paquet. Étant pressé de regagner mon domicile, je n'ai avisé personne de ce que je venais de voir, d'abord parce que je voulais éviter de faire constater ma présence là à cette heure et, de plus, je me disais qu'un cambrioleur ne trouverait rien à voler dans un cinéma.

» Lorsque les journaux ont annoncé la découverte du cadavre d'une petite fille dans le cinéma, j'ai immédiatement pensé à ce que j'avais vu, mais j'étais alité depuis le 25 septembre et je ne pouvais vous aviser...

» Il n'y a pas de doute sur l'identité physique de l'individu que j'ai vu pénétrer dans le cinéma avec le paquet de viande avariée ; je l'ai reconnu nettement pour être le marchand de fleurs à qui j'avais eu affaire deux fois le même jour ? Son signalement est du reste très particulier : âge apparent entre trente-cinq et cinquante ans, taille moyenne, plutôt petit, corpulence mince, même maigre, visage osseux et couvert de traces de variole ; les pommettes saillantes, le regard terne, une cicatrice très apparente, ayant l'aspect de la pelure d'oignon au côté gauche du visage, entre l'oreille et le menton. Teint basané, aspect complet du romanichel. Il avait une casquette, un veston de soldat démobilisé en drap couleur kaki, un pantalon de velours. Tenue très sale dans l'ensemble. »

Ce témoignage, s'il était conforme à la vérité, apparaissait comme étant d'un intérêt capital. Il était le fil conducteur qui devait nous amener, semblait-il, rapidement à la découverte de l'assassin. Mais, en police comme en toutes choses, il y a parfois loin de la coupe aux lèvres, comme on le verra.

On commença à soumettre à l'examen du témoin toutes les photographies existant au classement de la police judiciaire et ne comprenant que des romanichels. Après en avoir compulsé un certain nombre, il s'écria : « Ah ! voilà mon homme. » On le pria d'examiner longuement la photo, mais cet examen ne fit que le confirmer dans son opinion première. L'homme reconnu était un certain A... (nom à consonance espagnole) ; le signalement donné s'appliquait à lui exactement, sauf que la cicatrice était située du côté droit, au lieu d'être placée à gauche, comme l'indiquait le témoin et comme il persistait à l'affirmer.

Hélas ! alors qu'on croyait tenir la bonne piste, il fut rapidement établi que A... était décédé à Bagnolet le

11 mai 1919. On s'assura qu'il n'y avait pas eu substitution de personne ou d'état civil. Sans hésiter, toutes les personnes qui avaient connu A... de son vivant le reconurent dans la photographie anthropométrique. Il ne fallait donc pas s'obstiner sur cette piste. A... n'était certainement pas celui qui avait assassiné Suzanne Barbala.

Cependant, les indications recueillies étaient suffisantes pour qu'on s'efforçât d'identifier le marchand de fleurs. On rechercha et examina tous les individus exerçant cette profession essentiellement nomade sur la voie publique, aux environs de la place d'Italie. Une dame I..., titulaire d'un kiosque où l'on vend des fleurs sur la même place d'Italie, et bien placée, par conséquent, pour connaître ses concurrents, se souvint très bien d'un marchand de fleurs au panier, dont le signalement s'appliquait exactement à celui du recherché et qui exerçait son commerce à quelques mètres de son kiosque, plusieurs fois par semaine, l'après-midi et surtout le dimanche. Malheureusement, elle ne connaissait ni son nom ni son domicile. D'autre part, depuis l'époque du crime, l'individu n'avait plus été revu. D'autres témoins furent retrouvés, qui connaissaient le marchand de fleurs, mais qui ne pouvaient lui donner un nom ni même confirmer sa disparition, coïncidant avec l'époque du crime.

La photographie d'A... leur ayant été représentée, ils furent unanimes à déclarer que l'homme représenté avait de grandes analogies avec le disparu, mais que ce n'était pas lui.

La situation était singulière. On finissait par connaître assez exactement les traits de l'assassin, mais on ne pouvait lui appliquer ni nom ni domicile.

Je ne retracerai pas les patientes et multiples recherches qui furent poursuivies pour identifier le fameux marchand de fleurs. Elles furent menées sous la direction du

brigadier Roussel, dont j'ai eu l'occasion précédemment de vanter l'intelligence et la perspicacité.

On se rappelle que le témoin R... n'avait pu préciser exactement la nuit où il avait vu l'inconnu à la porte du cinéma. Mais il avait déclaré que, cette nuit-là, aux environs de minuit, il pleuvait abondamment. Or, on put établir cette date, grâce à ce détail, en consultant les archives du Service météorologique de Paris. Il n'avait pas plu, pendant les cinq nuits qui avaient précédé le 10 septembre, mais, dans la nuit du 10 au 11, pluie de minuit à minuit quarante-cinq. Pas de pluie dans la nuit du 11 au 12. La nuit du 12 au 13 avait été pluvieuse entre vingt et une heures et trois heures trente-cinq du matin. C'est donc dans la nuit du 10 au 11 ou dans celle du 12 au 13 septembre qu'il fallait situer les faits rapportés par le témoin R... Ce témoignage qui, au début, pouvait être suspecté, se trouvait ainsi recoupé et rendu vraisemblable par deux faits certains : existence du marchand de fleurs, circonstance de la pluie et, d'ailleurs, il ne varia jamais par la suite dans son récit.

L'assassin, ce fut notre conviction, appartenait à cette population de nomades qui habitent dans des roulottes ou des baraques en planches sur le terrain de la zone, entre les portes d'Italie et de Choisy, assemblage disparate de bicoques et population hétéroclite composée surtout de romanichels basanés. Dans cette région, on retrouvait la trace d'un marchand de fleurs qui portait le sobriquet de « Pain d'Épice », mais cet individu avait disparu vers la fin de septembre. On apprit que « Pain d'Épice » empruntait pour rentrer chez lui un certain sentier de la zone. On attendit les fêtes de la Toussaint, époque où la vente des fleurs est très fructueuse, mais les surveillances faites dans cette région, place d'Italie et aux abords des cimetières, ne donnèrent aucun résultat. Je décidai de faire une opération de vaste envergure et de procéder à

une visite générale de toute cette zone, entre la route de Choisy à Ivry et la route de Fontainebleau au Kremlin-Bicêtre. Cette vaste perquisition eut lieu le 9 novembre et cinquante inspecteurs me furent adjoints. On visita chaque roulotte et on interpella chaque habitant. On assista à des scènes pittoresques, mais le résultat fut négatif. Tous ces nomades, du reste, sont muets comme des carpes, dès que la police les interroge. Ils prennent un air de ne pas comprendre ; par crainte de se compromettre, ils se taisent. On ne put rien en tirer, sinon des indications vagues et inutilisables. Une vingtaine d'individus, qu'on avait cru successivement pouvoir être identifiés avec l'homme recherché, furent l'un après l'autre éliminés.

Après de nombreuses recherches, qui demandèrent beaucoup de temps et de travail, on dut s'avouer impuissant. Ainsi fut classée, faute d'éléments, l'affaire la plus passionnante et la plus mystérieuse qu'il m'ait été donné de connaître durant mon passage à la police judiciaire.

L'HOMME A LA MAIN TROUÉE

Basiondis était homme d'affaires. Le fils subtil d'Ulysse, l'esprit meublé de quelques connaissances juridiques, avait fondé un cabinet assez bien achalandé et qui lui permettait d'avoir une modeste aisance.

Le 23 juillet 1923, un lundi, je crois, une dactylographe, venant prendre son service, trouva son patron étendu sans connaissance sur le tapis de son bureau, la tête percée d'une balle, un pistolet automatique placé à côté de sa main et dont une seule balle avait été tirée. L'homme respirait encore, mais, transporté à l'hôpital de la Charité, il mourut sans avoir repris ses sens.

L'affaire paraissait banale. Il n'y avait, dans le bureau, aucun désordre, ni aucune trace de lutte. Le commissaire de police du quartier, appelé à constater le décès, conclut à un suicide. L'affaire allait être ainsi classée, enfouissant avec elle son redoutable secret, lorsque le docteur Paul, le médecin légiste bien connu, intervint. Ce médecin n'est pas seulement un remarquable et très expérimenté médecin légiste, il possède aussi les qualités d'un véritable Sherlock Holmes, et les affaires mystérieuses où il a con-

tribué à la découverte de la vérité, par ses facultés déductives, sont nombreuses.

Dans le cas actuel, en examinant attentivement le corps de Basiondis, quel ne fut pas son étonnement de constater qu'il avait la main droite percée d'une balle.

Nul de ceux qui avaient examiné le corps avant lui n'avait remarqué cette particularité, pourtant capitale, pour la compréhension de l'affaire. Il est juste d'ajouter que la blessure de la main était peu visible et n'avait pas été suivie d'écoulement de sang. Les orifices d'entrée et de sortie de la balle n'étaient visibles que par un examen attentif. Quoi qu'il en soit, cette constatation semblait devoir faire écarter l'hypothèse du suicide. Au contraire, l'hypothèse d'un crime devenait plausible. L'homme d'affaires, menacé d'un revolver, et par un geste instinctif de protection, avait mis la main droite en avant de son visage. Le coup de feu parti, la balle avait traversé la main avant de traverser la tête de part en part. Quelqu'un avait donc tiré sur Basiondis et il fallait exclure la première supposition : celle du suicide.

L'enquête fut immédiatement transmise à la police judiciaire qui partit à la recherche de l'assassin. On avait déjà perdu du temps et il fallait rattraper les instants perdus.

Une enquête sur la vie privée de l'homme d'affaires nous donna la première clé du mystère. Basiondis était célibataire et vivait seul avec une vieille bonne à Conflans (Oise). Mais on lui connaissait une liaison ancienne avec une femme qui lui avait donné un fils non reconnu par lui. Cette femme, bien que ne vivant plus avec lui depuis plusieurs années, lui rendait de fréquentes visites, celles-ci motivées surtout par des réclamations d'argent. Elle était la plupart du temps, dans ses visites, accompagnée par son fils.

Il y avait là, *a priori*, une piste intéressante à suivre, mais

qui, au début, n'était qu'une hypothèse qu'il fallait confirmer par des faits.

Je décidai tout d'abord de procéder à une minutieuse perquisition dans le bureau de Basiondis. Ce bureau était encombré de nombreux dossiers qui ne présentaient aucun intérêt pour le but que je poursuivais ; mais je m'attachai surtout à visiter les tiroirs où l'on range habituellement les papiers intimes. Conformément à mes prévisions, je ne tardai pas à mettre la main sur une correspondance significative émanant de la vieille maîtresse. Elle n'y cessait de récriminer sur le passé et de réclamer de l'argent. L'une de ces lettres, datée du 16 juillet, soit une dizaine de jours avant le drame, contenait des injures et des menaces de mort non équivoques. Je saisis ces lettres, assuré que je tenais désormais le fil de l'affaire.

Ayant acquis, d'autre part, la certitude que le pistolet automatique n'avait jamais appartenu à Basiondis, je m'attachai à en rechercher l'origine. Par le numéro qu'il portait et grâce à la comptabilité très précise qu'on tient à l'usine d'Herstal (Belgique), d'où provenait le browning, j'appris que cette arme avait été livrée à la maison de vente à Paris de la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne. Dans ce magasin, on retrouva aisément la date où elle avait été débitée, c'est-à-dire quelques jours avant le drame. Le vendeur crut se souvenir qu'il avait vendu l'arme à une femme, mais il ajouta qu'il ne se souvenait d'elle que vaguement et ne pourrait sans doute la reconnaître.

A ce moment de l'enquête, je fis rechercher et comparaître devant moi la vieille amie de Basiondis. C'était une demoiselle du T... de B..., d'une ancienne et authentique noblesse bretonne. Elle occupait avec son fils un modeste logement dans le quartier du Jardin des Plantes.

Les deux présumés coupables affirmèrent n'avoir connu le décès de l'homme d'affaires que par la lecture

des journaux et être tout à fait étrangers à sa mort.

J'eus alors l'idée de confronter Mlle du T... de B... avec le vendeur de l'arme, bien que celui-ci eût affirmé ne pouvoir reconnaître son acheteuse. A notre étonnement, il n'eut pas une seconde d'hésitation. Il reconnut la femme qui lui avait acheté l'arme, sous le nom d'Eichmann.

Il ajouta qu'il avait remarqué l'acheteuse à cause de sa laideur et qu'il en avait même plaisanté avec des camarades, au moment de l'achat.

Mlle de T... se décida alors à avouer et reconnut que c'était bien elle qui avait tiré un coup de feu sur son ex-amant, Basiondis, père de son enfant.

UN CRIME A NEW-YORK DÉNOUÉ A PARIS

Le 2 avril 1922, vers midi, quatre individus masqués et armés de pistolets, selon la meilleure méthode des bandits de Chicago, firent irruption dans l'hôtel de M. Albert R. Shattuck, riche banquier de New-York, sur la cinquième Avenue. Ils rassemblèrent maîtres et domestiques au nombre de dix personnes et, sous la menace du revolver, les enfermèrent à clef dans un caveau maçonné du sous-sol, où, d'ailleurs, ils faillirent être asphyxiés faute d'air. Puis, tranquilles, les agresseurs firent main basse sur les bijoux trouvés dans la maison, d'une valeur approximative de cent mille dollars (deux millions cinq cent mille francs). Les bijoux les plus marquants étaient : une bague ornée d'une émeraude de six ou sept carats, estimée vingt mille dollars, et une rivière de diamants de semblable valeur.

Au moment où les quatre individus quittaient l'hôtel, M. Shattuck, à l'aide d'un petit canif de poche, parvenait à dévisser la serrure de la porte du réduit où il était tenu séquestré avec sa femme et ses gens. L'alarme était donnée et une poursuite s'organisa aussitôt. Un des participants

fut arrêté tout de suite. C'était un nommé Bagnoli, sujet français. Peu après, la police américaine arrêta un deuxième agresseur connu sous le faux nom de Diazet, mais qui fut un peu plus tard identifié par la police française comme étant un nommé Cruciani, Français.

Parmi les deux autres coupables, M. et Mme Shattuck avaient reconnu un individu qu'ils avaient eu six mois à leur service comme maître d'hôtel quelques années auparavant, vers 1917, et qu'ils connaissaient sous le nom d'Henri Boilat, Français. L'identité de cet individu paraissait fautive et la police américaine crut pouvoir lui attribuer le nom d'Alfonso Sanchez, de nationalité inconnue. Les empreintes digitales du prétendu Sanchez avaient été recueillies par une prison américaine d'où il s'était évadé. Elles furent transmises pour examen à la police française. Le service de l'identité judiciaire à Paris, grâce à ses empreintes, découvrit la véritable identité du pseudo Sanchez, alias Boilat. Il fut reconnu comme étant un certain M..., auteur, en 1908, d'une tentative d'assassinat commise sur un marchand de reconnaissances, faubourg Saint-Antoine, et condamné de ce chef à sept ans de travaux forcés. Il s'était évadé du bagne et avait pu atteindre l'Amérique du Nord, après avoir parcouru l'Amérique du Sud. Son passage y était, d'ailleurs, jalonné par des méfaits de toute sorte. On avait affaire (on le voit) à un malfaiteur d'une certaine envergure, car une évasion du bagne de la Guyane est une entreprise qui demande un cran remarquable.

A la suite de cette découverte, le Gouvernement des États-Unis sollicita l'arrestation de M... et une demande en ce sens parvint au ministère de la Justice français. Une circulaire fut diffusée partout, donnant la photographie de M..., ses empreintes digitales, son signalement, et promettant une prime de capture de vingt mille dollars.

La brigade spéciale fut chargée de cette affaire et la

mission de retrouver M... fut confiée au brigadier chef Chollet, un des plus habiles agents de la brigade. A partir de ce moment, commença un duel qui se termina par la capture du bandit, mais qui n'alla pas sans d'angoissantes péripéties.

Chollet orienta d'abord ses recherches vers le domicile du père de M..., qui possédait une petite maison à Saint-Maur. M... avait beaucoup d'affection pour son père, qui était déjà âgé et malade. Il pouvait très bien se faire qu'il se fût réfugié là. Une circonstance particulière favorisa cette première recherche qui faillit aboutir tout de suite. Le père de M... avait été en traitement dans un hôpital parisien, Chollet se présenta comme un employé de l'Assistance publique, chargé de recouvrer les frais de séjour à l'hôpital. C'était un prétexte pour pénétrer dans la maison, sous un motif plausible. Il fut reçu par un homme qui effectuait un travail, monté sur une échelle.

L'homme reçut Chollet de mauvaise grâce et répondit brutalement que, si son père avait occasionné des dépenses, il les paierait tout de suite sans discuter et demanda même : combien ? Pendant cette conversation, Chollet put examiner son interlocuteur et se convaincre qu'il avait affaire à M... en chair et en os. Chercher à l'arrêter sur-le-champ était une entreprise téméraire où l'inspecteur aurait pu laisser sa vie. Abandonnant sagement la place, il prit ses dispositions pour arrêter le malfaiteur, lorsqu'il quitterait son domicile. Malheureusement, mis en défiance par cette visite, M... se douta de quelque chose et, au moment où on allait lui mettre la main au collet, il prit la fuite à travers des jardins formant un réseau inextricable et disparut. Cette fuite était inquiétante, car il allait désormais se tenir sur ses gardes et peut-être quitter la France.

De son côté, le service de la Sûreté générale cherchait à arrêter M... Une perquisition fut faite par un commissaire de police et plusieurs inspecteurs chez un frère du

recherché à Vitry, où l'on avait appris qu'il s'était réfugié, mais l'opération fut négative. L'oiseau s'était une fois encore envolé.

A la suite de ce double échec, il fut convenu que la préfecture de Police et la Sûreté générale conjuguaient leurs efforts et n'agiraient plus sans se concerter. M. Bayard, un des plus habiles commissaires de police de ce dernier service, fut désigné pour collaborer étroitement avec moi.

A la suite de longues et patientes recherches au cours desquelles M... se révélait quasi insaisissable, on apprit qu'il était resté en relations avec une prostituée, nommée Berthe M..., exerçant son métier dans le quartier de la Bastille et ayant son domicile dans la banlieue de Paris.

Nos inspecteurs s'appliquèrent à surveiller cette femme qui prenait de minutieuses précautions pour n'être pas suivie et qui, d'ailleurs, aurait abandonné toute relation avec son amant si elle s'était doutée d'une filature.

Cette surveillance fut longue et difficile. Il fallut opérer avec une prudence extrême, par jalonnements successifs. Enfin, on put se rendre compte que cette femme s'en allait dans la région de Chelles-Gournay (Seine-et-Oise). On la vit finalement pénétrer dans un restaurant guinguette, près du pont de Gournay, au bord de la Marne. Le lendemain, deux paisibles pêcheurs à la ligne, pourvus de tout le matériel adéquat, venaient s'installer dans la maison. Ils allaient chaque jour taquiner le goujon et semblaient être de braves petits bourgeois en villégiature.

De son côté, M... prenait chaque jour une barque et circulait sur la rivière. On le sentait extrêmement méfiant. La moindre faute de la part de nos inspecteurs eût déterminé sa fuite. Quelques jours se passèrent ainsi, durant lesquels les inspecteurs Louis et Hiquet, qui n'étaient autres que les deux paisibles pêcheurs désignés

plus haut, s'attachèrent à se faire bien venir de la clientèle de l'établissement. Ils purent entrer en relations avec M..., converser avec lui et se convaincre qu'aucune erreur sur la personne n'était possible.

L'arrestation fut décidée pour le 4 octobre. Cinq hommes, y compris Hiquet et Louis, devaient participer à cette opération. Selon le plan établi, les deux premiers inspecteurs, vers midi, purent s'approcher de M... qui s'était assis à une table dans le fond du débit et engagèrent avec lui la conversation sous le prétexte de lui montrer un tour d'adresse exécuté avec des allumettes. Tandis que les personnes présentes étaient absorbées dans la démonstration, l'inspecteur Poulain, habillé en débardeur de ciment, pénétrait dans le débit. C'était le moment attendu par Louis et Hiquet, qui se jetèrent ensemble sur M... en lui criant : « Police... Haut les mains. » Mais, bien loin de se laisser docilement appréhender, M... se rejeta brusquement en arrière, essayant d'échapper à l'étreinte des deux hommes. Pendant ce temps, comme le débit était rien moins que sûr, l'inspecteur Poulain tenait en respect, avec son revolver, patron et clients.

Les trois hommes, agrippés l'un à l'autre, tombèrent sur le sol et même, à un moment donné, au cours de la lutte, l'inspecteur Louis se trouva sous M... dans une position dangereuse. M... entraîna les inspecteurs jusqu'à la porte d'une cuisine donnant sur une arrière-cour. A ce moment, il réussit à sortir un revolver de sa poche et tira deux coups de feu sur ceux qui tentaient de le maîtriser, sans, fort heureusement, les atteindre.

La riposte ne se fit pas attendre. L'inspecteur Hiquet fit usage de son pistolet automatique et tira deux balles sur M... De son côté, Poulain tira aussi. M..., atteint de plusieurs projectiles, cessa toute résistance et fit l'homme qui agonisait. En réalité, ce n'était qu'une comédie, car

aucun organe essentiel n'avait été atteint. Sous le corps du blessé, on découvrit l'arme dont il avait fait usage, un bull-dog encore chargé de cinq balles.

Un médecin de Chelles fut mandé aussitôt pour lui donner des soins ; le blessé fut ensuite transporté à l'hôpital Saint-Antoine. Il portait cinq blessures sans gravité. Un peu plus tard, quand il fut rétabli, on le transféra à la prison de Fresnes, qui est dotée d'une infirmerie.

M... reconnut qu'il était bien l'un des auteurs de l'agression commise sur M. Shattuck. Il fut également convaincu d'un autre vol commis en 1920 au préjudice de M. Carlisie, à Southend, État d'Indiana (États-Unis). Il avait commis d'autres méfaits au Venezuela et au Mexique.

En cour d'assises, il fut condamné aux travaux forcés, et encore il ne dut d'échapper à la mort qu'en raison de la magnanimité de M. Shattuck, qui intervint pour solliciter l'indulgence et faire atténuer la condamnation.

J'eus le plaisir de recevoir de M. Shattuck une lettre de remerciements ainsi conçue :

« Permettez-moi de vous exprimer tous mes remerciements et de vous féliciter du succès que représente pour vous et pour la police judiciaire la capture du bandit M... Je suis convaincu que cette arrestation est due en grande partie à votre capacité. »

Sur ce dernier point, l'excellent M. Shattuck exagérait certainement, car c'est principalement à l'habileté et à l'esprit de décision des agents de la brigade spéciale cités plus haut, notamment au brigadier Chollet et à l'inspecteur Hiquet, que cette capture fut imputable.

LES MALHEURS DE GABY

Dans les histoires policières, souvent la comédie côtoie le drame et des larmes au rire il n'y a qu'une variété de contraction nerveuse.

L'héroïne de la présente histoire avait été l'une des reines de Paris, à la brillante époque du café Tortoni. Belle, adulée, possédant hôtel, bijoux, équipage, elle était une de ces femmes pour lesquelles les jeunes fils de famille meurent de langueur ou se logent une balle dans la tête.

A l'époque où se passent les faits que je vais narrer, elle n'avait plus que les reflets de cette grandeur passée. Certes, elle avait conservé hôtel et bijoux, car c'était une femme avisée, mais les soupirants avaient changé d'âge et de condition. Le quadrille de l'amour continuait, mais avec d'autres figurants. Aux riches financiers d'autrefois, opulents mais mûrs, s'étaient substitués des gigolos qui, à leur tour, tiraient profit de l'ancienne belle. Hélas ! les massages et les soins de beauté n'avaient pas empêché le temps d'imprimer sa griffe sur le visage jadis charmant. Son tour était venu

d'être exploitée par les jeunes gens. L'un d'eux lui avait attiré une fâcheuse histoire. Jaloux des lauriers de Raffles, il était devenu « gentleman cambrioleur », si, toutefois, ces deux mots peuvent être accouplés. Profitant des villégiatures des riches habitants d'Auteuil ou de Passy, il montait directement à l'étage des appartements vides sans se préoccuper du concierge et, après avoir proprement décroché la porte, faisait main basse sur les billets de banque, les valeurs, les bijoux.

Malheureusement, dans ce genre d'occupation, l'impunité n'est jamais bien longue et, un beau jour, l'élégant Serge de L... se faisait arrêter en flagrant délit. Une instruction fut ouverte et on apprit que le « monte en l'air » était le sigisbée de la belle Gaby de V... Des mauvaises langues allèrent jusqu'à dire qu'elle achetait à des prix rémunérateurs les laissés pour compte des opérations du gigolo, mais les mauvaises langues en furent pour leurs frais. Le juge d'instruction eut la galanterie de ne pas l'inquiéter trop.

Quelque temps s'étant écoulé, Serge, mis en prison, fut oublié et remplacé. Le nouvel élu n'était pas un vulgaire « monte en l'air », mais on verra qu'il n'avait pas une âme plus blanche que celle de son prédécesseur.

Un matin, la belle Gaby sortait de son bain et allait se livrer aux soins de la masseuse, lorsqu'un bref coup de sonnette retentit à la porte. On alla ouvrir et la femme de chambre se trouva en présence de quatre ou cinq individus, dont l'un se nomma avec assurance : « Le commissaire de police ». Ce disant, toute la troupe envahit l'appartement en bousculant la « valetaille ». Gaby se précipita et apprit, toute tremblante, que les intrus représentaient la police et qu'ils avaient mission de perquisitionner chez elle pour retrouver des bijoux provenant d'un vol. La pauvre, déjà un peu habituée aux manières sans gêne de la police, ne douta pas une

minute qu'elle se trouvait en présence de ces messieurs du quai des Orfèvres. Elle donna tous ses bijoux. Bien entendu, on les trouva tous suspects et les plus beaux disparurent dans la poche du prétendu commissaire de police.

L'opération finie, après le départ de la petite troupe, Gaby conçut les premiers doutes sur la véritable qualité de ses visiteurs, car elle avait reconnu avec stupeur parmi eux son actuel amant, le jeune M...

Ainsi mise en éveil, elle sauta dans une voiture et fila quai des Orfèvres. Là, elle apprit qu'elle avait été l'objet d'une fausse perquisition et que tous les figurants de cette comédie étaient de vulgaires voleurs.

Sa plainte fut prise et le brigadier Delépine, de la brigade spéciale, fut chargé de la recherche des pseudo-policiers. Vingt-quatre heures après, les quatre ou cinq acteurs de la sinistre comédie prenaient le chemin du quai des Orfèvres, menottes aux poings.

M... se montra insolent et déclara qu'il avait voulu se livrer à une simple plaisanterie. Oui, mais il y avait les bijoux ; il indiqua comment on pourrait les récupérer et on se mit en campagne pour faire restituer son bien à la pauvre Gaby.

Au cours de son interrogatoire, M... déclara qu'il avait eu pour recéleur complice un individu qui fréquentait le café des Diamantaires, rue Lafayette. Une telle déclaration était très plausible, car ce petit café, qui sert de bourse aux négociants en bijoux, donne asile à des courtiers dont on ne pourrait présenter le casier judiciaire. Il fut décidé que M... serait conduit sur les lieux, car il avait promis de désigner son complice s'il était amené au café. Le transport fut accompli l'après-midi même du jour de l'arrestation. Le café des Diamantaires de la rue Lafayette est un des établissements les plus curieux de Paris.

Après le déjeuner, il est grouillant de courtiers de toutes sortes qui se passent sous le manteau perles et diamants et des affaires très importantes s'y traitent sans souci de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des formalités fiscales. Les clients de ce café ont tous le type sémite ou oriental fortement accusé.

M... fut amené là, dûment encadré et surveillé, mais, pour que la reconnaissance pût être faite efficacement, il ne fallait pas qu'il eût l'apparence d'être arrêté. On lui enleva les menottes et il se glissa parmi les groupes. Pénétrant à l'intérieur du café, souple comme une couleuvre et connaissant d'ailleurs la topographie des lieux, il ouvrit une porte et... disparut. Ce fut fait comme un escamotage. Quand les inspecteurs qui le suivaient en se faufilant, eux aussi, le plus adroitement possible, ouvrirent la porte qui s'était un instant refermée sur M..., celui-ci avait pris la poudre d'escampette.

Nos inspecteurs revinrent la tête basse et la rage au cœur. Delépine surtout avait mal pris la chose, bien qu'il n'y eût aucun reproche à lui faire. Ce sont des coups auxquels il faut s'attendre au cours de la petite guerre contre les malfaiteurs. Environ une demi-heure après le retour au service des agents de la brigade, le téléphone retentit et quelqu'un demanda M. Delépine. Ce dernier vint à l'appareil. Son interlocuteur lui dit : « C'est moi. M... Excusez-moi de vous avoir faussé compagnie. Mettez-vous à ma place, qu'auriez-vous fait ? Au plaisir de ne pas vous revoir ! »

Cette fois, la mesure était comble. Cette ironie était une suprême injure à la brigade spéciale tout entière. Un conseil de guerre fut tenu et on jura de retrouver M... dans les vingt-quatre heures. M... avait eu le tort d'être insolent et de faire la nique à la police après l'avoir bernée. Ce fut sa perte. Des dispositions furent prises et toute la brigade fut mise à contribution. Le soir même,

le brigadier Delépine avait la satisfaction de remettre lui-même la main au collet de M... dans des conditions amusantes. Une souricière avait été établie dans tous les endroits où il était susceptible de se rendre à Paris. On avait notamment de fortes raisons de penser que, démuné d'argent, il irait à une certaine adresse, place Vintimille, et le brigadier Delépine s'était réservé lui-même cette dernière tâche. Ses prévisions étaient justes ; vers neuf heures du soir, Delépine vit surgir M... de l'ombre et se diriger vers la maison suspecte. Il sauta sur lui et lui mit brusquement la main au collet. De saisissement, M... tomba assis sur la bordure du trottoir, les jambes molles. Il fut ramené au Quai des Orfèvres et je vous prie de croire que, cette fois, il fut bien gardé.

DES PETITS TALONS QUI CLAQUENT

Certaines histoires renferment plus que d'autres un potentiel de tragédie et ce ne sont pas toujours celles qui ont trait à quelque crime crapuleux où il y a eu beaucoup de sang répandu.

Je ne connais pas de situation plus tragique que celle que je vais conter.

Le 11 mars 1922, dans un grand immeuble de la rue Saint-Dominique, on entend soudain le bruit d'un coup de feu. Les concierges de la maison perçoivent ce bruit insolite qui semble provenir d'un appartement du rez-de-chaussée. Après quelques hésitations, ils pénètrent dans un appartement occupé par un officier, le capitaine R...M..., qui suit les cours de l'École de Guerre. Ils le trouvent étendu, baignant dans son sang, la tête trouée d'une balle et un pistolet automatique placé à portée de sa main. Le corps est dans la chambre à coucher et est étendu de tout son long, entre une commode et un lit.

Les concierges, affolés, préviennent le commissaire de police du quartier, qui vient sur les lieux, examine les

choses et conclut à un suicide. Le permis d'inhumation est accordé par le parquet, puis le corps est enterré. Il semble que l'affaire dût s'arrêter-là. Mais les parents ne pouvaient se résoudre à admettre la mort volontaire de leur fils jeune, bien portant, ayant devant lui une brillante carrière. Ils adressent donc une requête au procureur de la République, lui demandant de faire procéder à une nouvelle enquête plus approfondie que la première. L'enquête est ordonnée et confiée à la brigade spéciale. L'inspecteur qui la prend en main procède avec méthode et se rend sur place pour enquêter. En consultant les voisins du mort, il apprend avec stupéfaction ceci : le jour du drame et aussitôt après avoir perçu le coup de feu, suivi de la chute du corps, on a entendu, dans l'appartement redevenu silencieux, le claquement sec des talons d'une femme marchant à pas précipités. Il en résulte qu'à ce moment-là une femme inconnue se trouvait dans la maison, en la compagnie du capitaine. Celle-ci, après le drame, a tourné dans l'appartement comme une bête en cage, puis a réussi à s'esquiver avant qu'on ne découvre le corps. Cette découverte, on le comprendra, ouvre la porte à toutes les hypothèses, y compris celle d'un crime. Quelle peut être cette femme qui s'est éclipse sans faire connaître son nom, ni rien révéler à la police et quel a été son rôle exact dans le drame ? Un autre fait étrange est bientôt découvert par l'enquêteur. Environ une demi-heure après la découverte du corps, une voiture s'est arrêtée brusquement devant l'immeuble. Une femme en est descendue, qui est hâtivement habillée d'un manteau recouvrant un peignoir. Elle s'est enquis auprès des concierges de l'état de santé de l'officier, puis est repartie tout de suite en voiture, manifestant une grande émotion, après avoir su qu'il était mort.

Ce fait est encore plus significatif que l'autre. Il

indique qu'une femme — encore inconnue — s'est trouvée auprès du capitaine, au moment où il a été blessé, qu'elle s'est enfuie avant d'avoir été vue, puis qu'elle est venue s'enquérir de l'état de santé du blessé, par pitié ou par remords ?

Il y avait là un mystère qu'il fallait éclaircir sans retard. L'inspecteur s'attacha donc à rechercher la mystérieuse inconnue. On apprit que le jour où le capitaine R... M... avait trouvé la mort, il devait se rendre à un bal costumé, car, j'avais omis de le dire, il y avait, dans sa chambre, étalée sur son lit, une défroque de bandit calabrais. Ainsi devait-il se déguiser. On apprit aussi que le capitaine avait une petite amie, qui venait lui rendre de fréquentes visites, et qui devait, elle aussi, assister au bal travesti. L'invitation leur avait été adressée à tous deux par des amis communs. Cette amie était elle-même mariée. L'affaire devenait délicate, mais il n'y avait pas à hésiter. Il fallait interroger cette femme pour établir la vérité. Je fus chargé de me rendre auprès d'elle et on devine que ce n'était pas une mission des plus agréables. Je la trouvai couchée, en proie à une violente migraine. Voici ce qu'elle raconta. Elle était allée, dans l'après-midi du 11 mars, rendre visite au capitaine R. M... pour s'assurer qu'il viendrait bien à la soirée travestie.

Le capitaine, d'ailleurs, l'avait conviée à venir voir son costume. Celui-ci avait confirmé son intention d'aller le soir au bal et avait exhibé sa défroque. Il avait même montré un vieux pistolet à pierre trouvé chez un brocanteur et qu'il avait l'intention de passer à sa ceinture. On avait plaisanté sur cette arme qui ne fonctionnait plus. Puis le capitaine avait ajouté : « Oh ! j'ai une arme plus sérieuse que cela ! » Il s'était alors rendu à son cabinet de travail et en avait rapporté un pistolet brownning. En matière de plaisanterie, R. M... s'était appliqué

le canon du pistolet sur la tempe ; elle s'était récriée, l'avait prié de rentrer cette arme : « Rien à craindre, avait répondu le capitaine, l'arme n'est pas chargée. » Joignant le geste à la parole, il avait appuyé sur la gâchette. Hélas ! comme il arrive souvent avec les pistolets automatiques, l'arme avait conservé une balle dans le canon et le coup était parti.

Selon cette version, il s'agissait donc d'un simple accident et d'une tragique méprise. L'enquête approfondie et la reconstitution de la scène firent admettre par le juge d'instruction la vraisemblance de cette version et la dame fut mise hors de cause. Mais on peut imaginer aisément, et un romancier le ferait, par quelle suite d'émotions elle dut passer avant de recouvrer la tranquillité d'esprit et la certitude de n'être pas inquiétée par la justice.

LE VOL D'OR DE L'ORIENT-EXPRESS

Voici l'histoire de ce qu'on pourrait appeler un « beau vol », si l'épithète de beau ne jurait pas d'être accolée au mot « vol ».

Le 22 décembre 1922, à l'arrivée à Paris du train rapide Simplon-Orient-Express, provenant de Constantinople-Galata, on constatait que cinq sacs chargés avaient été spoliés en cours de route. Ces sacs contenaient soit des lingots d'or, soit des pièces d'or destinées à la fonte. Elles consistaient en roubles russes or ou en livres turques du même métal. En leur lieu et place, on trouvait des briquettes de charbon, si bien qu'on pouvait s'écrier comme le poète : « Comment, en vil charbon, l'or pur s'est-il changé ? »

Normalement, l'enquête devait être confiée aux services de la Sûreté générale, mais les Compagnies d'assurances intéressées obtinrent qu'elle fût mise entre les mains de la brigade spéciale de la police judiciaire. Elle eut raison, car, grâce à cela, le succès fut rapidement acquis. Deux inspecteurs de la brigade se mirent aussitôt en campagne.

On entendit tout d'abord un sieur C..., brigadier portier à la Compagnie des Wagons-Lits, car c'était cette dernière Compagnie qui avait pris la charge du transport. Les déclarations de ce témoin permirent immédiatement d'orienter les soupçons sur son aide, un certain Al..., dont c'était le premier voyage. Cet individu, à peine arrivé à Paris, s'était fait régler à la Compagnie et avait disparu dans des conditions qui ne laissaient guère de doute sur sa culpabilité. On partait tout de suite, si j'ose dire, du pied gauche, mais il s'agissait de retrouver le voleur qui paraissait être un malfaiteur d'une certaine envergure ; on pouvait même se demander si Al... était son véritable nom.

Avant toute recherche utile, il fut précisé que les sacs spoliés renfermaient au total vingt-huit kilogrammes d'or, ce qui représente une somme assez rondelette au prix du gramme. Cet envoi était destiné à deux des maisons les plus importantes de Paris, spécialisées dans le commerce des métaux précieux. D'autre part, les briquettes qu'on avait substituées aux pièces d'or portaient la marque T. S. noir et cinq étoiles ; elles étaient, par conséquent, de provenance italienne, ce qui permettait de conjecturer que la substitution avait été faite sur le territoire italien.

L'inspecteur Deslogères, commis dans cette affaire, apprit que le contrôleur des wagons-lits à la gare de Lyon avait reçu de Milan un télégramme signé d'Al... et qu'une autre personne, un sieur D..., restaurateur, en avait reçu un autre personnel de la même ville avec la même signature. D'autre part, il était établi qu'Al... était de nationalité italienne ; il avait obtenu une carte d'identité à ce nom en produisant un passeport italien. Dans les hôtels où il avait logé, il s'était inscrit comme étant Al... Marius, né en Belgique.

Il fut décidé que Deslogères se rendrait à Milan pour

tenter de retrouver la trace d'Al... Là, à la direction des Postes, il se fit communiquer l'original des télégrammes adressés à Paris par Al..., mais, en homme intelligent, il ne se contenta pas de cette vérification et se fit représenter tous les télégrammes originaux envoyés de Milan le même jour. Il eut la surprise de découvrir cinq télégrammes de la même écriture, quoique à des noms différents. L'un était libellé comme suit : « Mme L..., rue Bichat, Paris, arrive demain onze heures. Signé : Marguerite. »

On effectua une discrète enquête à l'adresse sus-indiquée et on apprit qu'il y existait bien une dame L... Celle-ci habitait la maison depuis dix ans et y occupait un modeste logement. Elle avait pris chez elle comme pensionnaire, depuis une date correspondant à celle indiquée par le télégramme, une femme M..., précisément prénommée Marguerite, et qui nous apparut tout de suite comme ayant joué un rôle dans cette mystérieuse affaire.

Cette femme fut appelée et interrogée. Elle reconnut qu'elle avait été la maîtresse d'Al..., mais affirma qu'elle avait rompu avec lui depuis un certain temps. Ceci était en contradiction avec le fait et la date du télégramme. Néanmoins, on la laissa partir sans autrement l'inquiéter.

Le lendemain, une surveillance discrète fut installée. L'inspecteur Gripoix, au lieu de se tenir dans la rue, s'installa dans l'escalier même de la maison, à l'étage au-dessus de celui de la surveillée. A un certain moment, dans la matinée, il vit les femmes L... et M... fermer la porte et se disposer à sortir. Il intervint alors et les invita à rentrer chez elles pour répondre à ses questions. Les deux femmes paraissaient très embarrassées et Marguerite M... avait tenté de dissimuler un paquet qu'elle tenait à la main. Gripoix se fit représenter l'objet. C'était une boîte métallique ayant contenu des biscuits. Il ouvrit

la boîte et découvrit à l'intérieur trente-huit rouleaux contenant chacun trente-cinq pièces d'or. Le poids en était de dix kilogrammes. En même temps, il saisissait une lettre datée de Berlin et adressée à la femme M... par Al... La prise était bonne. Conduite à la police judiciaire, Marguerite se décida à dire la vérité. Elle raconta qu'elle avait été appelée à Venise vers la fin de décembre par Al... Elle avait rencontré à la gare ce dernier qui lui avait remis cinq boîtes en bois contenant des pièces d'or. Il lui avait confié en même temps cinq télégrammes tout préparés qu'elle devait expédier, en arrivant à Milan. Depuis son arrivée à Paris, elle affirmait n'avoir pas eu d'autres nouvelles que celles contenues dans la lettre de Berlin ; elle disait aussi qu'on avait trouvé en sa possession la totalité des pièces d'or qu'Al... lui avait remises.

Il restait deux choses importantes à faire : d'abord retrouver Al..., puis récupérer les pièces d'or volées si c'était possible. Ce n'était pas, on en conviendra, une tâche aisée.

L'enquête de Deslogères, en Italie, permit d'établir que, vers l'époque du vol, les changeurs de Milan avaient reçu un nombre inaccoutumé de pièces d'or ; d'autre part, à Venise, Marguerite avait changé des roubles or en lire italiennes. On retrouva dans cette ville une des boîtes en bois qui avaient contenu les pièces ; toutes les autres avaient été brûlées.

La lettre saisie sur M... devait nous permettre d'apprendre qu'en Allemagne, où il séjournait, Al... avait pris l'identité de Gustave Lanson. Il avait d'abord logé rue F..., à Berlin, mais il faisait connaître qu'il allait se rendre à Hambourg. Un représentant de la Compagnie d'assurances se rendit immédiatement dans cette dernière ville et nous recevions peu après un télégramme ainsi conçu : « Al... a avoué. A coffre Stettin qui sera saisi. Vrai nom

probable Aim... Mario, né à Modane. Passeport Lanson régulièrement délivré par Consulat italien Paris. »

Une difficulté juridique se présenta à ce point de l'enquête. Le vol avait été commis à Venise par un Italien. La justice française ne pouvait demander l'extradition. Il fallut s'adresser à la justice italienne, qui voulut bien, finalement, se saisir de l'affaire.

En attendant, on parvenait à dévoiler la véritable identité du voleur. Al... n'était qu'un nom d'emprunt qu'il s'était procuré en volant ses papiers à un pauvre garçon de Reggio-Emilia (Italie), mutilé de guerre. Sous l'autre nom de Aim... on retrouvait de multiples traces de son passage en France. Il avait eu maille avec la police française et avait même été l'objet de plusieurs arrêtés d'expulsion. Enfin, on découvrit qu'il avait été signalé par le Gouvernement italien comme suspect d'espionnage, au profit d'une puissance de l'Europe centrale.

La publicité donnée par la presse à cette affaire permit à la police hollandaise de nous adresser la lettre suivante :

« De Rotterdam, le 24 mars 1923.

« J'ai appris par les journaux que la police de Paris avait fait arrêter à Berlin un certain Mario Al..., soupçonné d'avoir volé dans l'Orient-Express une quantité d'or, consistant en pièces de monnaie turques et russes. Or, le 30 décembre 1922, a été arrêté ici un certain M. Marin, qui, d'après ses déclarations, serait né à Constantinople. Cet individu avait vendu à un banquier de ma ville un nombre de pièces d'or turques et russes, représentant une valeur de dix-huit mille florins. En même temps, il tâchait de vendre une plaque d'or fondu,

pesant à peu près un kilo trois cents grammes. M. Marin a déclaré être bolcheviste et avoir reçu les pièces ainsi que la plaque d'or des mains d'un banquier de Vladivostok, nommé Israël, lequel les tiendrait lui-même de Tchitcherine. Il avait la mission d'échanger cet or en Europe contre des couvertures, souliers, tabac, destinés à la République des Soviets.

» Comme il n'y avait pas de motif de le maintenir sous mandat d'arrêt, il fut remis provisoirement en liberté. La plaque d'or fondu, ainsi que ses malles contenant des vêtements, se trouvent encore à mon bureau à la disposition de Marin qui a quitté notre ville sans laisser d'adresse. »

Marin n'était qu'une nouvelle personnification de notre Aim...

Qu'était cependant devenu ce dernier en Allemagne ? Sans doute bénéficia-t-il de la chinoiserie des règlements juridiques internationaux ou bien fut-il traité avec une indulgence particulière par les autorités allemandes ? En tout cas, il fut laissé libre quelque temps après son arrestation.

Et j'avais la stupeur de lire, dans *Le Journal* du 13 janvier 1931, l'entrefilet suivant : « A la suite d'une plainte déposée par un jeune docteur du quartier Saint-Philippe-du-Roule, l'inspecteur Leccia, de la voie publique, a procédé à l'arrestation d'un Italien qui se faisait appeler docteur Varca.

» Cet individu avait emprunté (?) les papiers du jeune docteur et refusait de les lui rendre ; de plus, il avait volé mille francs dans le bureau de son confrère. Le docteur fut amené devant M. Mangaud, commissaire de police. Interrogé par ce magistrat, le pseudo Varga finit par lui déclarer sa véritable identité : Mario Aim..., né à Modane (Italie), en 1883. Il s'agit d'un voleur international de grande envergure. Il fut, en effet, le « héros » du vol du

Simplon-Express commis en 1922 et qui, à l'époque, souleva une certaine émotion.

» Très proluxe sur ses exploits passés, Aim... l'est beaucoup moins sur ses agissements actuels, etc..., etc... »

On peut se rendre compte par cette histoire si la société est bien défendue contre les pires malfaiteurs.

LE BAILLON RÉVÉLATEUR

Dans une affaire criminelle, tout doit être étudié avec une attention minutieuse. La moindre négligence conduit à l'échec. D'autre part, ce qui semble paradoxal à dire, il faut savoir regarder ce que l'on a sous les yeux. L'histoire suivante est caractéristique à cet égard.

Le 17 janvier 1923, vers neuf heures du soir, le commissaire de police du quartier du Père-Lachaise était informé qu'on venait de découvrir, assassinée chez elle, une vieille dame de soixante-quinze ans, Mme veuve M..., propriétaire de l'immeuble où elle habitait, dans une voie au nom prédestiné : le « Passage des Soupirs. » La pauvre femme occupait un appartement au premier et unique étage d'un pavillon situé dans la cour de l'immeuble. On y accédait par un escalier étroit fermé par une porte à demi vitrée.

La victime gisait dans sa salle à manger, au pied d'une table ronde où étaient épars des papiers divers, extraits de dossiers. Elle portait à la tête des blessures mortelles occasionnées par un instrument contondant. Les coups

avaient été portés avec une telle violence que des débris de cervelle et d'os avaient jailli des plaies. L'instrument du crime était une tige métallique servant à secouer les cendres d'un poêle à feu continu. Cette tige avait été enveloppée dans un fourreau de papier d'emballage qui avait été enroulé autour et maintenu au moyen de ficelle rose. Le morceau de papier était taché de sang dans toute sa longueur et, parmi le sang coagulé, on retrouvait des cheveux de la victime.

Sans aucune difficulté, les soupçons se portèrent sur un certain S..., individu besogneux et misérable qui venait de temps en temps rendre visite à la veuve M..., et dont celle-ci ne parlait d'ailleurs qu'avec une certaine crainte. Précisément il était venu la voir le soir du crime et peu de temps avant la découverte du cadavre. Un témoin, locataire de la maison, faisait le récit suivant dont on remarquera un passage tragique : « Vers dix-neuf heures vingt, étant chez moi, j'ai entendu Mme C..., concierge de l'immeuble, crier à différentes reprises : « Madame M..., êtes-vous là ? » et en même temps s'écrier : « On fait quelque chose à Madame. »

» Je suis sorti aussitôt porteur de mon revolver. J'ai rejoint M. C... et je lui ai remis mon arme. Nous nous sommes avancés vers la porte de la propriétaire. Cette porte était fermée intérieurement.

» Au même moment, nous avons aperçu à la fenêtre la tête pâle d'un individu que je n'ai pu reconnaître, car les rideaux avaient été à peine soulevés. Et, presque immédiatement, la porte de la propriétaire s'est ouverte. Un individu, que je n'ai pu distinguer, s'est coulé dans l'ombre vers la sortie. Le concierge, à ce moment, a pressé sur la détente du revolver, mais il était au cran d'arrêt et le coup n'a pu partir. L'individu a profité de ce moment d'hésitation pour prendre la fuite et disparaître. »

Le signalement qui était donné de l'assassin correspondait à celui de S...

Il semblait donc que l'enquête dût se dérouler et se conclure sans difficulté.

S... fut recherché et arrêté. Il nia avec une farouche énergie et donna un prétendu alibi. Le commissaire de police du quartier se rendit à son domicile, une misérable chambre au sixième étage, dans la rue des Pyrénées, et pratiqua une perquisition qui demeura infructueuse. Comme il n'y avait contre lui que des soupçons et pas de charge précise, il fut relâché à deux heures du matin, mais le commissaire eut la sage précaution de le prier de revenir le lendemain à neuf heures du matin, à son cabinet, pour être interrogé plus à fond. L'individu ne se fit pas prier pour déguerpir.

Personnellement, je n'étais pas intervenu dans cette affaire, car, le soir du crime, j'assurais un autre service et n'avais pu même être prévenu. Ce n'est que le lendemain matin que je fus mis au courant des opérations de la veille. Vers neuf heures du matin, l'inspecteur principal Bethuel, qui commandait la brigade spéciale et qui était des plus expérimenté dans les affaires criminelles, me donna un coup de téléphone. « Le nommé S..., soupçonné de l'assassinat de Mme M..., s'est représenté ce matin, au commissariat comme il en avait été prié ; il nie toujours et, si on ne trouve rien contre lui, on sera obligé de le mettre en liberté. Cependant, j'ai la conviction qu'il n'est pas étranger au crime. » Une opinion semblable émanant de l'homme d'expérience qu'était Bethuel me dicta aussitôt ma ligne de conduite. Je lui répondis : « Gardez l'individu, je monte là-haut. »

Le commissariat du Père-Lachaise est situé, en effet, sur le sommet de la colline de Ménilmontant et la place Gambetta où il est placé est un des points les plus élevés de Paris.

Un rapide interrogatoire de S... me permit de me rendre compte que, s'il était coupable, nous aurions du mal à l'en convaincre et à en faire la preuve.

Je résolus de recommencer l'opération faite par mon collègue, sachant qu'on n'est jamais sûr d'avoir bien fait une perquisition.

Ici, je dois ouvrir une parenthèse pour réparer une omission de mon récit. J'ai oublié de rapporter que la victime, au moment où elle fut trouvée, portait, autour de la tête et de la bouche, un double bâillon. Il était constitué d'un torchon usagé sans marque, l'autre était une pièce de toile portant la marque : « Portland Rollers Nills Canadia — Patent Roller Flower. » Cette toile provenait, apprîmes-nous, de sacs ayant servi aux troupes américaines et où l'on avait enfermé des vivres, de la farine vraisemblablement.

Le nommé S... occupait, ai-je dit, une misérable chambre où il cohabitait en commun avec sa femme et ses deux filles. La perquisition fut longue et minutieuse. J'étais décidé à tout remuer et à ne rien négliger. Après une heure de recherches, nous n'avions rien trouvé. La perquisition paraissait donc ne pas devoir donner de résultats, lorsque j'avisai, dans un coin, un tas de journaux, de brochures et de livres entassés. Il y avait beaucoup de romans feuilletons à bon marché, imprimés sur papier de chandelle. Je fis déplacer toute cette paperasse et, en dessous, je découvris du linge. La première chose que je tirai fut un torchon de toile blanche portant une marque imprimée. L'inscription était la même que celle du bâillon : « Portland Rollers, etc... » En un éclair, ma conviction fut faite ; je venais de faire la découverte capitale. S... était bien l'assassin de Mme M... Je trouvai ensuite du papier d'emballage et de la ficelle rose exactement semblables à ceux qui formaient la gaine du pique-feu. Enfin, j'avisai sur une corde, étendu, un pantalon fraî-

chement lavé. Mme S... dut reconnaître que c'était le pantalon porté par son mari la veille et qu'elle l'avait lavé le matin même. Mme S... avait un visage bouleversé et, humainement, j'essayai de la reconforter : « Allons, ne vous faites pas de souci. Si votre mari est innocent, nous vous le rendrons bien vite. » Mme S... me jeta un regard indéfinissable et désespéré où il y avait du scepticisme et une infinie détresse. Je lus dans ce regard qu'elle savait la vérité, mais qu'elle ne pouvait rien dire. Ce regard est resté gravé dans ma mémoire.

S... fut emmené à la police judiciaire. Il nia avec la même énergie qu'auparavant, mais, le lendemain, après un long interrogatoire, il se décida à avouer. Le lendemain du crime, il devait rembourser une somme de cinq mille francs et, n'en ayant pas le premier sou, il avait conçu le projet d'assassiner Mme B... qui venait précisément — et il le savait — de percevoir ses loyers.

S... fut emmené comme une lamentable épave et il me sembla que sa santé ne résisterait pas longtemps au régime de la prison.

LA MAGIE DE LA LUMIÈRE

L'affaire que je vais conter est une des plus émouvantes de cette série. Elle a souvent hanté mon esprit et je ne puis encore aujourd'hui y songer sans être violemment remué.

Le cadre du drame est un asile d'aveugles du département de la Seine. Là vivent des déshérités de tout âge, que la marâtre nature a privés de la joie ardente de la lumière.

Une série d'incendies inexplicables avaient éclaté dans l'établissement. On peut s'imaginer ce qu'avait d'inquiétant la perspective de tentatives nouvelles si ces incendies étaient dus à la malveillance. Cette maison, d'autre part, abritait des êtres humains incapables de pourvoir eux-mêmes à leur sécurité.

La fréquence et les circonstances de ces incendies avaient donné à la direction de la maison la conviction qu'il s'agissait d'incendies volontaires. Il existait donc, dans cette demeure, des monstres assez inconscients pour exposer à une mort cruelle ces êtres sans défense.

Le directeur de l'établissement demanda aide et pro-

tection au préfet de Police et c'est à la brigade spéciale qu'échut la tâche difficile de résoudre l'énigme.

L'affaire commence au mois de juillet 1920. Le bâtiment qui fait le théâtre du premier attentat est une villa de trois étages, comprenant des bureaux, des ateliers et des magasins. Dans le sous-sol de la maison sont entassés des fagots d'osier, matière première nécessaire pour la fabrication d'objets de vannerie, fabrication à laquelle s'adonnent les pensionnaires de l'Institut.

Ceux-ci sont au nombre d'une centaine, aveugles ou demi-aveugles. Les uns logent en chambre, dans un des pavillons voisins du bâtiment principal ; les autres, mariés, logent en ville. Tous, d'après le directeur, ont un caractère difficile, ombrageux, et sont enclins à la rébellion contre toute autorité. Il y a parmi eux des demi-fous, fort capables de commettre des actes délictueux. Cependant, ajoute un de leurs surveillants, ce sont plutôt de grands enfants que des êtres foncièrement malveillants.

Donc, une première tentative est constatée. Dans le sous-sol, on trouve des bottes d'osier enduites de pétrole et, sous ces bottes, on ramasse, dissimulé, un engin composé d'un sachet de poudre de guerre, muni lui-même d'amadou. On arriva à temps pour enrayer un incendie qui commençait à se propager.

Peu de temps après, on découvre un deuxième foyer semblable, qui s'est éteint de lui-même, miraculeusement, et on suppose qu'il a été constitué avant l'autre, bien que découvert après.

L'intention criminelle ne peut plus être niée. Les premiers soupçons se portent sur un contremaître de l'atelier des paillasons, parce qu'on l'a surpris dans le sous-sol le lendemain du premier attentat, alors qu'il n'avait rien à y faire. Il proteste énergiquement et rien ne vient confirmer le soupçon. On attribue ensuite la paternité des actes à un pensionnaire qui a eu maille à partir

avec un contremaître et dont les deux frères sont employés à l'arsenal de Puteaux (hypothèse de la provenance de la poudre). Cette deuxième piste doit être à son tour abandonnée.

Un long intervalle se passe sans faits nouveaux. Puis, brusquement, les incidents se renouvellent. En février 1924, le feu prend dans l'escalier d'un pavillon à un étage et tout l'escalier est consumé. Une fillette de douze ans, aveugle, qui se trouve au premier étage, doit se jeter par la fenêtre pour échapper aux flammes, elle se blesse grièvement dans sa chute.

Le 25 mars 1924, nouvelle tentative dans un dortoir de jeunes garçons, momentanément inoccupé. Le feu prend naissance sur le lit d'une femme de service. Il consume les matelas, les draps, les couvertures et les rideaux. Il est rapidement éteint. Comme on a aperçu dans le dortoir, avant l'incendie, un garçon de service qui a des habitudes d'ivrogne, on le soupçonne. Il nie. On le congédie.

Le dimanche 30 mars, nouvel incendie dans les cabinets d'aisances, situés au milieu d'une cour de récréation. Le feu a été communiqué à un torchis de paille ayant protégé le tuyau de drain des water-closets pour l'empêcher d'être gelé, durant l'hiver qui vient de s'écouler.

Cette fois, l'imprudence de l'incendiaire a été grande, car l'enquête doit se circonscrire autour des personnes qui se trouvaient dans la cour, pendant le temps qui a précédé immédiatement l'incendie. L'inspecteur Holzer, chargé de l'enquête, par un hasard heureux se trouve précisément présent. Quarante enfants environ ont joué dans la cour. L'inspecteur les soumet tous à tour de rôle à un interrogatoire serré. Finalement, il obtient l'aveu de trois d'entre eux, âgés de treize à quatorze ans. Ils déclarent qu'ils ont mis le feu à l'aide d'allumettes, et savez-vous pourquoi ? Ces enfants ne sont pas totale-

ment aveugles ; ils perçoivent faiblement la lumière. Alors ils éprouvent une véritable jouissance à voir danser devant leurs yeux éteints les lueurs rouges de l'incendie. N'y a-t-il pas dans ce petit drame quelque chose de shakespearien ? Une perquisition dans leurs chambres fait découvrir que, malgré les défenses expresses de l'autorité administrative et la surveillance étroite à laquelle ils sont soumis, ils détiennent des quantités de boîtes d'allumettes qui sont dissimulées un peu partout. Ils racontent qu'à défaut d'incendie ils font flamber les allumettes devant leurs yeux et se procurent ainsi la joie de la lumière. Bien entendu, ces malheureux enfants n'ont pas été poursuivis, mais des mesures ont été prises pour qu'ils quittent l'établissement et soient mis hors d'état de nuire. Depuis leur départ, les incendies ont cessé.

DU SANG DANS LA CAVE OU SHERLOCK HOLMES CONTINUE

Le 8 juin 1924, dans la matinée, des gardes du Bois de Boulogne découvraient dans un fourré, entre la Seine et le champ de courses de Longchamp, le cadavre d'un homme entièrement vêtu, mais dépourvu de tout papier d'identité. La veille de ce jour, les mêmes gardes étaient passés au même endroit et n'avaient rien vu. Il fallait en conclure que le corps avait été apporté là dans la nuit du 7 au 8 juin.

L'identité de la victime fut assez rapidement établie. Il s'agissait d'un sieur Boulay Louis, encaisseur à la maison B... et N..., rue de Milan.

La disparition remontait au 30 mai, dans la matinée. Si Boulay avait été tué ce jour-là, son corps ayant été retrouvé le 8 juin, il fallait admettre que le corps avait séjourné pendant une huitaine de jours dans un endroit inconnu. Le problème était ardu. On verra comment il fut résolu, grâce à l'habileté du brigadier chef Riboulet, qui était une des étoiles de la brigade spéciale. M. Riboulet est celui qui avait résolu les énigmes de l'affaire Landru.

Les constatations faites sur le corps même de Boulay étaient très intéressantes. En effet, on relevait sur la partie antérieure du corps : poitrine, ventre, et à la surface des vêtements, la trace de multiples parcelles de charbon. Ces poussières étaient incrustées dans les plis de la chemise et de la cravate.

Par contre, le dos des vêtements était imprégné de nombreux grains de sable, un sable différent de la poussière du sol sur lequel reposait le corps. Ce sol était, d'ailleurs, d'après mes souvenirs, plutôt herbeux que terreux.

Sans être très malin, on en tirait immédiatement la conjecture que le corps avait séjourné dans un lieu pourvu de sol sablonneux et qu'il avait été dissimulé sous du charbon, pour le dissimuler aux regards indiscrets. Notre conclusion fut qu'il avait séjourné dans une cave. C'est une des rares données précises qu'on eut pour point de départ.

D'après l'enquête, c'est dans la matinée du 30 mai que Boulay avait disparu. Ce matin-là, il avait été chargé par divers employés de sa maison de porter des listes de paris clandestins aux courses. Nul n'ignore ce trafic qui se pratiquait sur une vaste échelle avant l'institution des bureaux de Pari Mutuel, qu'on a récemment créés à Paris. Des employés de bureau, des ouvriers, toutes sortes de petites gens inscrivaient sur une liste les chevaux de la course du jour sur lesquels ils désiraient miser, et l'argent était joint aux listes. Le lendemain ou le surlendemain, les règlements étaient faits par le bookmaker. C'est surtout dans les boutiques de marchands de vin qu'on pratiquait le pari clandestin, mais cela se faisait aussi chez les marchands de journaux, chez les concierges ou dans de petits appartements privés. Ces gens, moyennant une rétribution, couraient le risque d'être poursuivis pour infraction à la loi sur les jeux.

Dans la matinée du 30, Boulay, nanti d'un certain nombre de listes, s'était rendu chez un concierge de la rue Chaussée-d'Antin, entre dix heures et dix heures quinze, mais on avait refusé d'accepter ses paris. D..., le concierge, avait fait la connaissance de Boulay deux mois auparavant. Il lui avait été présenté par un de ses collègues de la rue Mogador, nommé T... Celui-ci, interrogé à son tour, reconnut qu'en effet il connaissait Boulay, mais affirma qu'il avait cessé de recevoir ses paris depuis au moins six mois ; pendant ce laps de temps, il ne l'avait revu qu'une seule fois, autour du 15 mars. Invité à préciser dans quelles circonstances Boulay lui avait porté des paris, il répondit : « Pendant sept mois antérieurement à novembre 1925. C'est alors que je l'ai conduit chez D... » Ce dernier avait été arrêté le 22 mai pour infraction à la loi sur les courses, mais il reconnaissait qu'après cette date il avait recommencé à prendre les paris de quelques habitués, et cela pour son compte personnel.

Il nous apparut qu'il y avait un intérêt capital à savoir où Boulay avait porté ses paris le 30 mai, jour de sa disparition. C'était là, selon toute vraisemblance, que le meurtre avait été commis. L'enquête s'attacha à déterminer ce point. Les premières recherches avaient été menées par des inspecteurs de la brigade ; ces agents avaient travaillé certes avec zèle, mais ils n'avaient obtenu aucun résultat positif.

C'est alors que l'enquête, au bout de trois mois, fut confiée à M. Riboulet. Celui-ci, méthodique et réfléchi, reprit le problème à sa base. Boulay remplissait à la maison B... et N... l'office de garçon de bureau. Il occupait dans le vestibule des locaux commerciaux, une petite place où il avait son fauteuil et sa table. Ne voulant rien négliger, Riboulet demanda à visiter sa place. Sous le rond de cuir de son fauteuil, il trouva des journaux de

courses dont le plus récent ne remontait pas à plus de deux ou trois jours avant la disparition. Il remarqua qu'un cheval était souligné au crayon et que, dans la même journée, mais dans la même course, le nom d'un autre cheval avait été crayonné. Il eut la curiosité de rechercher si ces chevaux avaient gagné leur course, à Maisons-Laffitte et il eut la satisfaction de constater qu'en effet les chevaux avaient rapporté aux joueurs ce jour-là un bénéfice sensible. Si Boulay avait fait ce qu'on appelle un report avec les gains du premier cheval, il avait dû faire un bénéfice important, difficile toutefois à chiffrer avec exactitude, puisqu'on ignorait le montant des enjeux. Dès lors, un mobile de crime apparaissait. Supposons que le book n'ait pas joué les chevaux pour s'approprier le montant des enjeux ou bien qu'il ait mis le gain dans sa poche, fatalement une querelle devait s'ensuivre, car on s'imagine la fureur du joueur frustré du gain important auquel il s'attendait. Ce n'était qu'une hypothèse, mais elle était logique et parfaitement plausible.

Riboulet, s'était, d'autre part, attaché à réveiller tous les souvenirs que les témoins pouvaient avoir conservé dans leur mémoire, concernant les faits et gestes de Boulay. Les témoins étaient les patrons et les employés de la maison de commerce. A force de les tarabuster, un des témoins déclara ceci : « Je me rappelle qu'un jour Boulay m'a dit : « Je continuerais bien à porter mes paris chez T... (le concierge de la rue Mogador), mais *il vous reçoit dans sa cave* et je n'aime pas ça. »

Cette déclaration, pour tardive qu'elle fût, apparut comme un trait de lumière aux yeux de l'habile enquêteur. Il s'agissait d'avoir confirmation de ce renseignement et de rechercher s'il était exact que T... eût continué à recevoir des paris et à accueillir ses clients dans sa cave... Les recherches confirmèrent entièrement cette donnée.

On se rappelle que, d'après nos conjectures, le corps de Boulay avait séjourné dans une cave. Si la victime, le 30 mai, avait porté ses listes de paris chez T..., on était sur une piste des plus intéressante. Lorsque le juge d'instruction eut été mis en possession de ces éléments, il n'hésita pas à ordonner une perquisition au domicile de T... et notamment dans les caves de la maison.

Cette opération fut pratiquée le 28 novembre. Après une rapide inspection de la loge où on ne trouva rien, T... fut invité à nous conduire dans sa cave. Il nous déclara qu'il occupait la cave numéro 18 et qu'il y cachait ses paris, mais les recherches dans ladite cave demeurèrent sans résultat. Une à une, sur mon invitation, toutes les caves de la maison furent ouvertes et visitées en pure perte. Aucun indice. Arrivés devant la cave numéro 15 qui était située au pied même de l'escalier, T... en ouvrit la porte avec une clé qu'il possédait. Cette cave était affectée à une importante société, locataire de la maison. T... dut reconnaître qu'il en avait l'usage, car il était chargé d'entretenir le calorifère de la société, placé dans cette cave. Le charbon était entassé là et, chaque jour, T... y descendait. Cette cave comprenait deux pièces. Nous eûmes le pressentiment que nous étions tombés sur le lieu du crime. Dans la première pièce, le sol était sablonneux et, d'autre part, le long du mur, il y avait de l'anhracite et des boulets. Dans la seconde pièce, on découvrit une pièce de bois peinte de vernis rouge. Or, j'avais omis ce détail : dans le vêtement de la victime, on avait trouvé incrusté dans l'étoffe un éclat minuscule de vernis rouge. Donc, dans cette cave, nous retrouvions tous les éléments qu'on avait découverts dans les vêtements du mort : sable, charbon, vernis. A partir de ce moment, la perquisition se fit avec plus de minutie. Je donnai l'ordre de remuer et de gratter le sol poussiéreux de la cave. On découvrit alors, parmi les poussières, des

listes de paris aux courses. Ces listes étaient réglées à l'encre rouge. On trouva une liste du 5 décembre 1923, une enveloppe jaune contenant des listes (sept) à la date du 29 décembre 1924, puis trois autres listes, enfin une enveloppe bleue contenant six listes de paris à la date du 12 décembre 1923 et du 29 janvier 1924. Examinées attentivement, ces listes permirent d'apprendre que deux d'entre elles étaient écrites de la main de Boulay. Un point était acquis : le 29 janvier 1924, c'est-à-dire quelques mois à peine avant le drame, Boulay avait apporté une liste de paris à T...

Ces constatations, on en conviendra, étaient au plus haut point intéressantes. Nous décidâmes alors de recueillir toute la terre superficielle qui recouvrait le sol de la cave et de la passer au crible. Cette opération devait faire faire un pas décisif à notre enquête. En effet, on trouva, déchiré en deux ou trois morceaux, un ticket de métro aller et retour délivré le 30 mai (jour du crime) à la station de l'Alma. Le coupon de l'aller manquait et on ne retrouvait que le coupon du retour, non utilisé. Or, Boulay, qui habitait rue Bassano, tout près de la station de l'Alma, prenait chaque jour régulièrement, à cette station, un ticket aller et retour pour se rendre à son travail rue de Milan. Il ne fallait pas être grand clerc pour en déduire que c'était là le ticket de Boulay, retiré de sa poche, déchiré et jeté au moment où on avait fouillé ses poches pour en retirer toute pièce d'identité.

Les charges recueillies étaient suffisantes. T... fut mis sous mandat de dépôt et envoyé en prison.

Cependant les recherches se poursuivirent avec l'aide de l'identité judiciaire et, quelques jours après, on retrouvait des traces de sang humain dans les interstices des marches de pierre de la cave. Ces marches avaient été lavées, mais les traces de sang étaient restées incrustées dans les joints. En outre, sous l'escalier, il y avait un

réduit non utilisé. On y trouva des traces de sang le long du mur.

La culpabilité de T... était pour nous surabondamment établie. Ce fut également la conviction du juge, qui déféra le coupable en cour d'assises. L'enquête avait établi, d'autre part, qu'à l'époque du meurtre T... avait de pressants besoins d'argent et cherchait de tous les côtés à contracter un emprunt. Cependant, il fut impossible de découvrir comment T... avait véhiculé le cadavre de son domicile au Bois de Boulogne, bien que certains éléments aient été recueillis.

Quelques jours après cette affaire criminelle, je quittais le service de la police judiciaire et mes souvenirs s'arrêtent à l'issue de cette émouvante affaire.

FIN

TABLE

MES DEUX PREMIERS CRIMES.....	1
La Sente des Pâquerettes.	
Le puits qui parle.	
LES FAUX RODIN.....	15
CHAMPIGNONS ET BACILLES.....	20
L'empoisonneur Girard.	
LES ENQUÊTES DU BRIGADIER ROUSSEL.....	34
DU POT DE FLEURS AUX COUVERTS D'ARGENT.....	38
DES PERLES.....	45
DEUX COUPS DE FEU DANS LA NUIT.....	52
A LA POURSUITE D'UN ÉTRANGLEUR.....	58
Les méthodes de la brigade spéciale.	
LA LAMPE PIGEON.....	65
« FRAGILE. A NE PAS TAMPONNER » OU LE WAGON SANGLANT	71
LA FICELLE DE SUIF.....	76
LES COMBINES DE « JOLI CHOU ».....	80
LA BANDE DE « LA VILLETTE ».....	86
LA MORT MYSTÉRIEUSE.....	95
ASSASSINS PAR PITTÉ !.....	99
CRIMES IMPUNIS	105
LA MALLE-CERCUEIL.....	112

LES HOMMES DU « MILIEU ».....	117
ATTAQUES DE BIJOUTERIES.....	123
L'AMNISTIE CRIMINELLE.....	130
UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.....	133
L'ATTAQUE DU TRAIN 5.....	139
QUAND ON AIDE LE HASARD.....	149
UN RAPT D'ENFANT.....	160
UNE DISPARITION	164
UN ASSASSIN TROP CURIEUX.....	175
LE CAMBRIOLAGE DU BUREAU DE POSTE OU SHERLOCK HOLMES A L'OUVRAGE.....	182
L'ASSASSINAT D'UNE PETITE FILLE.....	197
L'HOMME A LA MAIN TROUÉE.....	207
UN CRIME A NEW-YORK DÉNOUÉ A PARIS.....	211
LES MALHEURS DE GABY.....	217
DES PETITS TALONS QUI CLAQUENT.....	222
LE VOL D'OR DE L'ORIENT-EXPRESS.....	226
LE BAILLON RÉVÉLATEUR.....	233
LA MAGIE DE LA LUMIÈRE.....	238
DU SANG DANS LA CAVE OU SHERLOCK HOLMES CONTINUE.	242

ACHEVÉ D'IMPRIMER POUR
LES ÉDITIONS DE FRANCE
PAR L'IMPRIMERIE CRÉTÉ
A CORBEIL (SEINE-ET-OISE)
LE 5 OCTOBRE 1933 : 4338

LES ÉDITIONS DE FRANCE

20, Avenue Rapp — Paris-VIII^e — Téléphone: Ségur 92-80.

LE LIVRE D'AUJOUR'HUI (SIX FRANCS)

- P. ACHARD : Ces dans du Central. — Mes bonnes. — Nous, les chiens.
ANDRÉ ARMAND : Le Reprouvé.
P. BENARD : Les ars des mauvais garçons. — Malikoko.
P. BERNARD et CL. VINCELLE : Ces messieurs de Buenos-Ayres.
HENRI BERAUD : Le Bois du Templier pendu. — La Gerbe d'or.
M. BERGER : Les Dieux tremblent.
TRISTAN BERNARD : Amants et voleurs.
A. BERNIS : Les Nuits du Yang-Tsé.
PIERRE BONARDI : Les Rois du maquis.
R. BOUCARD : Les Dessous des Archives secrètes. — Les Dessous de l'Espionnage anglais. — Les Femmes et l'Espionnage.
FRANÇOIS CARCO : La Belle Amour. — Prisons de femmes.
MARISE CHOISY : Un mois chez les hommes.
H. COIN : Quatre espions parlent.
ANDRÉ DAVID : Sensualité.
M. DEROBRA : Les Tigres parfumés.
LUCIE DELAIGUE-MARDRUS : Embellissez-vous.
P. DESCAYES et Et. GRIL : Hans le fossoyeur.
RENEE DUNAN : L'Extraordinaire Aventure de la Papesse Jeanne.
RAYMOND ESCHOLIER : Cantegril.
J. FESME : Les Dieux rouges. — Les Maîtres de la lrousse. — Thi-Bâ, fille d'Annam.
F. FARIANO : Les Iles où l'on meurt d'amour.
R. FARALICQ : Sur les Pas sanglants...
FERRI-PISANI : L'Amour en Amérique. — Avec ceux de la Légion. — Lucile, jeune fille américaine. — Souvenirs d'un Gangster.
P. FRONDAIE : Auprès de ma blonde. — Beatrice devant le désir. — La Côte des Dieux. — Deux fois vingt ans. — L'Eau du Nil. — L'Homme à l'Hispano. — Iris perdue et retrouvée. — Le Voleur de femmes.
J. GALTIER-BOISSIERE : La Bonne Vie. — La Vie de garçon.
R.-A. GUZMAN : Jalousie.
ABEL HEIMANT, de l'Acad. franç. : Les Confidences d'une aieule.
H. ISWOLSKY et A. KACHINA : La Jeunesse rouge d'Inna.
J. KESSEL : Le Coup de grâce. — Les Nuits cruelles. — Nuits de Princes. — La Rage au ventre. — Les Rois aveugles (avec la collaboration de H. Iswolsky). — Terre d'amour. — Vent de sable.
E. DE KEYSER : L'Île des seins nus.
J. DE LACRETELLE : L'Entance d'une courtisane.
M. LARROUY : La Caravane sur l'Atlantique. — Coups de roulis. — Leurs Petites Majestés. — Le Révolté. — Sirènes et Tritons. — Le Trident. — Trop de bonheur.
GEO. LONDON : L'Ascension de M. Lévy.
J. LONDON : L'Appel de la forêt.
ALBERT LONDRES : Adieu, Cayenne!
PIERRE MAC ORLAN : La Tradition de minuit.
J. MAREZE : L'Apprenti gigolo.
A. MERCIER : La Vengeance de Kali. — Une femme fatale.
MICHEL GEORGES-MICHEL : Nuits d'actrices.
PIERRE MILLE : Christine et lui.
P. MILLE et A. DEMAISON : La Femme et l'Homme nu.
B. NABONNE : La Magicienne.
CH. et H. OMESSA : Anaitis, fille de Carthage.
JOSEPH PEYRE : L'Escadron blanc.
H. PIERANGELI : La Belle Parricide.
H. PIERHOMBE : Le Bandit vierge.
ARMAND PRAVIEL : L'Assassinat de Monsieur Fualdés. — La Seconde Marie-Antoinette.
M. DE RAUZY, de l'Acad. franç. : L'Accordeur aveugle. — L'Age dangereux. — L'Américain. — Chonchette. — Cousine Laura. — Les Demi-Vierges. — Féminités. — L'Homme vierge. — Mademoiselle Jaufre. — La Princesse d'Erminge. — Pierre et Thérèse. — Sa maîtresse et moi.
MARISE QUERLIN : Les Ventres maudits.
R. RECOULY : Le Mémorial de Foch.
P. DE RÉGNIER : La Vie de Patathon.
GABRIEL REULLIARD : La Fille.
J.-B. ROSNY jeune, de l'Acad. Franç. : La Courtisane passionnée. — La Courtisane triomphante. — La Mâtresse amoureuse. — Les Plaisirs passionnés.
L. ROUBAUD : Les Enfants de Cain.
L.-Ch. ROYER : La Maîtresse noire. — Le Serail.
SAINT-SORNY : L'Île d'Amour.
NICOLAS SÉGUR : La Chair.
A. SERDAG : La Femme du bout du Monde.
SOMERSET MAUGHAM : L'Archipel aux sirènes. — L'Envoute. — Mr. Ashenden, agent secret. — La Passe dangereuse. — Le Sortilège malais.
G. SOULAGES : Le Malheureux Petit Voyage.
J.-T. SAMAT : "Camard" gardian.
M^{me} L. VALTI : Femmes de cinq heures.
MAURICE VERNE : Les Amuseurs de Paris.
A.-E. ZISCHKA : Le Monde en folie.
** Les Nouveaux Mémoires de Casanova.
Ouvrages humoristiques : Bonnes Histoires. — Histoires Marseillaises. — Histoires Parisiennes. — Histoires de Fumoir.